

C.R.I.C. N° 5 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 26 septembre 2017

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale.....	1
<i>Reprise de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henquet, Mmes Morreale, Simonet, M. Drèze.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale.....	2
<i>Projets et propositions</i>	3
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone en vue de transposer partiellement la Directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit (Doc. 862 (2016-2017) N° 1)</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet.....	3
<i>Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Legasse, Mme Simonet, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Morreale.....	4
<i>Examen et vote des articles</i>	6
<i>Vote sur l'ensemble</i>	6

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	6
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	6
<i>Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la vente au secteur privé d'une partie de la SONACA »;</i>	
<i>Question orale de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le rachat de parts régionales du capital de la SONACA »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Gillot, Henquet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	6
<i>Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect des accords signés lors de la fermeture partielle de la sidérurgie liégeoise »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Gillot, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	9
<i>Question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le sort des travailleurs de SportsDirect »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Legasse, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	10
<i>Question orale de M. Lefebvre à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan d'actions dans le cadre de la lutte contre le dumping social »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lefebvre, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	11
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'évaluation des programmes wallons relatifs au développement de l'économie circulaire et les recommandations du Conseil de l'industrie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	12
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les retours sociétaux pour la Région wallonne du remplacement des avions F-16 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	14
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les conséquences du Brexit sur la recherche en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	15

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du règlement général sur la protection des données »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 17

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fracture numérique »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 18

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la deuxième édition de Smart City Wallonia »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 20

Question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le dossier des zones blanches et de la couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 21

Question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les outils wallons d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Technology Assessment) »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 23

Question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les synergies dans le cadre de l'installation d'opérateurs importants en Grande Région »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 24

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'entrée en vigueur des aides Impulsion » ;

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les périodes assimilées pour l'accès aux aides Impulsion » ;

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme du plan Airbag et des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) » ;

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 25

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'information et la concertation en vue de la réforme APE » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les politiques de création et d'aide à l'emploi et le cadastre des APE »

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 28

Question orale de Mme Salvi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures envisagées pour favoriser la reconversion des travailleurs de Caterpillar et la mise en œuvre du plan CatCh en matière d'emploi et de formation »

Intervenants : M. le Président, Mme Salvi, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 34

Reprise de la séance..... 36

Interpellations et questions orales (Suite)..... 36

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le menu de la concertation avec les partenaires sociaux de Wallonie » ;

Question orale de M. Prévot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect des engagements pris à l'égard du secteur non marchand »

Intervenants : M. le Président, MM. Drèze, Prévot, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 36

Question orale de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en œuvre du contrat de gestion du FOREm » ;

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en œuvre par le FOREm des politiques définies par le Gouvernement wallon »

Intervenants : M. le Président, MM. Henquet, Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 38

Question orale de Mme Nicaise à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les conséquences sur l'emploi de la révolution numérique » ;

Question orale de M. Denis à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les menaces de la robotisation sur l'emploi » ;

Question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la taxe sur l'informatisation »

Intervenants : M. le Président, Mme Nicaise, MM. Denis, Tzanetatos, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 41

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fin de la culture de l'excuse et la responsabilisation des chômeurs » ;

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le contrôle des chômeurs via leurs activités et habitudes par Internet » ;

Question orale de M. Prévot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures concrètes de renforcement des sanctions et des contrôles prévues par le nouveau Gouvernement à l'égard des demandeurs d'emploi » ;

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'analyse des statistiques de sanctions publiées par le FOREm » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le FOREm »

Intervenants : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, MM. Prévot, Drèze, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....45

Question orale de M. Denis à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le redéploiement des agences locales pour l'emploi (ALE) »

Intervenants : M. le Président, M. Denis, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 52

Question orale de M. Denis à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le piège du travail à temps partiel pour certains métiers »

Intervenants : M. le Président, M. Denis, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 53

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'obtention du passeport APE »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 55

Question orale de M. Lefebvre à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'élargissement des possibilités d'emploi pour les bénéficiaires du contrat article 60 »

Intervenants : M. le Président, M. Lefebvre, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 57

Question orale de Mme Brogniez à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les bassins emploi-formation dans l'arrondissement de Philippeville »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 58

Question orale de Mme Moinnet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Moinnet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 59

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du pôle multipartenarial namurois d'orientation et de formation »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 60

Question orale de Mme Nicaise à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la diminution du nombre de chômeurs souhaitant suivre une formation »

Intervenants : M. le Président, Mme Nicaise, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme la Présidente..... 61

Question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les cités des métiers »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 63

Question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réduction du temps de travail au sein de l'IFAPME »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 64

Question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les dispenses du FOREm pour les formations aux métiers en pénurie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 64

Question orale de Mme Brogniez à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect par le FOREm de la vie privée des demandeurs d'emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 66

Organisation des travaux (Suite)..... 67

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 67

Interpellations et questions orales retirées..... 67

<i>Liste des intervenants</i>	68
<i>Abréviations courantes</i>	69

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Drèze, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 17 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). - La séance est ouverte.

Chers collègues, c'est un honneur pour moi d'ouvrir cette séance et de la présider, même si ce sera sans doute bref.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents et je suis à votre écoute si vous avez des propositions, mais je n'en doute pas.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Avant de commencer, Monsieur le Président, je sais que la majorité actuelle a modifié les règles de composition des commissions et a fait en sorte que le PS diminue son nombre de membres, mais force est de constater qu'à l'occasion de la première commission de cette nouvelle majorité, elle n'est pas en nombre.

Je vous propose peut-être de suspendre nos travaux jusqu'à ce que cette nouvelle majorité soit en nombre, en espérant que ce sera un premier accident de parcours et le dernier.

M. le Président (doyen d'âge). - Nous allons suspendre et attendre patiemment quelques instants.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 32 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 35 minutes

M. le Président (doyen d'âge). - La séance est reprise.

Chers collègues, nous sommes maintenant en nombre. Bienvenue à Mme Simonet.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

(Suite)

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

Je reprends là où nous en étions. Je demandais s'il y avait une proposition en matière de désignation d'un nouveau président pour cette commission.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je propose M. Dodrिमont.

(Applaudissements)

M. le Président (doyen d'âge). - Je déclare M. Dodrिमont élu Président.

Monsieur Dodrिमont, félicitations et je vous prie de prendre place.

(M. Dodrिमont, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci, chers collègues, pour votre confiance. C'est avec plaisir que je vais accepter et exécuter cette fonction de président de commission dans l'intérêt du travail parlementaire, avec – vous m'en ferez le reproche si ce n'est pas le cas – une attention particulière pour que chacun s'exprime et réalise le meilleur travail qui soit.

Il nous faut deux vice-présidents. Avez-vous des propositions à faire ?

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je vous réitère notre confiance au nom du groupe PS en imaginant que vous serez, comme vous l'avez été précédemment, au-dessus du lot et au-dessus de la mêlée des commissaires qui sont autour de cette table.

Pour le groupe PS, nous proposons M. Legasse.

(Applaudissements)

M. le Président. - Bienvenue à M. Legasse et merci pour cette proposition.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Pour cette première commission, au nom du cdH, nous vous souhaitons, Monsieur le Ministre, beaucoup de travail, il n'en manque pas, et beaucoup de succès dans l'aboutissement de dossiers qui nous tiennent à cœur. Maintenir bien entendu la convivialité et le respect que l'on a toujours connus au sein de notre commission, ce qui permet de fournir un travail serein et efficace. Je m'en réjouis déjà.

M. le Président. - Merci pour ce message. Il nous tient à cœur, mais il doit y avoir une proposition de votre groupe pour une seconde vice-présidence.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je propose Mme Simonet.

M. le Président. - Merci, Monsieur Drèze, pour cette proposition qui peut également être applaudie.

Je déclare M. Legasse et Mme Simonet élus Vice-présidents.

(Applaudissements)

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Je vous propose de commencer ici nos travaux. La commission se doit de parler de l'organisation de ses travaux avec l'examen de son arriéré.

Je formule un message à l'attention de tous les groupes par rapport à cet arriéré. Le fait d'avoir regroupé les deux commissions, l'examen de l'arriéré est évidemment assez important. Pour la prochaine séance, nous serons attentifs aux propositions qui consisteraient à faire remonter les points à l'ordre du jour de notre commission, voire à être retirées de l'arriéré, si tel devait être le cas. Merci par avance pour votre attention à ce sujet.

S'il n'y a pas d'intervention des parlementaires, deux petites remarques à l'attention des groupes politiques à nouveau, je vous rappellerai le travail accompli sur la *silver* économie lors de la précédente session parlementaire. Nous avons eu l'occasion de visiter, notamment la banlieue parisienne, sur ce sujet. Il avait été évoqué une visite complémentaire à celle-ci du côté de Metz. M. Fourny est un petit peu porteur en relais de M. Crucke, parce que je pense que les premières interventions émanaient du parlementaire, M. Crucke, et

ensuite M. Fourny avait fait quelques suggestions et propositions, notamment celle d'une visite à Paris.

Je me tourne vers le groupe cdH et simplement lui demande d'être attentif à ce sujet et de voir s'il est nécessaire de programmer à nouveau quelque chose sur cette thématique de la *silver* économie. On avait évoqué le mois de novembre-décembre comme période propice à l'organisation de cette seconde visite, voire janvier en fonction de l'actualité budgétaire. Je fais simplement appel à votre attention.

Même message à l'adresse du groupe PS, nous avons évoqué la création d'un institut d'évaluation des choix scientifiques et technologiques auprès du Parlement wallon. Vous vous souviendrez, Madame Morreale, la visite dont nous avons pu nous honorer d'un parlementaire français. Voilà, le point est également toujours ouvert. Un groupe de travail avait été évoqué. L'actualité politique a fait que l'on ne puisse plus se réunir sur ce sujet notamment. Je rends attentif là aussi le groupe PS sur la continuité ou non de ce projet, tout en ayant simplement une remarque à faire par rapport à la composition de nos commissions. Cette remarque émane du greffe où il serait suggéré de se contenter d'un membre par groupe pour constituer ce groupe de travail. C'est une suggestion, les parlementaires en feront ce qu'ils voudront.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je voulais attirer l'attention de cette commission et de celles et ceux qui ont marqué un intérêt dans ce dossier. L'EPTA, le réseau européen des institutions parlementaires d'évaluation de choix technologique, a proposé de sélectionner au moins un ou deux membres par groupe politique pour participer, le mercredi 8 novembre au Musée des transports de Lucerne, à une rencontre interparlementaire de tous ceux qui composent le réseau européen. Il y a de nombreux pays qui y sont présents. Je voulais faire passer le message à ceux qui sont intéressés, mais ce serait bien d'y participer et de répondre à l'invitation. Je pense qu'elle émane de l'Université de Liège ou du réseau européen. Dans la foulée, on pourra éventuellement remettre ce sujet à l'ordre du jour.

M. le Président. - Je demande à M. Bock de collecter auprès de vous, Madame Morreale, les informations et de les transmettre à l'ensemble des membres de cette commission. Nous y reviendrons après le 8 novembre en fonction de l'intérêt que porteront les membres de la commission à ce sujet.

Y a-t-il d'autres choses à évoquer au niveau de l'arriéré de la commission ? Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS
PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE
L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA
RÉGION WALLONNE, LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE, LA COMMUNAUTÉ
FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE EN
VUE DE TRANSPOSER PARTIELLEMENT LA
DIRECTIVE 2014/61/UE DU PARLEMENT
EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 15 MAI 2014
RELATIVE À DES MESURES VISANT À
RÉDUIRE LE COÛT DU DÉPLOIEMENT DE
RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES À HAUT DÉBIT
(DOC. 862 (2016-2017) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone en vue de transposer partiellement la Directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit (Doc. 862 (2016-2017) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je propose M. Drèze comme rapporteur.

M. le Président. - M. Drèze est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

La feuille de présence est transmise.

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je souhaiterais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les vices-présidents et vous dire d'emblée que dans mes nouvelles fonctions que je ne connais pas – je connais mieux évidemment le fait d'être de l'autre côté de la

barrière – je souhaite être disponible par rapport aux parlementaires, à cette commission et d'avoir tous les débats dans les jours, les semaines et les mois qui viennent sur des sujets qui nous opposeront probablement sur la manière d'arriver à nos objectifs. Toutefois, par rapport aux enjeux de la formation, à la création d'emplois ou le soutien de notre économie, ce sont des objectifs que nous partageons les uns et les autres, que l'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition.

Comme je dis toujours, les recettes ou les moyens d'y arriver sont peut-être différents et cela fera l'objet de nombreux débats. En tout cas, sachez que je souhaite être à la disposition du Parlement et de cette commission en particulier.

Par rapport au projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral et les différentes entités fédérées, je sais qu'il n'est pas de coutume de s'étendre sur ces projets de décret d'assentiment. Ici, il s'agit simplement de la transposition d'une directive européenne et l'objectif de celle-ci est de réduire le coût général du déploiement afin de soutenir le lancement des réseaux télécoms à ultra haut débit avec comme objectif, d'imposer à tous les opérateurs de réseau de distribution de se coordonner au maximum lors des chantiers, de privilégier le partage d'infrastructures.

Cela semble évident, mais il y a encore des mandataires locaux ici dans cette assemblée, on constate combien parfois sur le terrain on voit la difficulté entre les différents opérateurs – et parfois des opérateurs wallons – à se mettre d'accord pour partager l'infrastructure et respecter les délais. Tout cela est parfois très compliqué.

Le deuxième point est d'imposer aux constructeurs de lotissements de préparer l'accès au câble pour l'Internet haut débit dans toutes les nouvelles constructions ou lors de tous grands chantiers de rénovation.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces mesures, la directive européenne prévoit d'assurer la mise en place d'un point d'informations central pour assurer aussi la plus grande transparence au niveau des différents travaux ainsi que d'un organisme de règlement de litiges. L'accord de coopération en question détermine la composition, les compétences et le fonctionnement de cet organisme avec évidemment une participation de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions. L'ensemble des composantes est représenté dans cet organisme.

Voilà, Monsieur le Président, chers parlementaires, l'objet de ce projet d'assentiment.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais tout simplement interroger M. le Ministre sur l'état d'avancement de l'assentiment du texte dans les autres assemblées parlementaires pour savoir s'il avait connaissance de cet état d'avancement.

Pour information, le *Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen* a rendu son avis le 18 septembre dernier. Avez-vous d'autres informations à ce sujet, Monsieur le Ministre ?

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa présentation.

J'ai juste une question d'interprétation ou de compréhension. On imagine bien tout l'intérêt de la transposition de cette directive et l'on imagine bien qu'en ce qui concerne la Belgique, l'accord de coopération est indispensable et que chaque mot est sûrement pesé. Il est dès lors important de bien les comprendre. C'est juste une question plutôt technique.

L'article 4 de l'accord prévoit un organe de règlement de litiges avec 12 membres. Dans certains cas, certaines institutions désignent trois membres, parfois deux membres – c'est le cas du Gouvernement wallon – et parfois un seul membre.

Or, à l'article 7, il est stipulé que le président de l'organe peut mettre en demeure tout opérateur de fournir toute information utile – cela, c'est vraiment le cœur du dossier, c'est le but – et alors, il est stipulé de façon un peu ambiguë : « De l'accord d'au moins un des deux membres désignés respectivement par l'entité qui vient d'exercer la présidence et par celle qui l'exercera l'année suivante ».

On comprend bien l'idée, pour ne pas qu'une présidence le fasse, il faut le faire. Mais, « un des deux membres », la présidence est à tour de rôle, tout le monde n'a pas deux membres puisque par exemple, la Communauté germanophone a un membre. Cela veut-il dire qu'elle ne compte pas ? J'imagine que vous n'avez pas négocié le traité puisque vous prenez vos fonctions, mais il y a un point qui me semble un peu ambigu.

Voilà, peut-être avez-vous une réponse. Est-ce un des deux membres lorsqu'il y a deux membres ? Cela ne me semble pas très clair, sachant que tout est évidemment sans doute pesé.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - C'est l'occasion pour moi de féliciter M. le Ministre qui siège pour sa première séance de commission en tant que ministre.

Par rapport au texte, cela ne nous pose pas de problèmes.

Comme l'a dit Mme Simonet, c'est une directive européenne et l'on sait aujourd'hui que les opérateurs sont de taille importante à dimension européenne. C'est à ce niveau-là que la coordination doit se faire.

Ce texte est ambitieux parce que l'objectif, à l'horizon 2020, est de réduire notamment les coûts des infrastructures tout en opérant une plus grande transparence dans les dispositifs existants.

Un des objectifs connexes est de permettre à la moitié des ménages européens d'accéder à des connexions de haut débit. Alors, on pourrait à ce stade estimer que c'est un vœu pieux. Je voulais, Monsieur le Ministre, attirer votre attention, au-delà de la transposition de cette directive, sur la nécessité au niveau wallon d'être extrêmement attentif et de faire en sorte de ne plus avoir de zone blanche.

Il ne s'agit pas d'avoir des connexions à très haut débit, mais d'avoir simplement accès à l'Internet partout sur le territoire wallon. En tout cas, cette directive m'amène à une deuxième réflexion qui concerne le fameux Décret impétrants où là aussi – vous l'avez dit, au niveau des mandataires locaux ils le savent bien – c'est extrêmement complexe de coordonner les opérateurs.

Je sais que ce n'est pas dans votre nature de vous réfugier derrière l'Europe et les directives européennes, mais je ne peux que vous inviter à être attentif à ces deux aspects de manière à ce que parallèlement à cette directive européenne, au niveau wallon, nous puissions aller de l'avant pour essayer de rencontrer les objectifs qui sont fixés à l'horizon 2020.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Par rapport aux questions, la directive initiale était une transposition au 1er janvier 2016 avec une entrée le 1er juillet 2016.

Il y a eu, évidemment, des retards. Ce n'est pas un nouveau projet d'assentiment. D'ailleurs, il y a eu des remontrances au niveau de l'Union européenne, avec des délais supplémentaires qui ont été octroyés.

Par rapport à la question de M. Legasse, il y a eu un accord de coopération au sein du Comité de concertation. Là, je réponds à l'inquiétude ou à la remarque de Mme Simonet, même si la Communauté germanophone, c'est la Communauté germanophone –

on ne va pas avoir un débat institutionnel –, mais j'espère que la Région wallonne pourra aussi défendre les intérêts de la Communauté germanophone dans ce genre de situation.

Le projet de loi, au niveau fédéral, a été adopté le 20 juillet 2017. Par rapport aux autres entités, je suppose qu'elles vont suivre, comme on le fait ici au niveau de la Région wallonne. Il est clair que ce sont des décisions qui ont fait l'objet d'un débat au sein du Comité de concertation, y compris dans les compétences et dans la composition. Je n'ai malheureusement pas pu participer au débat puisque c'était au-delà de ma prise de fonction il y a deux mois.

Je comprends la remarque. Il faudra y être attentif, mais il y a eu un accord de coopération sur ce sujet, y compris dans la composition et les différentes fonctions au sein de l'organisme.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, je peux percevoir votre embarras, mais nous devons essayer d'être intelligents. Si un texte n'est pas clair, cela pose question, parce qu'un jour, le fameux organe devra se réaliser et il devra intervenir. Cela vaudrait, à mon sens, la peine de reposer cette question. Il y a peut-être une réponse toute simple. Ce sont mes relents de juriste qui se manifestent, mais ce n'est pas totalement clair, même si l'on comprend bien ce que l'on veut y faire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je comprends la remarque. Concernant la loi qui a été votée au Fédéral, je pense à l'unanimité, sans remarque, et l'accord de coopération qui a été pris – maintenant, comme vous dites, il y a peut-être une réponse plus technique, je regarderai et je vous tiendrai au courant, évidemment – je suppose que mes prédécesseurs n'ont pas accepté une décision, un accord de coopération où les intérêts wallons auraient pu être lésés. J'en suis convaincu.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais intervenir suite à la réplique de Mme Simonet concernant la signature de la Région wallonne, parce que la réponse se trouve dans le chef de M. le Ministre Di Antonio, qui pourrait être interrogé quant à cette problématique qui est mise en évidence aujourd'hui, à la question qui se pose, ou encore M. Prévot, qui sont tous deux signataires de l'accord de coopération en question.

M. le Président. - Merci pour votre contribution à la réflexion, Monsieur Legasse. Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je veux simplement essayer d'éviter la polémique. Simplement, j'hérite...

(Réactions dans l'assemblée)

Non, mais la question de Mme Simonet est légitime. Il y a probablement une réponse, en effet. Je vous la donnerai, Madame Simonet. Simplement, il y a une loi fédérale et un accord de coopération, et je suis convaincu qu'il y a une réponse probablement plus technique, mais je vous y répondrai dans le courant de la journée, je suis sûr que je vous rassurerai, Madame Simonet.

M. le Président. - Merci pour cet engagement, Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je souhaiterais juste souligner qu'il n'y a pas de polémique. C'est une question technique, elle n'est certainement pas politique, elle est purement technique. L'expérience fait qu'il est parfois préférable de voir clair avant et d'avoir tous ces apaisements, sinon à quoi servons-nous ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ce n'est pas vous que je visais quand je parlais de polémique, Madame Simonet.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Sur base de la demande de précision qu'a formulée Mme Simonet, la question qui se pose, c'est : souhaitez-vous avoir une réponse avant le vote ? Pour ce qui est de notre groupe, on n'a pas de difficulté, on peut le voter, mais si vous souhaitez un report, le temps d'éclaircir la situation, on y est, évidemment, favorable.

M. le Président. - On a entendu l'engagement de M. le Ministre de nous donner les précisions dans le courant de la journée.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Bien essayé, Madame Morreale !

M. le Président. - Avant que nous nous exprimions sur ce point en séance plénière, il y aura donc eu toutes les réponses qui seront apportées, tous les apaisements seront certainement donnés également aux parlementaires.

Y a-t-il d'autres contributions à ce débat ?

Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone en vue de transposer partiellement la Directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit (Doc. 862 (2016-2017) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone en vue de transposer partiellement la Directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit (Doc. 862 (2016-2017) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. GILLOT À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA VENTE AU SECTEUR PRIVÉ D'UNE PARTIE DE LA SONACA »

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE RACHAT DE PARTS RÉGIONALES DU CAPITAL DE LA SONACA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Gillot, sur « la vente au secteur privé d'une partie de la SONACA » ;
- de M. Henquet, sur « le rachat de parts régionales du capital de la SONACA ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, certainement que les recettes ne sont pas les mêmes et un dossier comme la SONACA est, je crois, assez symptomatique pour dire les différences qu'il peut y avoir chez les uns et les autres. C'est à moi que revient le plaisir de vous poser cette première question en commission.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Un honneur pour moi, Monsieur Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Cette question porte sur un sujet extrêmement interpellant pour nous, qui, de manière générale, est la privatisation d'outils publics ou d'entreprises publiques.

La presse s'est fait l'écho d'une possible participation d'Albert Frère au capital de la SONACA, à concurrence de 30 %.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement et où en sont les négociations ?

Pouvez-vous nous dire l'intérêt pour les travailleurs et, plus largement, pour les Wallons, de vendre une partie de l'entreprise, fleuron industriel wallon, au secteur privé ? D'autant que l'entreprise se porte bien, je dois dire, et qu'elle a même reçu les félicitations et un prix de la Chambre belgo-américaine de commerce à New York – j'ai appris cela ce matin. En l'état, les choses se passent bien pour elle.

Pourriez-vous nous dire comment la Région va éviter la répétition de scénarios de fermeture comme ceux de la sidérurgie liégeoise ou de Caterpillar si elle décide de perdre le contrôle sur ses outils industriels publics ? La sidérurgie n'est pas le moindre exemple de fermeture dans ce cadre-là. Je viendrai, d'ailleurs, après avec une question sur la sidérurgie.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éclaircissements et vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, c'est vrai que l'article date déjà d'une vingtaine de jours. D'autres éléments sont, sans doute, tombés entre-temps.

Le fonds Ergon Capital Partners, membre du groupe d'Albert Frère, est en discussion avec la Région wallonne pour racheter des parts du capital de la SONACA. La presse évoque un rachat entre 25 % et 30 % des parts.

La SONACA est une entreprise qui réalise 99,9 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Elle possède une renommée mondiale dans son domaine d'activité, à savoir la fabrication des bords d'attaque d'ailes d'avions.

Comme le rachat porterait sur 25 % à 30 %, puisque, apparemment, la Région wallonne refuserait de céder plus de 30 % des 97 % des parts détenues par la Région wallonne et que la SONACA est valorisée à 250 millions d'euros, ce rachat représenterait donc plus ou moins 75 millions d'euros.

Je souhaite donc vous poser les questions suivantes.

Confirmez-vous la situation et les chiffres évoqués dans la presse, il y a 20 jours ?

Y a-t-il des conditions autres que financières exigées par la Région wallonne auprès du futur acquéreur ?

Quelles autres opérations pourront être menées avec ce nouveau capital si la vente se réalise ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Messieurs les députés, merci pour cette question essentielle pour notre économie.

M. Gillot a fait allusion à Caterpillar ou à la sidérurgie liégeoise. Il est clair que nous devons, par rapport à nos entreprises dans lesquelles un actionnariat de la Région wallonne est important, largement majoritaire, comme c'est le cas de la SONACA, insister

sur trois éléments : maintenir les centres de décision en Wallonie – cela me semble le premier élément essentiel ; le deuxième élément essentiel, c'est de pouvoir maintenir l'emploi en Wallonie ; et le troisième élément, c'est de voir, dans des secteurs comme celui-là, des secteurs durement concurrentiels, comment on peut avoir une stratégie de maintien de l'activité, mais aussi une stratégie de croissance.

Il est inutile de vous dire que la fuite, je l'ai un peu regrettée, soyons très clairs. Cela me permet peut-être aujourd'hui de vous confirmer certains éléments, que j'aurais peut-être été plus prudent, en tant que ministre de l'Économie, à vous révéler, pas que je veuille vous cacher des choses, mais on sait, quand on veut mener à bien une opération comme celle-là, qu'il faut parfois un minimum de discrétion. Ce n'est pas un complot, c'est simplement un minimum de discrétion.

Comme vous le savez aussi, c'est un dossier qui n'a pas été initié par le nouveau ministre que je suis. Il l'a été par l'ancien Gouvernement. Par rapport à l'opération d'acquisition LMI, il était même prévu de faire concomitamment cette opération avec un actionnaire financier privé.

Cela, c'est pour poser le constat.

Il y a un intérêt d'Ergon, qui est un opérateur financier, pour une participation minoritaire à hauteur de maximum 25 % à 30 %.

Il faut savoir aussi que l'on peut se réjouir – et vous l'avez fait – que la SONACA se soit développée de la sorte, après une situation évidemment très difficile. Si l'on regarde en 2008, d'où la SONACA vient, et les résultats aujourd'hui, avec notamment l'acquisition d'un groupe américain important, LMI, et avec des perspectives de croissance importante.

Cela étant dit et confirmé, il n'y a pas, aujourd'hui, d'accord ferme et définitif par rapport à cette opération.

Soyons très clairs, c'est un opérateur financier, ce n'est pas un opérateur industriel. Un opérateur financier peut amener une entreprise à développer une stratégie de croissance. En tant que libéral, je n'y vois certainement pas d'objection de principe, mais on le sait aussi, un opérateur financier vient avec une certaine vision, un certain intérêt.

L'une des questions essentielles, ce sera l'estimation de la valorisation, la valorisation, ai-je envie de dire, incontestable de la SONACA. C'est un élément essentiel.

Les négociations vont se poursuivre, mais il va de soi que l'une des modalités à définir si le dossier évoluait positivement, ce sont les clauses de sortie de cet opérateur financier. Qu'en est-il si dans deux ans, dans trois ans, il sort ? Quelles sont, à ce moment-là, les obligations de la Région wallonne quant à la reprise des

parts ? On peut tout imaginer, soyons très clairs : montée en bourse, et cetera. Quand je dis que l'on peut tout imaginer, vous savez aussi bien que moi qu'il y a toute une série de dispositifs qui pourraient être imaginés.

Je vais dire que j'ai repris le dossier. J'ai été informé. J'aurai, évidemment, tous les contacts nécessaires dans les jours et les semaines qui viennent, mais, soyons très clairs, l'opération n'est pas finalisée. Je veux être très clair à ce stade, et c'est la position du ministre de l'Économie, mais aussi du Gouvernement. On va donc examiner, imaginez bien, toutes les clauses, toutes les modalités dans le moindre détail, dans un souci également de bonne gouvernance. La bonne gouvernance, cela vaut aussi pour ce type d'entreprise. Je ne dis pas qu'il y a mauvaise gouvernance, mais quand il y a une possibilité d'un opérateur financier, on doit aussi être très clairs par rapport à cela.

Je termine, Messieurs Gillot et Henquet, parce que j'avais quatre lignes de réponse. Il y avait beaucoup de prudence par rapport à ce dossier, mais ce sont des informations connues, à mon regret, donc je ne vois pas pourquoi je cacherais l'état de la situation aujourd'hui.

Vous les savez probablement, j'ai rencontré les représentations des travailleurs, toutes les représentations des travailleurs, par rapport à ce dossier pour, d'une part, les rassurer : maintien du centre de décision en Wallonie – c'est la volonté du Gouvernement ; maintien de l'emploi et pas de risque de délocalisation – c'est la volonté du Gouvernement ; examiner toutes les modalités d'une opération éventuelle qui pourrait être menée dans un souci de gouvernance avec les objectifs que j'ai définis.

Voilà où en est le dossier à ce stade, mais je ne manque pas de dire que l'on aura l'occasion d'en discuter.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre. Il est clair que, de toute façon, j'aurai l'occasion de revenir sur le dossier.

Je n'ai, cependant, toujours pas vu l'intérêt pour les Wallons, l'intérêt pour les travailleurs. Les travailleurs, pour les avoir moi aussi rencontrés, sont extrêmement inquiets, parce que les travailleurs ont cette mémoire de ce qui a pu arriver dans d'autres entreprises quand on privatisait en tout ou en partie.

Vous l'avez dit vous-même, ce groupe constitue un opérateur financier, qui n'a évidemment pas vocation à rester des années en tant qu'actionnaire. Là, le fait que soient clairement définies les choses, c'est un point important. Je le dis et le répète, le PTB et moi-même sommes évidemment contre le fait de privatiser des outils ou des entreprises publiques qui, qui plus est, se portent bien.

À cet égard, j'émetts une question : au niveau financier, l'entreprise se porte bien, et je ne comprends pas ce dogme libéral qui veut qu'une entreprise, comme elle est pour le moment, ne puisse pas tout simplement continuer sa route avec des capitaux publics. Je ne comprends pas la logique, je ne vois pas le lien où il faut absolument passer par le privé. C'est quelque chose qui m'interpelle.

Concernant l'emploi, j'ai de grandes craintes.

Concernant les dividendes, on avait une déclaration budgétaire et l'on a vu combien cette majorité comptait sur les dividendes des entreprises publiques. Là, inévitablement, en cédant une partie de l'entreprise au secteur privé, il est clair qu'une partie des dividendes va aller vers le secteur privé.

Je termine, Monsieur le Président.

Je reviendrai vers vous pour savoir quelle va être la hauteur des exigences émises, en termes de *return*, par cet actionnaire privé, si le dossier va jusque-là, ce que je regretterai et dénoncerai fermement.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

J'entends bien que le projet n'est pas finalisé à ce jour. Cela dit, je ne rejoins pas M. Gillot. Je peux le rejoindre sur l'inquiétude des travailleurs, mais après avoir entendu le ministre, je pense qu'ils doivent être rassurés, même si, je le répète, le projet n'est pas finalisé.

Ils sont rassurés, parce qu'il y a cinq points qui, pour moi, sont fondamentaux et auxquels il faudra veiller, évidemment :

- premièrement, la Région wallonne reste majoritaire. Ici, il n'est question que de lâcher 30 % maximum. Aujourd'hui, on est à 97 %, il n'y a pas de risque ;
- deuxièmement, maintenir le centre de décisions en Wallonie ;
- troisièmement, maintenir l'emploi ;
- quatrièmement, développer le secteur ; on sait que c'est un secteur concurrentiel, donc il faut le développer si l'on risque d'être en retrait, d'où l'intérêt de faire appel à un actionnaire privé puisqu'il va injecter des fonds ;
- enfin, prévoir, évidemment, les modalités de sortie, comme on l'a dit.

Personnellement, je vois cela d'un bon œil, mais on attend la suite des opérations pour pouvoir avoir d'autres informations.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
RESPECT DES ACCORDS SIGNÉS LORS DE LA
FERMETURE PARTIELLE DE LA SIDÉRURGIE
LIÉGEOISE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect des accords signés lors de la fermeture partielle de la sidérurgie liégeoise ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, le lien avec la question précédente peut évidemment être fait, puisque dans l'historique de la sidérurgie, beaucoup de promesses avaient été faites aux travailleurs, notamment par la Région wallonne, qui était signataire d'un accord, ces fameux accords de fermeture. Les travailleurs ne sont jamais rassurés quand il y a un actionnaire privé dans une entreprise, que du contraire.

Concernant la sidérurgie, la question que je vais vous poser, Monsieur le Ministre, concerne le respect des accords qui avaient été conclus à la fermeture d'une grande partie de la sidérurgie liégeoise.

Lors de la signature, entre autres par la Région wallonne, actant la fermeture de toute la phase à chaud et d'une partie significative de la phase à froid de Liège, il était stipulé que, si une demande significative d'acier galvanisé – c'est un produit un peu spécifique – se faisait sentir dans la BD Nord d'ArcelorMittal, qui est une découpe territoriale d'ArcelorMittal, ce serait la ligne de galvanisation n° 4, de Liège, qui serait prioritaire pour en assurer la production, laquelle serait donc relancée. C'était la ligne avait été mise à l'arrêt lors des accords de fermeture.

Or, nous apprenons que ce besoin est bel et bien là, mais que c'est une ligne de Florange qui va être transformée pour un coût de plus ou moins 70 millions d'euros, afin de produire ce type d'acier et rencontrer le besoin en la matière.

On constate donc bien que les accords négociés et signés ne sont pas respectés.

Quelles mesures allez-vous prendre pour faire respecter ce qui a été conclu à l'époque et faire en sorte que ce soit bien la ligne de galvanisation n° 4 qui soit relancée ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, vous parlez d'un processus particulier, en effet.

L'investissement à Florange annoncé par ArcelorMittal ne concerne, en fait, pas le redémarrage d'une ligne de galvanisation, mais la transformation d'une ligne existante en une nouvelle ligne de production d'aciers à haute performance Usibor, qui, bien que dédiés au secteur automobile, n'ont rien à voir avec les processus conventionnels de galvanisation, tels que celui mis en œuvre à Flémalle avant la mise sous cocon de la ligne de galvanisation n° 4. Ces types d'acier à haute performance n'ont jamais, d'ailleurs, été fabriqués à Liège, ce qui me fait dire que les accords négociés ne sont pas entravés et sont respectés.

Vous me direz que ce sont les méchants libéraux qui ne respectent pas les accords. Comme dans le dossier précédent, la SONACA, je vous ai simplement dit que le dossier avait été initié auparavant et accepté, dans le cadre de l'acquisition de l'émail, par le conseil d'administration, où nous étions représentés. À un moment donné, nous assumons cela, évidemment.

Aujourd'hui, il n'est pas question que les accords ne soient pas respectés, mais on est dans un processus différent de celui que vous évoquez.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre. Avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous mélangez des choses différentes.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Laissez-moi vous expliquer au moins. J'ai une certaine expertise, dans ce domaine-là au moins.

Il est clair qu'à Florange, on fait cet acier Usibor et l'on fait de l'électrozingage. La ligne va être transformée pour faire de la galvanisation. Dans les accords – j'ai l'extrait de l'accord ici – qui portent sur la relance de la ligne de galvanisation n° 4, il est dit que s'il y avait une demande supplémentaire d'acier galvanisé, ce serait cette ligne de Flémalle qui serait relancée prioritairement.

Je crois qu'il n'y a pas besoin d'aller plus loin. Il y a une demande d'acier galvanisé. ArcelorMittal va produire plus d'acier galvanisé dans la BD Nord. Les accords stipulaient que c'est la ligne de galvanisation n° 4 qui devait être relancée, mais ce ne sera pas le cas.

La preuve en est une phrase, juste une phrase, d'un article, qui est paru dans *Le Républicain lorrain*, où un responsable lorrain disait, par rapport à cette transformation de la ligne à Florange : « L'opération n'était pas si simple, puisqu'il a fallu, par exemple, justifier auprès de l'État belge la création d'une nouvelle

ligne de galvanisation quand Liège en avait perdu deux ces dernières années. » Ici, en l'occurrence, l'État – je me doute que le responsable mélange peut-être un peu les différents niveaux de pouvoir – ce n'était pas l'État, mais bien la Région. Auquel cas, il a fallu demander à la Région la permission de relancer. Cela veut bien dire que cela allait à l'encontre des accords qui avaient été signés.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
SORT DES TRAVAILLEURS DE
SPORTSDIRECT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le sort des travailleurs de SportsDirect ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, ici, dernièrement, le 12 septembre, une centaine de travailleurs de SportsDirect se sont rassemblés pour exprimer leurs craintes pour le futur. La chaîne est passée d'une cinquantaine d'enseignes à moins de 40 magasins, 38 précisément, et il semblerait qu'il n'y ait pas de grande clarté, en tout cas un manque de clarté, par rapport aux prochaines fermetures. On parle de plusieurs magasins encore.

Les employés réclament une transparence sur cette politique commerciale et des informations sur la rentabilité des magasins, ainsi que davantage de considération pour l'investissement à titre personnel, qu'ils consacrent à l'entreprise, et un traitement du personnel sur un pied d'égalité. Ils ont le sentiment que les licenciements sont espacés pour éviter l'application de la loi Renault.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Ministre.

Disposez-vous, quant à vous, de plus amples informations sur l'avenir du groupe SportsDirect en Wallonie ? Que pouvez-vous faire pour appuyer les revendications des travailleurs ? Que répondez-vous à leurs craintes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député,

d'abord, les craintes des employés de la chaîne SportsDirect pour le futur sont – je pense – légitimes et compréhensibles, quand on voit ce que l'on annonce. L'avenir du groupe en Wallonie dépend, évidemment, de la volonté de la maison-mère britannique. Des échanges sur le sujet ont eu lieu, fin de semaine dernière, entre la direction britannique et la direction belge. Un dialogue social a été engagé entre les acteurs concernés. Selon les dernières informations obtenues fin de semaine, un accord pourrait être trouvé, pouvant, j'espère, rassurer les travailleurs de SportsDirect.

Vous interrogez le ministre de l'Économie et aussi de l'Emploi et de la Formation. À ce stade, mon intervention est prématurée, puisqu'elle n'entre dans le cadre d'aucune procédure juridique liée aux matières dont j'ai la responsabilité.

Le problème et l'analyse avec les juristes, c'est qu'aujourd'hui, la chaîne reste dans le respect strict de l'application de la loi : délai de 60 jours entre les fermetures. Je ne dis pas qu'il ne peut pas y avoir de souci quant à la volonté de la chaîne. Cela rend, aujourd'hui, impossible le passage en licenciement collectif et les avantages qui vont avec cette procédure. Aujourd'hui, c'est prématuré, mais conformément à la législation, c'est dans ce cadre et dans le cadre de cette procédure que je pourrai, après analyse approfondie de la situation, appuyer une éventuelle demande d'approbation d'un plan de reclassement.

Je suis attentif à ce dossier. L'information que je vous ai donnée par rapport aux semaines dernières. Le tout est de voir les intentions réelles de la direction britannique, mais je ne suis pas, en tout cas, aujourd'hui, dans les conditions pour activer le plan. Je n'hésiterais évidemment pas à le faire avec les services du FOREm si je devais intervenir.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je remercie M. le Ministre. Actuellement, il n'est pas saisi d'une quelconque demande et il n'est pas encore compétent. La situation ne me permet pas d'intervenir à ce stade.

Néanmoins, j'entends qu'il est bien renseigné puisqu'il mentionne un accord qui serait ou qui pourrait intervenir à la fin de la semaine dernière, qui a été évoqué entre les deux directions britanniques et belges. Je compte donc sur M. le Ministre pour rester aux faits de ce dossier et je reviendrai vers lui dès que possible.

**QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA
LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefebvre à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan d'actions dans le cadre de la lutte contre le dumping social ».

La parole est à M. Lefebvre pour poser sa question.

M. Lefebvre (PS). - Monsieur le Ministre, depuis quelques années, le nombre de travailleurs étrangers détachés sur le sol belge n'arrête pas d'augmenter. Le dumping social est un fléau qui progresse et contre lequel il faut lutter efficacement.

En effet, les marchés publics représentent près de 20 % de l'économie européenne. C'est donc un outil important. Les pouvoirs publics se doivent donc d'être irréprochables en matière de dumping social.

Le ministre Lacroix a été très volontaire et la mise en place d'un Observatoire économique des marchés publics avait été abordée à plusieurs reprises.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me faire un état des lieux de la situation ? Des avancées ont-elles été constatées ? Quel est votre plan d'action en ce qui concerne la lutte contre le dumping social ?

En outre, qu'en est-il des interactions avec le niveau fédéral et plus particulièrement du Protocole de coopération avec le Service d'informations et de recherches sociales du Fédéral, protocole devant permettre un renforcement de la lutte contre le dumping social ?

Avez-vous des informations sur le nombre de contrôles sur les chantiers publics wallons ? Ont-ils été augmentés ? Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, il est clair que le dumping social est une problématique majeure pour l'économie wallonne et des secteurs en particulier, je pense au secteur de la construction qui est légitimement inquiet. Vous reconnaissez vous-même que les mesures les plus adéquates et efficaces pour lutter contre le dumping social doivent être prises par les différents niveaux de pouvoir et à commencer par le

niveau européen, la directive européenne et la directive de détachement.

Des débats ont lieu au niveau européen et nous ne manquons pas au niveau belge de sensibiliser un maximum notre commissaire européenne en charge du dossier.

En ce qui me concerne, les services de l'administration DG06 sont directement concernés au regard de l'octroi ou du refus du permis de travail. J'ai pu constater que ce service est très souvent sollicité. Le contrôle effectué est strict et porte notamment sur la rémunération accordée aux travailleurs étrangers effectuant des prestations sur le sol wallon.

L'autorité fédérale, via un arrêté royal, détermine les barèmes en fonction des conventions collectives.

Les autorités régionales sont, quant à elles, chargées lors de l'octroi des permis de la correcte application desdits barèmes.

Afin de lutter contre le travail au noir, nous sommes intégrés dans le plan de coordination avec le parquet. Le service de l'inspection sociale qui, dans ce cadre, apporte son soutien aux autorités judiciaires, aux agents de l'ONSS, de l'Inspection du travail et de l'ONEM.

En ce qui concerne plus précisément l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics, les autorités wallonnes ont arrêté des circulaires portant sur l'achat dans le ministère, sur les marchés publics de travaux effectués par les services du Gouvernement, ainsi que les UAP et dans les zones d'activité économique.

Un groupe de travail est chargé de se pencher sur l'insertion de pareilles clauses sociales, éthiques et environnementales dans la législation sur les marchés publics et non plus uniquement via les circulaires. Vous comprendrez que cela implique aussi la collaboration et un travail avec mes collègues, que ce soit Mme De Bue au niveau des Pouvoirs locaux ou M. Di Antonio au niveau des travaux.

Il convient cependant, pour avoir intégré dans le corpus législatif, que ces clauses rencontrent un certain nombre de conditions en termes de montants notamment en raison d'exigences européennes, je l'ai dit.

Je dis aussi qu'il faut être attentif au fait que certaines clauses ne soient pas de nature à générer une distorsion de concurrence avec les autres Régions du pays, où les règles seraient plus souples. Attention donc aux surcoûts même si les objectifs sont louables, d'où la nécessité pour le groupe de travail ad hoc d'avancer prudemment.

C'est un sujet sur lequel nous comptons avancer. Il n'est pas simple et l'on ne va pas régler au niveau régional le dumping social d'un coup de baguette magique. Si l'on pouvait le faire, cela se saurait. Je me

souviens : un ministre, il y a quelques années – c'était le ministre Nollet pour ne pas le citer – c'était les plombiers polonais, c'est fini en Wallonie. Je pense qu'il y a encore quelques plombiers polonais aujourd'hui.

Il faut vraiment aborder ce travail avec détermination, avec le maximum de collaboration d'abord entre ministres du Gouvernement wallon, mais aussi avec les autres niveaux de pouvoir, y compris les pouvoirs locaux parce que, vous le savez, il est bien à un moment donné de contraindre les communes par rapport aux marchés publics, mais faut-il encore contrôler et suivre. Toutes les communes, notamment les petites communes, n'ont plus toujours le capital humain pour exercer ce contrôle.

Voilà, plutôt que de faire de grands slogans, il faut voir concrètement sur le terrain comment on peut continuer à avancer pour lutter contre le dumping social.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je pense qu'il y a encore du travail à faire. Il y a juste quelques éléments. Vous avez raison, il faut continuer à travailler sur les pouvoirs locaux et sur les pouvoirs régionaux via les marchés publics et c'était la raison de la mise en place de cet Observatoire économique des marchés publics, justement, pour veiller aux respects des règles, notamment, en matière de dumping social.

Le fameux Protocole de coopération avec le service d'informations et de recherches sociales du Fédéral est aussi un protocole qui doit permettre un renforcement de la lutte contre le dumping social en gérant aussi les contrôles et en faisant en sorte qu'il y ait des contrôles.

Peut-être êtes-vous bien placé maintenant pour insister auprès de vos collègues du Fédéral pour donner les moyens à ces services de contrôle de faire leur travail, ce qui aujourd'hui semble ne plus être le cas.

J'ai juste été un peu choqué par votre remarque, même si je peux l'entendre, mais je pense qu'on ne devrait pas l'évoquer dans ce genre de dossier sur la question de la distorsion de concurrence. Dans la question que je vous pose, on parle bien de marchés publics locaux et régionaux et l'on ne doit pas mettre en balance le dumping social et la question de la distorsion de concurrence puisque si l'on arrive à lutter contre le dumping social, cela devrait en principe aussi arranger tous les employeurs et l'on devrait pouvoir trouver un équilibre.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES
WALLONS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE
L'INDUSTRIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'évaluation des programmes wallons relatifs au développement de l'économie circulaire et les recommandations du Conseil de l'industrie ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, l'économie circulaire offre énormément d'opportunités économiques, environnementales, avec pour objectif de découpler l'utilisation des ressources naturelles et l'impact environnemental de la croissance économique. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes de plus en plus conscients des opportunités et des richesses que peut nous offrir cette économie circulaire. Le potentiel économique est particulièrement attractif pour les entreprises puisque l'économie circulaire vise à créer de la valeur ajoutée grâce à une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources et donc des coûts.

Les objectifs et les concepts de l'économie circulaire sont évidemment simples à comprendre. La développer appelle des connaissances pointues. Comprenant le potentiel économique, la Commission européenne et l'Union wallonne des entreprises en ont fait une orientation stratégique. Cette économie circulaire doit, bien entendu, être au cœur des différents projets que nous entendons déployer en Région wallonne.

En Région wallonne, le soutien à l'économie circulaire se réalise via la cellule spécialisée NEXT au sein de la SRIW d'une part, et via un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des TPE et PME au sein de l'AEI.

Comment se réalise le suivi de ces initiatives – on ne part donc pas de rien, c'est très bien - et quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer les performances de ces programmes indispensables pour le développement économique et durable de la Wallonie ? Combien d'entreprises participent à ces programmes et quel bilan peut-on en tirer ?

Dans ses recommandations récentes du 30 juin, le Conseil de l'industrie apporte des pistes pour renforcer la circularité des ressources dans l'industrie wallonne.

Parmi celles-ci, je relève quelques-unes, bien entendu tout le rapport est intéressant, mais parmi celles-ci :

- l'organisation d'un guichet unique pour les entreprises pour disposer d'un organisme spécialisé et transversal sur l'économie circulaire avec comme ambition de devenir, notamment, un centre de référencement en termes de bonnes pratiques, de stratégie, d'aide administrative et juridique, et de financement ;
- la suppression des obstacles réglementaires et notamment la notion de déchets.

Sans rentrer dans tout le détail, j'aurais voulu savoir quelle lecture vous faites de ces recommandations. Quels sont en Région wallonne les obstacles réglementaires qui persistent encore au développement de l'économie circulaire et comment les surmonter ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, j'espère que je ne vais pas trop vous décevoir. Tout simplement, je suis en fonction depuis deux mois, le sujet est vaste et je pense que vous avez parfaitement planté le décor. Je ne vais d'abord pas vous décevoir – j'en suis convaincu – en disant que la volonté du Gouvernement est de faire de l'économie circulaire une priorité – c'est clairement dans la Déclaration de politique régionale – et notamment à ce que cela peut apporter aux petites et moyennes entreprises et même les très petites entreprises. Maintenant, je pense qu'il est important par rapport à cette thématique de faire un inventaire, une photographie de ce qui existe pour voir justement comment l'on peut améliorer toute une série de choses.

La transformation vers une économie circulaire repose sur une refonte des fonctionnements d'entreprises avec de nouveaux *business plans* et des méthodes innovatrices. Je suis convaincu que cela représente un beau potentiel en termes de compétitivité et une organisation au niveau wallon est absolument nécessaire.

Les recommandations du Conseil de l'industrie sont pertinentes. Vous avez évoqué les recommandations du Conseil de l'industrie, et elles soulignent certaines carences du système que nous nous devons de corriger et je le dis par rapport aux objectifs, je peux vous le dire, c'est un objectif du Gouvernement.

Les obstacles restent trop nombreux pour exploiter pleinement le potentiel circulaire wallon. Je cite :

- un manque de sensibilisation au concept et de connaissance des opportunités pour les PME ;

- une méconnaissance des mécanismes de financement qui sont pourtant existants ;
- une lourdeur et un manque de clarté dans les démarches administratives ;
- un manque de valorisation des produits auprès du consommateur.

Sur la question des déchets, le Gouvernement wallon travaille actuellement sur le décret des sous-produits permettant la circulation et la commercialisation des déchets comme des matières premières aux industries, compétence de mon collègue M. le Ministre Di Antonio.

Néanmoins, il reste trop difficile pour les PME et TPE de percevoir les plus-values à court terme de l'économie circulaire, il faut travailler à une sensibilisation mieux organisée et en ce sens une consultation des acteurs est en cours pour évoluer vers une stratégie wallonne unique et bien mieux structurée. Les bases ont été jetées, mais il existe encore une réelle marge de progression à laquelle le nouveau Gouvernement compte remédier.

Je dirai par rapport au guichet unique, on emploie souvent le vocable « guichet unique » pour les PME et, ici, concernant l'économie circulaire, il a tout son sens. Le tout est de voir le guichet unique comment on le structure, comment on l'organise. Le but d'un guichet unique performant est de pouvoir orienter et répondre de façon la plus précise possible aux besoins et aux demandes des entreprises par rapport à des problèmes administratifs, au financement, à la stratégie et là, je vous dis, dans le travail des deux mois que j'ai pu faire dans les contacts et sur le terrain, que je ne suis pas complètement satisfait aujourd'hui du travail de l'AIE.

Il y a une réflexion que je mène avec mon cabinet parce que l'AEI ne remplit pas l'objectif qui lui était confié. C'est une réflexion que nous menons. Et quand nous parlons de réorganisation des structures wallonnes, il est vrai que l'on parle souvent du financement, de l'animation économique, mais une thématique comme l'économie circulaire a vraiment tout son sens. L'objectif est l'efficacité par rapport aux PME, aux TPE et vous avez évoqué la transversalité. La transversalité est importante et que l'on aille frapper à 36 000 portes en fonction que l'on n'a besoin d'un accès au financement, que l'on a besoin d'un renseignement administratif, que l'on a besoin de toute une série d'autres choses.

Voilà, j'espère que je ne vous ai pas trop déçue malgré tout. Je pense que c'est un sujet important sur lequel nous travaillons et je l'ai dit, c'est une volonté du Gouvernement qui était d'ailleurs très clairement inscrite dans la Déclaration de politique régionale.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, au risque de vous surprendre, je ne suis pas déçue parce que l'objectif de ma question, parmi les mille et un

dossiers dans lesquels vous avez dû rentrer, ces dossiers dont certains s'imposent à vous indépendamment peut-être des priorités que vous auriez préféré donner et parmi tous ces dossiers, mon souci était d'attirer votre attention sur une thématique qui est importante et, dès lors, la réponse que vous m'apportez et une réponse qui, à ce stade, aujourd'hui, me donne entièrement satisfaction. Cela veut dire que vous êtes en train d'y travailler parmi d'autres thématiques, que vous en êtes bien conscient, c'est une des priorités de la DPR.

Il ne faut pas l'oublier parce que le quotidien dans la charge d'un ministre vous prend constamment et vous détourne parfois de ce que vous auriez souhaité faire. Vous avez dit que la méconnaissance des outils financiers était une difficulté parmi d'autres. C'est un sujet sur lequel on pourra revenir parce que, déjà avec votre prédécesseur, on l'avait évoqué. Dans le cadre de la refonte des outils économiques, il était important que vous ayez à l'esprit dans tout ce qu'il va falloir faire que cette économie circulaire est aussi un élément important et sur cette base-là on aura l'occasion de reparler de l'AEI bien entendu, mais je suis satisfaite de votre réponse.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
RETOURS SOCIÉTAUX POUR LA RÉGION
WALLONNE DU REMPLACEMENT DES AVIONS
F-16 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les retours sociétaux pour la Région wallonne du remplacement des avions F-16 ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, voilà un dossier bien différent et qui s'impose aussi à notre agenda, c'est le remplacement de nos F-16 qui sont déjà assez âgés.

Ce processus de remplacement a franchi une nouvelle étape le 7 septembre dernier avec les remises des offres du Joint Program Office pour le F-35 de Lockheed Martin et du ministère britannique pour l'Eurofighter Thyphoon.

Dassault avait dit qu'il se retirait et puis la ministre française des Armées a annoncé qu'elle avait adressé une lettre au ministre belge de la Défense, Steven Vandeput, pour mettre sur la table une

proposition qui allait aller au-delà du cadre de l'appel d'offres.

Votre prédécesseur avait annoncé qu'un des critères de sélection de l'offre est : la protection des intérêts essentiels de défense de la Belgique et que ce critère compte pour 10 % du total des points qui doivent être attribués si l'on est dans le cadre du marché.

Rappelons que l'article 346,1b, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production et au commerce d'armes, de munitions, de matériel de guerre, et ce, sans que les dispositions des traités européens n'y fassent obstacle.

Il est donc possible de prévoir dans l'ensemble, des retours sociétaux pour ce type de matériel.

Le marché a été évalué à une quinzaine de milliards d'euros sur 40 ans environ. Le budget réservé par la Défense serait de 3 573 000 000 d'euros, mais j'ai également entendu le montant de 4,5 milliards d'euros.

Sur ces montants, quelle part pourrait bénéficier la Belgique et plus singulièrement la Région wallonne. Tout cela est extrêmement sensible. On a d'abord besoin d'avoir des avions efficaces qui correspondent à nos attentes, bien entendu, mais avez-vous ou allez-vous prendre des contacts avec des industriels wallons actifs dans ce secteur qui eux aussi, ne négligent pas ce dossier ? Un suivi peut-il être assuré auprès des entreprises de l'EWA – entreprises wallonnes de l'aéronautique – ou de SkyWin ? Avez-vous déjà eu des contacts de manière générale avec le ministre de la Défense ?

Vu les montants évoqués, ce n'est pas sans intérêt que la Région wallonne puisse participer d'une manière ou d'une autre à ce contrat et que nos entreprises soient écoutées. Bien entendu, je le rappelle, la qualité et la fonctionnalité de l'appareil sont essentielles, un contrat, c'est un tout, mais une offre qui permet de valoriser nos entreprises serait intéressant.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, comme dans tous les autres dossiers, vous êtes manifestement bien informée du dossier.

À ce stade, je ne peux que confirmer ce que vous mentionnez concernant l'intérêt de ce dossier pour la Wallonie où se concentre d'ailleurs la plus grande partie du secteur aérospatial belge.

Quand mon prédécesseur avait annoncé qu'un des critères de sélection de l'offre et la protection des intérêts essentiels de la Défense de la Belgique, je peux évidemment confirmer et y adhérer.

Deuxième élément, et vous évoquez toute une série de contacts avec le secteur, de contacts plus politiques, je peux vous confirmer entretenir tous les contacts qui s'imposent dans le dossier, mais vous comprendrez évidemment que ce qui m'anime dans ces contacts, c'est d'abord une très grande prudence et une très grande sensibilité.

Il ne faudrait pas que l'on nous reproche quoi que ce soit et néanmoins aussi, une certaine confidentialité, mais c'est clair qu'il conviendra d'assurer à nos entreprises que ce soient les grands sites industriels ou les PME d'ailleurs des retours sociétaux dans le cadre du remplacement des F-16. Cela, je suis très clair et c'est cela qui doit nous guider dans ce dossier en ce qui concerne les intérêts de l'économie wallonne, c'est évident. Le marché des F-16 a permis le développement de notre industrie aéronautique. Gageons que celle-ci pourra apporter son expertise aux projets industriels qui découleront du remplacement de ces F-16.

Comme vous l'avez dit, il y a des dossiers urgents, il y a des dossiers sur lesquels on doit être très proactifs. Ce dossier-là, évidemment, en fait partie et je l'ai dit, que ce soit avec le Gouvernement fédéral, mais aussi avec le secteur, il y a tous les contacts utiles, mais prudents aussi qui sont pris aujourd'hui. Je suis certain que c'est un dossier sur lequel on reviendra, mais l'objectif que nous partageons, je suis convaincu toutes et tous et qu'il y ait bien des retours sociétaux dans le cadre de l'emplacement de ces F-16.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre de son attention et des contacts qui ont déjà été pris. Je pense que c'est évidemment essentiel et vous l'avez rappelé et je m'en félicite que nos entreprises qui sont des leaders mondiaux dans ce secteur puissent apporter leurs compétences.

La France fait une offre d'État, de gouvernement à gouvernement. C'est autre chose et le Gouvernement fédéral a toute la liberté de poursuivre l'appel d'offres ou d'avoir d'autres offres de gouvernement à gouvernement. Le marché public le permet et de ce que j'ai compris, ce que la France travaille avec l'Angleterre. La France et l'Allemagne envisagent aussi à terme de construire ensemble un nouvel avion de chasse. Ce n'est pas pour demain. Ce ne sera pas pour le remplacement de nos F-16. En soi, c'est une bonne chose et construire avec les grands pays actifs en Europe dans le secteur de la Défense, des projets de ce type me semble intéressant pour nos entreprises. Toute chose devant évoluer. Le partenariat de la France sur lequel on ne sait pas encore grand-chose est beaucoup plus large, car il y aura des

entraînements collectifs. Il y aura de la maintenance et c'est aussi une proposition à sans doute examiner avec intérêt, mais je vous remercie déjà de votre volontarisme.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Simplement, vous avez parfaitement raison et tantôt, si je fais simplement le parallèle avec les entreprises publiques, c'est important aussi pour nos entreprises publiques d'avoir une réelle stratégie de croissance pour participer à ce type de projet. On sait qu'à un moment donné, on peut se contenter d'être comme on est, mais alors, il ne faut pas après, dans cinq ans ou dans 10 ans, se dire que l'on a peut-être raté une occasion de grandir et d'être dans une autre dimension avec toutes les prudenances du centre de décisions, du maintien de l'emploi. Je pense que ce sont vraiment des stratégies importantes, car c'est un fer de lance de notre entreprise, de notre Région. On doit donc essayer d'utiliser au mieux nos atouts. Je suis tout à fait d'accord.

M. le Président. - Le dernier mot vous revient, Madame Simonet. Il n'y en aura pas.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
CONSÉQUENCES DU BREXIT SUR LA
RECHERCHE EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les conséquences du Brexit sur la recherche en Wallonie ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, il est également intéressant de parler de la recherche en Région wallonne. C'est un sujet qui me tient à cœur et qui ne manquera pas également de retenir toute votre attention.

On est alors dans une phase d'évaluation et de négociation du Brexit.

L'évaluation de l'impact du Brexit va être un exercice difficile, mais il me semble indispensable si nous voulons nous y préparer et si l'on veut déjà prendre les mesures adaptées. Les conséquences vont être

multiples pour notre économie wallonne, car le Royaume-Uni est notre quatrième partenaire commercial et le premier hors zone euro.

La presse évoquait en juin le fait que l'économie wallonne est étroitement liée à la recherche avec le Royaume-Uni par ses pôles de compétitivité et ses entreprises technologiques, notamment les biopharmaceutiques. Plus récemment, le recteur de l'UCL montait au front se disant, je cite : « inquiet des impacts potentiels du Brexit sur la recherche et la science en Europe » et de souligner que l'essence des universités est la mobilité. Le Brexit ne devrait pas le remettre en cause.

Le Royaume-Uni est un partenaire tant au niveau des publications scientifiques qu'au niveau également de l'accueil de nos chercheurs. Les universités anglo-saxonnes et nos universités sont associées dans des projets européens qui auront à terme un impact sur notre économie. Rappelons également que le Royaume-Uni contribue au budget européen à concurrence de 10 %. Il est évident que sa sortie aura pour effet, soit de diminuer le budget européen, soit d'augmenter la contribution des États, si l'on veut maintenir ce budget.

Dans les deux cas, les répercussions sur le budget de la Wallonie auront des impacts sur l'économie, notre économie et la recherche. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il a été décidé de confier à un groupe de travail la mission de mesurer les conséquences du Brexit dans les compétences qui sont les siennes. J'aurais voulu vous interroger sur les questions ci-après.

La Région wallonne envisage-t-elle – je sais que l'on n'interroge pas un ministre sur ses intentions, mais vous y répondez ou pas, mon but est de toute façon de vous donner plein de bonnes idées – de lancer la même démarche ? A-t-elle décidé d'être associée aux travaux du groupe de travail mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Si ce n'est pas encore le cas, ne conviendrait-il pas de mener une analyse en Région wallonne et de contribuer à la réflexion qui a été entamée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et, le cas échéant, d'unir nos forces avec l'ensemble des entités fédérées sur cette thématique ? La recherche ne connaît pas de frontières, elle ne doit pas connaître de frontières. Je pense que nous devons au maximum faciliter, d'abord au sein de la Belgique, mais aussi plus largement au niveau européen, les échanges fructueux entre nos chercheurs.

Troisième question, êtes-vous favorable au maintien du Royaume-Uni dans l'espace européen de la recherche ? Est-ce envisageable ? Sous quelles modalités ? Merci de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je partage évidemment le constat selon lequel la recherche ne doit pas, en tout cas, connaître de frontière linguistique, deuxièmement, l'impact du Brexit aujourd'hui est difficile à évaluer. Vous le mentionnez, il y évidemment aussi l'importance de rappeler que le Royaume-Uni est notre quatrième partenaire commercial.

Par rapport à vos questions, qu'envisage la Région wallonne ? Le 29 mars dernier, le précédent Gouvernement a également mis en place un groupe de travail Brexit. D'un point de vue méthodologique, il faut noter une différence puisque, dans le cadre wallon, le groupe de travail s'est réuni à l'initiative du cabinet du ministre-président sans faire appel aux experts des différentes administrations. Je le regrette. Deux réunions se sont tenues jusqu'à ce jour avec la collaboration de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne.

Dans l'intervalle, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne a poursuivi ses investigations techniques, en s'appuyant largement sur le réseau des correspondants Brexit désignés dans les différentes administrations et OIP de Wallonie. Par ailleurs, l'AWEx pilote un groupe de travail mis en place avec le Conseil de l'industrie. Lors de sa dernière réunion, il a été convenu de s'informer sur l'importance des courants d'affaires, des stratégies des exportateurs wallons vers le Royaume-Uni et l'impact que le Brexit pourrait avoir sur leurs affaires. Le service de l'AWEx en charge de cette matière a élaboré un questionnaire qu'il a fait parvenir au début du mois de septembre aux 5 500 entreprises qui composent sa base de données. Les résultats de cette enquête seront analysés dans les prochaines semaines. On ne manquera pas de revenir sur cette enquête.

Pour obtenir une photographie aussi nette que possible de cet impact, l'AWEx a entrepris, en parallèle, une analyse statistique avec les outils dont elle dispose et a pris langue avec l'IWEPS afin d'être mieux armé pour entreprendre ce type d'étude. Là aussi, l'analyse est en cours. Je verrai avec le ministre-président ce qu'il appartient de décider pour la suite à donner aux travaux déjà effectués par ce groupe de travail et sur base, évidemment, des enquêtes réalisées.

Deuxième élément de votre question, contribuer à la réflexion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différentes entités. Je crois qu'une étroite collaboration et une position commune entre les entités fédérées et, a fortiori, avec le Fédéral sont souhaitables. Je pense, comme vous l'avez dit, que la recherche ne doit pas connaître de frontière linguistique. Il convient en effet – pour moi, c'est la priorité – que la Belgique soit cohérente et unanime sur l'attitude à adopter vis-à-vis de

ces négociations, tant dans l'intérêt de notre pays, de notre Région, que de l'Union européenne d'ailleurs.

Le Royaume-Uni a déjà fait connaître son souhait de maintenir des liens forts avec l'Union européenne dans le domaine de la recherche. Nous en prenons acte, bien évidemment. Nous reconnaissons aussi la haute qualité de la recherche britannique et les interrelations importantes, vous l'avez dit, qui existent entre nos institutions académiques et centres de recherche et leurs homologues britanniques. Toutefois, conformément à la stratégie de négociation arrêtée par le Conseil européen, ces questions ne pourront être abordées que dans le cadre de la deuxième phase de négociation. J'ai envie de vous dire que je partage votre sentiment, que je peux donner ou témoigner de mon souhait qu'il en soit ainsi, mais vous comprendrez qu'aller plus loin à ce stade serait évidemment imprudent de ma part. Il importe en effet que les questions relatives aux modalités de divorce soient clarifiées avant d'aborder l'avenir des relations entre l'Union et le Royaume-Uni.

Enfin, plusieurs points de cet accord de divorce, notamment sur les obligations financières restantes du Royaume-Uni ou encore les conditions de mobilité, y compris des chercheurs et des étudiants, conditionnent fortement le contexte de ces relations futures, quels que soient les domaines de coopération. Vous l'aurez compris, nous suivons de près les évolutions de ces négociations et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lorsque celles-ci auront, je l'espère, davantage évolué et dans les délais les plus serrés possible.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'ai noté qu'il y avait déjà des groupes de travail qui étaient lancés, que l'AWEx était active, allait travailler. On attend ces premiers résultats. Je pense que c'est très bien et que c'est ce qu'il faut faire. On n'est de toute façon pas dans la deuxième phase, mais comme vous l'avez dit précédemment, il faut déjà prévoir, être prêts à avoir une vision et des demandes. Il faut que la Belgique puisse peser de manière unie, en ayant certaines demandes au sein de l'Europe. Je me réjouis que vous puissiez, donc la Wallonie, porter ces demandes une fois que l'on pourra les préciser de manière plus claire.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION DES DONNÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de

l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du règlement général sur la protection des données ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, le 14 avril 2016, le Parlement européen a approuvé la mise en place du *General Data Protection Regulation*, c'est-à-dire le Règlement général sur la protection des données. La date d'exécution pour l'ensemble des organisations, soit toutes les entreprises de l'Union européenne et tous ceux qui prodiguent des biens et des services aux citoyens européens, est fixée au 25 mai 2018, autant dire demain. Une fois cette date dépassée, comme à l'habitude, un non-respect de cette directive ou de ce règlement entraînera de lourdes amendes.

Ce GDPR a pour mission de remplacer la directive européenne de protection des données et s'inscrit dans une dynamique d'harmonisation des lois concernant les données privées en Europe. Concrètement, ce règlement oblige à connaître et à maîtriser l'ensemble du processus de traitement des données privées, que ce soit des informations personnelles, des informations bancaires, voire des données directement liées à la santé et la liste est loin d'être exhaustive.

Selon une étude mondiale, déjà maintenant, on peut constater que près de 67 % des répondants sur près des 4 000 sollicités réalisent l'arrivée du GDPR, mais seulement la moitié se prépare à se conformer aux nouvelles réglementations. Près de 74 % des répondants voient là-dedans, bien sûr, un impact négatif, tant sur les opérations commerciales que sur les amendes qui peuvent aller jusqu'à 100 millions d'euros, voire de 2 % à 4 % du chiffre d'affaires mondial annuel. Il y a également une crainte énoncée sur l'efficacité de l'adaptation des environnements de sécurité informatique imposée par le GDPR.

Il y aura aussi l'arrivée de *data officers* dans les pouvoirs publics puisqu'ils seront en charge du contrôle et de la maîtrise des données à différents niveaux de pouvoir, notamment le niveau communal. Comment ces directives européennes ou ces règlements peuvent-ils passer à côté des informations générales qui sont délivrées aux institutions publiques ? Comment les entreprises wallonnes accueillent-elles ce dispositif ? D'abord, ont-elles cette information ? Le parc entrepreneurial wallon est-il en mesure de s'adapter aux nouvelles règles de conformité ? Quelles seraient les sociétés menacées par cela et quels seraient les coûts d'adaptation pour la mise en conformité ?

Le principe de ces *data officers* qui vont arriver au sein des pouvoirs publics est-il pris en considération ? Une réflexion est-elle mise en route ? Prévoit-on des rencontres entre entreprises, administrations publiques

et Union des villes et communes ? Sachant qu'en Wallonie, il s'agit ni plus ni moins que de 262 villes et communes qui sont concernées par cette problématique qui se trouve donc très proche en termes de temps, chacune d'entre elles sera-t-elle livrée à elle-même pour implémenter le nouveau dispositif ou y aurait-il un pilotage au niveau wallon dans le cadre de la *smart region* préconisée par le plan Numérique wallon et l'Agence du numérique ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le règlement général sur la protection des données entrera en vigueur le 25 mai 2018. Cette directive européenne met à jour et modernise les principes énoncés dans celle de 1995 sur la protection des données. Le règlement définit les droits des personnes physiques et fixe les obligations des personnes qui effectuent le traitement des données et de celles qui sont responsables de ce traitement. Il définit également les méthodes visant à assurer le respect des dispositions prévues ainsi que l'étendue des sanctions imposées à ceux qui en enfreignent les règles.

L'objectif de cette directive est bien entendu de protéger les citoyens et de les rassurer quant au traitement de leurs données pour les réconcilier avec le numérique.

Il faut noter qu'il s'agit ici d'une compétence fédérale et que la sensibilisation des acteurs concernés relève en premier lieu de la Commission de protection de la vie privée, qui fait également figure d'autorité de contrôle. À ce titre, elle émet des conseils, recommandations et explications à destination tant des entreprises publiques que des pouvoirs publics concernés.

La Région wallonne ne restera cependant pas spectatrice dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données. Concernant les entreprises wallonnes, la création et la diffusion d'un label en cybersécurité ont été proposées, notamment dans la perspective du règlement général. Dans cette optique de labellisation, il existe, depuis le mois de mars, des chèques-entreprises d'aide à la transformation numérique et à la cybersécurité, à destination des PME wallonnes.

Des initiatives pour la création d'outils de diagnostic relatifs aux traitements des données en entreprise voient progressivement le jour et une réflexion existe au niveau wallon pour les promouvoir et les diffuser largement auprès des PME. Le tout est de voir aussi selon quelles modalités.

Vous avez aussi évoqué les pouvoirs publics. Les communes, comme toute instance traitant des fichiers de

données personnelles, sont elles aussi directement concernées par le règlement en tant que responsables de traitement ou sous-traitants, d'une manière générale et pour l'ensemble de leurs activités. La désignation d'un délégué à la protection des données fait bien partie des obligations des pouvoirs publics vis-à-vis de la Commission de protection de la vie privée.

Parallèlement aux actions de sensibilisation organisées par la Commission de protection de la vie privée, des discussions sont en cours au niveau régional entre l'Agence du numérique et l'Union des villes et communes pour réfléchir au mieux à l'accompagnement de celles-ci.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci beaucoup pour toutes ces réponses et surtout le fait que ce dossier soit vraiment pris en mains, parce que la difficulté de ce que l'on appelle les règlements au niveau européen, c'est l'application immédiate avec le fait que si, malheureusement, il n'y avait pas cette mise en application, il y aurait automatiquement sanction.

Ce qui me paraît plus interpellant, c'est évidemment l'arrivée de ces *data officers* directement dans les différents niveaux de pouvoir publics. Je ne suis pas sûre que les autorités publiques soient en capacité de vraiment comprendre la manière dont les choses peuvent se passer. D'autre part, je pense que cela mériterait aussi une campagne d'information plus générale, étant donné l'impact que cela pourrait avoir sur l'ensemble des dispositifs.

On peut revenir sur ce point au niveau du mois de janvier pour voir comment la situation a avancé.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
FRACTURE NUMÉRIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fracture numérique ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, durant l'été 2016, le Gezinsbond, qui est le représentant des familles en Flandre, a mené une étude auprès de 1 000 personnes de Belgique et le résultat est très alarmant, à savoir que 22 % des sondés se montrent complètement démunis face à la société numérique.

C'est à l'occasion de la Journée mondiale de l'alphabétisation, le 8 septembre, que la Ligue des familles, le Gezinsbond et ENEO-OKRA ont souligné pour les autorités l'importance et l'urgence de renforcer les moyens de sensibilisation et d'information pour contrer de manière significative l'augmentation de l'illettrisme numérique.

L'année 2020 serait, d'après l'autorité fédérale, le moment de saut vers le numérique comme norme d'interaction collective. Alors que plus de 40 % des sondés estiment rencontrer des difficultés dans les contacts avec les administrations publiques, que ce soit par téléphone ou sur place, le chemin à parcourir en si peu de temps reste conséquent. Puisque l'année 2020 est prise comme une année de référence, je voudrais rappeler que c'était également l'année de référence pour la lutte contre la pauvreté, où nous avons tous ensemble, au niveau européen, décidé que la pauvreté devait être éradiquée. Cela me semble être un objectif qui s'éloigne de plus en plus.

La numérisation accrue est une réalité, mais il est du devoir du monde politique de trouver les moyens et les méthodes pour que les citoyens s'y adaptent le plus sagement, mais surtout le plus rapidement possible.

En Wallonie, quels sont les moyens actuellement mis en place pour lutter contre l'illettrisme numérique ?

De nouvelles perspectives sont-elles prévues ?

Avez-vous, sur cette question déjà, pu rencontrer les différents acteurs de terrain, notamment les associations qui ont été mentionnées ?

Que répondez-vous aux Wallons qui se sentent dépourvus dans la société numérique ? Quelles garanties leur donnez-vous ?

Juste pour information, le 17 octobre est une Journée de lutte contre la pauvreté. Je pense que la fracture numérique en est un des acteurs principaux.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, sans le vouloir, le débat serait très long, mais peut-être en préambule et avant de répondre plus précisément à la question, je vous dirais que, par rapport à la fracture sociale et la fracture numérique, on constate que ce ne sont pas nécessairement, loin de là, les mêmes personnes qui sont en quelque sorte victimes de la fracture sociale et de la fracture numérique. C'est un premier élément. On peut en débattre.

Si l'on regarde par exemple les personnes plus âgées, où il y a vraiment une fracture numérique, ce ne sont pas nécessairement des personnes qui sont

« victimes » de la fracture sociale. C'est un débat qui mérite d'être intéressant et que l'on peut avoir à un moment donné.

Les constats que vous posez sont inquiétants et révèlent le chemin encore long à parcourir par notre Région.

Ainsi, le baromètre des usages numériques par les citoyens, mené tous les deux ans par l'Agence du numérique, révèle que 19 % des ménages wallons ne sont pas connectés, soit 18 % des citoyens de 15 ans et plus. L'analyse plus détaillée montre que ce sont essentiellement les personnes vivant seules et, dans une moindre mesure les ménages ne comportant que deux adultes, qui restent non connectés. Le taux de non connectés est plus important, avec 22 %, pour les personnes disposant de bas revenus, mais le lien n'est pas exclusif puisque 14 % des ménages qui disent disposer d'un revenu confortable ne sont pas connectés non plus. Cela démontre que le revenu n'est pas la clé unique de l'accès à la connexion. Je dis bien « la clé unique », ne venez pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Dans les faits, on constate que dès 60 ans le taux de citoyen sans connexion au domicile augmente significativement 26 % pour atteindre 69 % chez les 75 ans et plus. Cette fracture numérique d'accès qui a été relevée depuis longtemps se résorbe très lentement, j'ai envie de dire trop lentement. Elle a décliné en Wallonie de 1 % depuis 2015 et de 2 % depuis 2013.

Toutefois, il faut se garder de résumer la fracture numérique au seul problème de l'accès à internet comme le souligne l'enquête de Gezinsbond citée en référence de cette question. En effet, les taux les plus récents de la Fondation travail université montre qu'il faut considérer trois niveaux de la fracture numérique.

Le premier niveau est celui de l'accès aux technologies qui vient d'être décrit, le second c'est la capacité à utiliser les technologies, de disposer des compétences nécessaires pour se connecter, pour trier les données, pour rédiger un document ou encore bien d'autres éléments. Le troisième niveau est celui de la capacité à exploiter pleinement les technologies pour assurer le développement personnel et sociétal. Il est indispensable pour le citoyen wallon d'être capable de tirer le meilleur du numérique dans tous les métiers. D'abord, pour qu'il se réalise pleinement en tant que citoyen, mais également pour permettre le développement d'activités économiques et la création d'emploi.

Aussi, notre stratégie dans le cas des compétences institutionnelles de la Wallonie s'articulera autour d'un nombre réduit d'axes porteurs incluant la sensibilisation des jeunes aux logiques du numérique, je ne parle pas de l'usage d'une tablette – on sait comment les jeunes se familiarisent très rapidement à l'usage d'une tablette –,

mais plutôt les algorithmes qui se cachent derrière telle ou telle application.

Parmi les dispositifs existants, seuls ceux ayant prouvé leur efficacité seront encore soutenus, ce qui veut dire qu'il y a une véritable réflexion, qu'il n'y a pas une volonté de diminuer les moyens ou les objectifs par rapport à la sensibilisation, mais – vous parliez des contacts avec les associations – je pense que beaucoup d'associations ont leurs recettes, ont leurs solutions par rapport à la meilleure sensibilisation/formation au numérique. Il faut faire une synthèse et voir ce qui est le plus opportun comme dispositif à soutenir. C'est le travail que nous sommes en train de réaliser, mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous, j'espère le plus rapidement possible avec des dispositifs plus précis.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Puisque vous avez déjà l'inventaire de la progression très lente qui n'est que de 1 %, on peut donc avoir déjà un premier indicateur des avancées qui pourront être faites dans les prochaines semaines, voire dans les prochains mois en la matière. Loin de moi, l'envie de considérer que la fracture numérique est la seule raison de la fracture sociale. Il n'empêche qu'aujourd'hui, de manière tout à fait impérative, que ce soit les opérateurs de téléphonie ou les opérateurs d'énergie ou d'autres, ils nous imposent de travailler uniquement avec des perceptions de mails ou d'informations de nos factures directement de manière informatique.

Cela veut dire que les personnes de plus de 60 ans qui sont complètement isolées se trouvent en extrême difficulté par rapport à cela. Je crois que même si, parfois, ils laissent l'opportunité d'avoir encore des copies papier, cette opportunité se réduit de plus en plus. On va se retrouver dans des situations sociales extrêmement graves au moment où l'on dit justement qu'il faut avancer en la matière. Évidemment que c'est difficile, mais peut-être aussi qu'un meilleur accès vers les EPN – qui ne sont pas en nombre suffisant en Wallonie – pourrait leur permettre d'avoir cette accessibilité autant technique que pratique et d'avoir un encadrement qui leur permettrait de percevoir régulièrement leurs factures et d'être informés des différents moyens qu'ils peuvent avoir.

Je pense aussi que l'éloignement des services publics que ce soit la population pour obtenir des documents est aussi un obstacle et il n'est pas seulement financier, il est aussi matériel, je pense aux zones rurales. Ici, on a un vrai enjeu que l'on pourrait défendre de manière collective.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
DEUXIÈME ÉDITION DE « SMART CITY
WALLONIA » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la deuxième édition de « *Smart City Wallonia* » ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, c'est le 19 septembre que la deuxième édition du *Smart City Wallonia* se déroulait au Wex de Marche-en-Famenne. Vous y interveniez en compagnie de votre collègue, M. le Ministre Collin, pour le discours d'inauguration.

Alors que les villes intelligentes, les fameuses *smart cities*, se développent de plus en plus à l'international et que Barcelone accueillera, en novembre 2017, des experts venus des quatre coins du monde pour le *Smart City Expo World Congress*. Il est indispensable pour la Wallonie de développer une stratégie claire, inclusive et prospective en la matière.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous faire un compte rendu de l'événement ? Quelle est la vision stratégique du développement de la *smart region* au niveau communal ? Les communes wallonnes s'inscrivent-elles positivement dans cette dynamique, même si je peux considérer que ma propre ville, La Louvière, en fait largement partie ? Comment avoir une information en tant que citoyen pour savoir si sa commune y participe ? La participation citoyenne pourrait-elle être intégrée au niveau du développement de la *smart region*, les projets pilotes en cours, les projets pilotes à venir pour développer l'offre de services au niveau des villes et communes en Wallonie ? Bref, quels sont l'agenda et la programmation d'événements *smart* entre les différents partenaires ?

Je crois que vous avez compris que la question du numérique, que ce soit au départ du citoyen, des entités et de la Région, est un de mes dadas.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, j'espère que nous aurons des dadas communs. D'abord, en ce qui concerne les questions de la deuxième édition de *Smart City Wallonia* qui avait lieu au Wex à Marche, le salon a rassemblé près de 700 visiteurs, des mandataires et des représentants de plus de

100 communes wallonnes, ce qui n'est pas mal. Il y avait 63 exposants de solution *smart city*, un village de start-up, des experts et des institutions proposant un accompagnement de nos communes wallonnes.

J'ai constaté, que ce congrès ou salon, s'est concentré sur la mise en œuvre de projets *smart city* à l'échelle du territoire wallon. Des experts, scientifiques, publics, privés, ont apporté des réponses aux interrogations des gestionnaires territoriaux sur base de cas pratiques.

La partie congrès proposait des séances plénières et des sessions thématiques sur la *smart energy*, la *smart mobility*, les participations citoyennes open data, nous en avons parlé, tout en abordant des exemples de réalisation dans différentes communes Wallonnes et j'ai pu constater que votre commune y participait activement. La partie salon permettait aux entreprises de présenter leurs produits et services en plus des poses networking programmées.

Cet événement ainsi que toutes les actions entreprises dans le cadre de la stratégie *smart region* confère à l'objet une évaluation afin d'analyser la portée, l'efficacité et l'efficience de l'investissement public dans ces programmes. Pour rappel, la stratégie *smart region* est organisée comme cadre d'appui en vue du renforcement de la cohérence, de l'accélération et de la visibilité des projets menés à l'échelle des villes. La dynamique *smart region* et de la Wallonie n'est pas centrée sur la technologie, mais bien sûr le citoyen.

Il est indispensable que ce soit perçu de cette manière au niveau des communes, notamment des plus petites communes. Les expériences présentées étaient organisées pour des communes telles que La Louvière, Tournai, Namur, Charleroi.

Il est clair qu'au niveau des plus petites communes, il y a parfois une appréhension plus négative, tout simplement. On parlait tout à l'heure des marchés publics avec M. Lefebvre au niveau du capital humain, il n'y a pas toujours dans les communes une sensibilité au numérique et les services pensent avoir des charges complémentaires pour les services. Or, on doit aussi envisager l'espace *city* pour faciliter la vie des citoyens, rendre un service plus efficace, plus performant au citoyen et donc il s'agit d'un travail de sensibilisation.

Ce salon est vraiment très utile et le fait qu'il y ait 100 communes – ce n'est jamais assez, on souhaiterait que toutes les communes puissent y participer –, mais que 100 communes aient participé, je pense qu'il y a une vulgarisation aussi. Il est vraiment important de se dire que, quand on me parle de *smart city*, c'est très technique, mais qu'en voyant les applications qui paraissent simples pour celles et ceux qui les expliquent, là je pense que chaque mandataire communal, que ce soit d'une grande, d'une moyenne ou même d'une petite commune rurale peut voire qu'en termes de mobilité, de

politique de déchets, de propreté, en matière d'information et de participation citoyenne. Il y avait des projets très intéressants, interactifs et la participation citoyenne. Cela fait en sorte que certaines réserves, par rapport aux mandataires locaux, peuvent parfois disparaître et voir les *smart cities* ou l'angle citoyen et des services plus performants que l'on peut donner.

Enfin, l'effet d'échelle offert par une approche *smart region* doit notamment permettre une véritable industrialisation des solutions proposées par ces acteurs privés ainsi que leur structuration autour d'écosystèmes innovants.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - En fait, le grand paradoxe, c'est qu'avec le numérique, on pourrait imaginer que les choses iraient plus vite et que le maillage serait beaucoup plus intense sur les territoires. On sent qu'il y a encore beaucoup de résistance, surtout dans les petites entités.

Peut-être que lors de salons ou de rencontres, des dispositifs d'échange de bonnes pratiques ou de parrainage ou de jumelage, de soutien au sein des communautés urbaines ou des bassins pourraient amener une plus grande proximité et faire en sorte que ce type de pratique entre dans les mœurs même des petites entités.

Je pense en particulier aux zones rurales qui sont peut-être celles qui sont le plus en résistance, peut-être par manque de moyens, mais aussi en raison d'un manque de connaissance dans le secteur.

Le paradoxe, c'est qu'un système qui devrait permettre d'accélérer l'innovation et toute une série de dispositifs beaucoup plus opérationnels ne trouve pas vraiment écho dans les lieux où il devrait être le plus intéressant et le plus important. Il faudrait donc peut-être réfléchir sur la manière dont le parrainage peut se faire. Je pense que les bassins et les communautés urbaines pourraient être un axe intéressant.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
DOSSIER DES ZONES BLANCHES ET DE LA
COUVERTURE EN TRÈS HAUT DÉBIT DE
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le dossier des zones blanches et de la

couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire wallon ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Mme Zrihen me tend une perche, car la fracture numérique est aussi structurelle, singulièrement dans les zones rurales, où il persiste toujours toute une série de zones blanches.

Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur cette question au regard de deux éléments.

Le premier élément – je suis convaincu que vous en êtes conscient – concerne les entreprises qui se trouvent dans les zones blanches et qui sont donc pénalisées pour leur développement et pour leurs ambitions de devoir grandir.

On l'a dit, c'est un des objectifs wallons : faire grandir les PME et TPE. Force est de constater dans une province comme la mienne qu'il subsiste encore énormément de freins qui rendent les tâches journalières plus compliquées.

Le deuxième élément sur lequel je voulais attirer votre attention a trait aux obligations auxquelles devront répondre les médecins généralistes au 1er janvier de l'année prochaine puisqu'ils auront une obligation de réaliser les prescriptions de manière électronique.

Quand ils sont dans leurs cabinets, cela ne doit pas poser trop de problèmes, mais on a aussi les médecins qui se rendent au chevet des patients, où cela peut poser difficulté. Cela paraît anodin, mais je peux comprendre que pour les médecins généralistes en zone rurale, cela va représenter parfois des contraintes importantes. On sait qu'ils sont peu nombreux et on leur remet encore une couche de difficultés en plus pour lesquelles ils devront trouver des solutions.

Monsieur le Ministre, à travers ces deux exemples, je voulais faire le point avec vous sur les zones qui sont encore privées de haut débit.

On sait que l'accord signé avec les trois Régions et les trois opérateurs de téléphonie mobile prévoit des investissements à concurrence de 60 millions d'euros. Parallèlement à cela, votre prédécesseur avait chargé l'AEI d'une mission très haut débit qui devait identifier les priorités en matière d'investissements dans ce domaine.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous confirmer qu'un planning a été défini pour ces investissements ? A-t-on bien une garantie qu'ils vont être réalisés dans les zones blanches ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, vous avez raison de souligner l'enjeu de la fracture numérique rurale.

Selon le plan d'action zones blanches de Digital Belgium, tel que mis en œuvre par mon collègue du Fédéral, M. le Ministre De Croo, et par l'IPPT, les zones blanches concernent avant tout, la problématique de la connectivité très haut débit fixe.

En effet, selon la définition des zones blanches de l'IPPT, il s'agit de 39 communes dont la couverture ne dépasse pas les 60 % et dont le territoire n'est pas couvert à 100 % par la 4G.

En effet, sans fibre optique, il n'y a pas de réseau mobile 4G. C'est donc sur l'ensemble de la connectivité très haut débit que l'Agence du numérique travaille aujourd'hui avec le régulateur du Fédéral pour assurer une cartographie la plus précise possible en matière de couverture des réseaux très haut débit fixe et mobile.

L'autre volet de ce dossier concerne plus spécifiquement l'action de terrain menée avec les opérateurs dans le cadre de différents projets. Ces différents dossiers portent notamment sur les écoles, les zones d'activités économiques et enfin le suivi de l'accord taxe pylônes conclu entre la Région et les trois opérateurs mobiles.

Concernant précisément cet accord, un comité de suivi a effectivement été mis en place et des réunions bipartites ont lieu depuis plusieurs mois entre chaque opérateur, les représentants des cabinets concernés et l'Agence du numérique. Chaque opérateur mobile a établi un plan d'investissement complémentaire, conforme à l'accord conclu avec la Région.

Malheureusement, cet accord initial conclu avec la Région a été pris sans l'avis de l'ADN. C'est dommage : nous avons un conseiller du numérique performant et l'on a mis en place une agence de développement numérique qui fait globalement bien son travail. Je trouve qu'un accord comme celui-là, qui a été pris au niveau d'un cabinet ministériel, méritait certainement au moins l'avis de l'ADN. Je le regrette, mais l'accord est là.

Sur la période 2016-2019, par rapport aux investissements, voici quelques priorités :

- renforcer par des solutions mobiles la couverture en très haut débit des zones du territoire sur lesquelles un déficit particulier de couverture est constaté ainsi que les zones d'activités économiques, industrielles et commerciales présentant un intérêt ou des besoins spécifiques ;
- pour déployer des solutions spécifiques, fiables et au meilleur coût, de connectivité mobile

smart rural et *smart city*, ainsi qu'en matière d'Internet des objets et de big data pour des projets prioritaires de la Région afin d'améliorer l'attractivité économique, sociale et touristique des communes wallonnes de toute taille ;

- dans le cadre de projets de recherche et de mise en œuvre de démonstrateurs associant les opérateurs, des entreprises et des centres de recherche dans des thématiques permettant de faire progresser la connectivité du territoire.

Les réunions bipartites permettent au Comité de suivi de s'assurer que les investissements sont bien complémentaires aux investissements initiaux de l'opérateur et orientés vers les objectifs prévus dans le cadre de l'accord, en ce compris la couverture des « zones blanches ».

De son côté, la Région s'est engagée, notamment à l'adoption d'un cadre facilitant les déploiements des acteurs privés au service de nos entreprises, indépendants et particuliers.

De ce point de vue, l'adoption et l'entrée en vigueur du nouveau CoDT doivent aider à la poursuite de nos objectifs.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse exhaustive. J'attire votre attention sur le fait que l'accord n'est pas réellement contraignant : il peut se mettre en œuvre à partir du moment où, comme vous le dites, les parties trouvent un intérêt commun. Sur cet aspect-là des choses, il y a évidemment la question de la taxation au niveau des pouvoirs locaux qu'il faut sensibiliser et amener à alléger la fiscalité à l'égard des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle, au-delà des éléments que vous avez cités sur le plan d'investissement 2016-2019, je pense qu'il serait utile de sensibiliser les communes en leur disant : « Il y a des investissements qui sont clairement prévus sur votre territoire ; en compensation, on vous invite à lever les mécanismes de taxation, de manière à ce qu'il y ait un mécanisme *win-win* pour l'ensemble de la population. »

Si, dans l'accord, les zones blanches devaient réellement être mises de côté – mais j'ai bien entendu que c'était une priorité –, je ne pourrais alors vous inviter qu'à faire preuve de la plus grande fermeté pour faire en sorte que les zones rurales ne soient pas pénalisées.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Par rapport à la taxation au niveau local, une circulaire est très claire par rapport aux taxes antiéconomiques ; le Gouvernement est donc très clair et très volontariste sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
OUTILS WALLONS D'ÉVALUATION DES CHOIX
SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES
(TECHNOLOGY ASSESSMENT) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les outils wallons d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (*Technology Assessment*) ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, c'est une question que nous avons évoquée en début de commission. C'est un sujet qui est venu sur la table et vous savez que l'on a eu l'occasion d'auditionner M. Déaut, ancien président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques à l'Assemblée nationale française, qui a pu nous expliquer la manière dont cela fonctionnait en France. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel les parlementaires qui font partie de cette commission seront amenés à se prononcer dans la manière dont ils veulent faire évoluer les choses. Ce que j'ai retenu de ces auditions, c'est que la Wallonie n'avait pas à rougir en la matière, puisque pas mal d'opportunités existaient dans les outils qui sont actuellement mis en place et notamment dans les organes qui sont capables d'aiguiller les parlementaires et les décideurs politiques dans les choix qu'ils ont à faire pour une société meilleure.

Vous savez également que le Sénat, dans son nouveau mode de fonctionnement, remplit à divers égards cette mission de centralisation des avis, d'évaluation des politiques menées au niveau des entités fédérées, et ce afin de les épauler dans leurs choix politiques. C'est vrai notamment dans les domaines des sciences technologiques et des sciences de la vie du futur, mais c'est aussi dans les domaines d'ordre éthique.

On avait évoqué, lors de ces auditions, la nécessité de réaliser peut-être un inventaire le plus exhaustif possible sur l'existence de tous ces outils ou de tous ces partenaires wallons qui jouent déjà un rôle à ce niveau. On pense particulièrement à toutes les universités, notamment celles de Louvain-la-Neuve ou de l'ULg qui a notamment son centre SPIRAL, qui est membre du réseau européen, mais aussi à des organes de la Région comme le CESW, l'Agence du numérique, l'AEI ou Digital Wallonia.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur cette question ? Envisagez-vous de réaliser un inventaire à ce niveau afin de ne plus multiplier les structures redondantes en la matière ? Quel que soit le niveau de pouvoir, je pense que votre réponse intéressera plus d'un parlementaire dans la manière dont nous allons poursuivre nos travaux à ce niveau.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'évaluation des choix technologiques, connue en anglais sur le nom de *Technology Assessment*, consiste à évaluer l'impact de l'évolution de la science et de la technologie sur la société en vue de prendre les meilleures décisions politiques et de stimuler le débat et la participation du public sur des thèmes aussi variés que les énergies renouvelables, l'Internet, les OGM, les nanotechnologies ou encore la mobilité. Il s'agit d'un processus scientifique, interactif et communicationnel qui contribue à la formation d'une opinion publique et politique sur les aspects sociétaux et économiques liés à la science et la technologie.

Nous connaissons fort heureusement de nombreux acteurs qu'il serait pertinent de consulter sur différents sujets. Cependant et par souci d'efficacité, nous préférons d'abord réaliser un inventaire le plus précis possible de tous ces acteurs : universités, administrations, centres de recherche, structures et organismes divers actuellement en place en Région wallonne, en fonction des domaines à considérer.

Un travail a été entamé par mon cabinet. Quand il sera terminé, nous pourrons organiser ainsi la consultation, mais on ne manquera pas de revenir sur le sujet. Sachez en tout cas que le travail a bien été initié.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui me satisfait. Une fois que cet inventaire aura été réalisé, je crois que dans le cadre d'accord de coopération avec les autres Régions, il y aura la nécessité de leur faire savoir qu'il y a aussi des capacités d'expertise en Wallonie. Que ce soit à travers des structures ou des institutions comme le Sénat ou autres, je pense qu'il faut favoriser les synergies et le dialogue, plutôt que recréer une énième structure, quitte à ce qu'elle chapeaute, mais qui serait synonyme en tout cas d'énergie, de temps gaspillé alors qu'il y a déjà des choses qui existent en Wallonie. Reste à le faire savoir et à les valoriser dans leurs compétences.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
SYNERGIES DANS LE CADRE DE
L'INSTALLATION D'OPÉRATEURS
IMPORTANTES EN GRANDE RÉGION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les synergies dans le cadre de l'installation d'opérateurs importants en Grande Région ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, durant les vacances, on a appris que le Grand-Duché de Luxembourg éprouvait quelques difficultés pour loger et accueillir sur son territoire de gros opérateurs comme Google ou d'autres donneurs d'ordres. C'est un élément sur lequel on doit être extrêmement attentifs, puisque vous savez que les contacts avec nos amis grands-ducaux sont cordiaux et constructifs, notamment dans le cadre de la Grande Région. Pour ne citer qu'un exemple, j'évoquerais le cas du Terminal Container d'Athus et de Bettembourg qui illustre la nécessité de se parler entre les Régions pour éviter notamment des concurrences stériles.

En matière d'espace ou d'infrastructure sous-utilisée, notre Région – et singulièrement la Province de Luxembourg – dispose d'espaces, de zonings industriels ; je pense particulièrement à l'exemple de Molinfaing qui a, à travers plus de 85 hectares, des possibilités d'accueil importantes.

Des contacts ont-ils été pris avec des investisseurs potentiels au Grand-Duché de Luxembourg ? Avez-vous à ce niveau, déjà pu avoir l'un ou l'autre contact pour envisager ensemble les synergies qui seraient bénéfiques à l'ensemble de nos deux Régions ou deux pays ? L'idée est de réaliser des partenariats *win-win* pour accueillir de gros investisseurs, de gros donneurs d'ordres qui seraient synonymes de développement pour nos deux Régions ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'AWEx et l'Intercommunale de développement économique de la Province de Luxembourg, Idelux, ont suivi attentivement cette actualité. Les équipes n'ont pas manqué de se préparer à d'éventuels contacts à prendre pour se positionner en alternative pour cet

investissement de Google. Ce projet d'investissement sur le territoire luxembourgeois étant déjà à un stade avancé, vous comprendrez qu'il faut éviter tout faux pas diplomatique qui aurait pu fragiliser les bonnes relations et la collaboration constructive, comme vous le soulignez, qu'entretiennent la Province de Luxembourg et la Wallonie, d'une part, et le Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part.

À la dernière question que vous posiez, j'ai eu l'occasion de rencontrer le Premier ministre luxembourgeois, fin août, au grand prix de Formule 1 à Francorchamps. Nous avons eu l'occasion d'échanger et de voir que nous avons probablement, à l'avenir, quelques dossiers sur lesquels nous pourrions travailler et collaborer.

Néanmoins, la substitution pure et simple de la Province de Luxembourg au Grand-Duché sur le seul argument de la proximité géographique me paraît illusoire. D'autres facteurs ont toute leur importance, comme notamment la volonté des clients luxembourgeois d'héberger leurs données sur leur territoire national.

La Wallonie dispose de réels atouts pour attirer de tels investissements en *data centers*, générateurs d'emplois directs et indirects. Les projets de Google en Province de Hainaut ou d'IBM en Province de Luxembourg en témoignent d'ailleurs. Un réseau de sous-traitants et de fournisseurs locaux de solutions techniques et services liés à l'exploitation de ces installations existe bien. Les équipes de l'AWEx se chargent de présenter systématiquement les atouts de notre Région aux investisseurs potentiels qui se manifestent.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je comprends et il est logique que les Luxembourgeois souhaitent maintenir sur leur territoire, des investissements tels que Google. D'ailleurs, nous avons les nôtres en Belgique ; à travers cet exemple, c'est la mise en lumière de quelque chose que l'on connaît déjà depuis pas mal d'années, mais qui risque de s'accroître dans le futur, à savoir l'exiguïté du territoire du Grand-Duché du Luxembourg qui leur pose certains problèmes de développement. Je crois que l'on doit être à l'affût des opportunités et essayer de déceler les volontés d'investissement, même s'il est vrai que la fiscalité est très différente en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

Des ponts sont jetés, mais doivent être amplifiés de manière à ne pas passer à côté d'opportunités. Ce serait dommage pour eux comme pour nous.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES AIDES
IMPULSION »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
PÉRIODES ASSIMILÉES POUR L'ACCÈS AUX
AIDES IMPULSION »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
RÉFORME DU PLAN AIRBAG ET DES
STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À
L'AUTOCRÉATION D'EMPLOI (SAACE) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « l'entrée en vigueur des aides Impulsion » ;
- de M. Drèze, sur « les périodes assimilées pour l'accès aux aides Impulsion » ;
- de M. Drèze, sur « la réforme du plan Airbag et des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE) ».

La parole est à M. Drèze pour poser ses questions.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est un honneur pour moi d'être autour de cette table pour les mois qui viennent. Je vais essayer d'utiliser mon temps au mieux, vous posant quelques questions qui me tiennent à cœur, dont celles-ci en particulier, puisque la simplification des aides à l'emploi qui a été réalisée sous le Gouvernement précédent, en particulier par le décret voté le 2 février, me tenait personnellement à cœur. En effet, depuis une trentaine d'années que je m'intéresse aux politiques de l'emploi, c'est la première fois que l'on a fait un effort de simplification plutôt que d'ajouter des mesures nouvelles sur des mesures existantes.

Les arrêtés ont été pris tout à la fin du Gouvernement précédent. Vous arrivez dans votre prise de fonction, vous avez eu – et c'est logique – comme président de groupe de l'opposition, une attitude critique sur certains des aspects. Je voulais faire le point avec vous, au début de votre prise de fonction, sur ces aides Impulsion et en particulier sur les points suivants.

Les dispositifs mis en place vous conviennent-ils ? Songez-vous déjà, dès leur mise en œuvre, à les retoucher de l'une ou l'autre façon ? Si oui, dans quel sens ?

D'après vos informations, si vous en avez déjà, comment l'entrée en vigueur s'est-elle passée ? Le FOREm était-il prêt ? Des difficultés au démarrage sont-elles à signaler ?

Enfin, sur ce registre général, l'information était-elle bien passée auprès des publics concernés, des demandeurs d'emploi et des employeurs ? Des chiffres sont-ils déjà disponibles pour chacun des dispositifs ?

En ce qui concerne l'octroi des nouvelles aides en question, ma préoccupation est de savoir si l'exécution s'est bien passée, puisqu'une chose est de légiférer, une autre est d'exécuter sur le terrain ; il y a parfois un écart important.

Ma deuxième question a trait à un cas particulier qui concerne certains des aides Impulsion, à savoir celles qui sont conditionnées par un délai d'inoccupation des demandeurs d'emploi. Je pense à la mesure Impulsion moins de 25 ans, à la mesure Impulsion 12 mois + et à la mesure Impulsion insertion.

En effet, il apparaît, à la lecture attentive des arrêtés d'exécution, qu'il y a une rupture par rapport aux politiques des nombreuses années antérieures en matière de PTP et d'article 60, puisque nous avons, il y a déjà pas mal d'années, pris l'option d'assimiler l'occupation dans ces emplois d'insertion, des emplois précaires, des emplois à durée déterminée, à des périodes de chômage de manière à ce qu'ils puissent, après cette occupation PTP ou article 60, émarger aux anciennes aides Activa, donc ici en l'occurrence les nouvelles aides Impulsion.

Il semble que cette assimilation ait disparu dans les arrêtés ; c'est en tout cas notre lecture. Confirmez-vous cette lecture ? Pensez-vous que ce choix ou cet oubli – je ne sais pas d'où vient cette orientation – est de nature à préjudicier la réinsertion des publics concernés ? Si oui, envisagez-vous une initiative pour réparer en conséquence le cadre légal en question ?

Ma troisième question a trait à un point un peu différent des aides à l'emploi, à savoir le plan Airbag associé par la ministre Tillieux – c'était son souhait en tout cas – aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi. Le système Airbag, instauré en 2011, visait à l'origine à aider les travailleurs indépendants à titre complémentaire à s'installer à titre principal et à créer leur propre emploi à titre principal, voire à en créer d'autres dans le cadre de leur projet d'entreprise. Par la suite, un arrêt de la Cour constitutionnelle a indiqué qu'une aide ciblant ce public ne peut être considérée comme une aide à l'emploi, mais relève des aides économiques et, de ce fait, doit être accessible aux germanophones.

Sur ce problème juridique notamment, la ministre Tillieux avait mis en chantier un vaste projet de réforme, dont le fil rouge était que l'Airbag serait réservé aux demandeurs d'emploi engagés dans un parcours d'accompagnement assuré par une SAACE, donc une Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, ou un opérateur équivalent.

Les partenaires sociaux du CESW, hormis la FGTB, avaient pourtant plaidé pour les indépendants à titre complémentaire restent dans le périmètre de l'aide. L'avant-projet de la ministre portait une série de modifications au cadre légal dans lequel évoluent les opérateurs concernés et en particulier les SAACE. Un peu tardivement, mais avant que la réforme puisse être adoptée – nous avons indiqué à notre partenaire que nous ne souhaitions pas qu'elle soit adoptée – les opérateurs s'étaient plaints d'un manque de concertation. Ils étaient preneur – c'était un point très positif – d'une simplification des modes de financement, mais ils n'étaient pas demandeurs de faire les frais d'une réforme motivée surtout par la nécessité de régler un problème juridique relatif au plan Airbag qui ne les concernait qu'à titre accessoire. Les SAACE n'étaient donc pas demandeurs d'avoir, quelque part, un monopole de la gestion du plan Airbag.

Le contexte étant ainsi posé, quelle est votre position ? Le maintien d'un dispositif de type Airbag dans les politiques de l'emploi vous semble-t-il souhaitable au bénéfice de son public cible d'origine ? Mme Tillieux avait indiqué que ce public, à savoir les indépendants à titre complémentaire, pouvait s'orienter vers des aides économiques telles que les bourses de préactivité ou les chèques-formations à la création d'activité. Cette alternative vous semble-t-elle satisfaisante pour compenser l'exclusion de ce public du bénéfice au plan Airbag ?

Enfin, allez-vous vous concerter – c'est notre souhait – avec le secteur des SAACE pour une réforme plus adaptée ? Si oui, dans quelle direction ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, on m'a préparé une très longue réponse, refaisant un peu tout l'historique des dispositifs. Je pense que vous les connaissez.

Vous m'avez posé des questions très précises, je vous propose de tenter d'y répondre de façon aussi précise que vous, distinguant vos trois types de questions.

Tout d'abord, par rapport aux aides Impulsion, il est vrai que j'avais été critique sur certains aspects, mais pas sur celui de la simplification. Je vous rejoins tout à fait :

on a toujours eu tendance à complexifier les aides et il faut reconnaître que la réforme a été faite dans un souci de simplification.

S'agit-il de la réforme que j'aurais proposée ou faite ? Probablement pas. Par rapport à la question « aurais-je davantage agi sur les réductions de charges plutôt que sur l'activation ? », c'est probable, mais le débat est passé.

Par rapport aux chiffres, je ne veux pas modifier le dispositif tel qu'il a été voté aujourd'hui. Cet engagement a été pris avec les partenaires sociaux. Par contre, j'ai dit que d'ici un an au plus tard, on pourra évaluer le dispositif ; ce n'est pas parce que l'on a mis en place un système simplifié que l'on ne peut pas l'évaluer, l'amplifier, le corriger si nécessaire. C'est dans ce sens-là que je souhaite aller, ce qui ne veut pas dire que je ne vais pas très rapidement apporter l'une ou l'autre correction au dispositif.

Le FOREm m'assure que tout était prêt, mais l'information a-t-elle été faite de manière optimale ? Je pense que non. Le FOREm peut le reconnaître ; ce n'est d'ailleurs pas uniquement le FOREm qui est en question. En termes d'information, on doit peut-être davantage communiquer.

À titre anecdotique, le nombre de contrats d'insertion s'élève à quatre aujourd'hui. Je peux vous dire que c'est le chiffre que j'ai eu hier parce que la semaine dernière, on me parlait de deux. Vous allez me dire qu'il a doublé, mais on ne peut pas dire que ce soit optimal, aujourd'hui.

Par contre, les modalités transitoires relatives aux abrogations des textes préexistants font qu'il y a des débats dans certains secteurs. Nous recevons certaines plaintes et notamment beaucoup d'employeurs regrettent le plan de transition professionnelle. Ce sont des remarques et des commentaires que l'on a beaucoup.

On ne va pas aller trop vite avec le système, on va faire en sorte que l'information soit plus optimale encore. Vous me posez des questions, je vous réponds à ce stade-ci.

Voilà peut-être pour le premier volet de questions.

Concernant le deuxième volet de questions, je partage tout à fait votre analyse quant aux modalités d'exécution du décret du 2 février 2017 relatif aux contrats d'insertion relative aux périodes assimilées. Je ne le comprends pas. Soit je veux aborder cette situation de manière indulgente et me dire que cela a été un oubli. Je constate que des avis avaient été émis, notamment du Conseil économique et social et de la Fédération des CPAS, et que l'on n'en avait pas tenu compte. La ministre de l'Emploi y avait répondu de manière négative.

Dans le cadre d'un avant-projet du Gouvernement wallon, cette erreur sera corrigée. Je m'engage à la corriger parce que je pense que cela n'a pas de sens. En tant qu'ancien mandataire communal et bourgmestre, j'ai pu vérifier combien il était important au niveau communal de pouvoir avoir recours aux articles 60, également dans l'objectif de les engager plus tard, notamment dans les services techniques et des travaux. Ce que j'ai fait au niveau de ma commune, c'est une vraie politique d'engagement en matière d'emploi au niveau communal. Nous souhaitons y réfléchir aussi sur le plan local. Ce sera corrigé dans les meilleurs délais.

Troisième volet de votre intervention concernant le dispositif Airbag. Vous l'avez dit, suite à deux arrêts de la Cour constitutionnelle, le dispositif sera transféré dans ma compétence de la politique économique. Ce n'est pas innocent parce que cela veut dire qu'il sera ouvert aux germanophones, c'est une bonne nouvelle pour eux. Il ne sera pas couplé avec le dispositif des SAACE, comme le voulait la ministre de l'Emploi du Gouvernement précédent. Les indépendants à titre complémentaire resteront dans le périmètre du dispositif. Le dispositif sera amélioré suite à l'évaluation qui a été effectuée. Je n'ai pas encore les modalités, mais on y travaille.

En ce qui concerne les SAACE, le dispositif sera revu afin de le rendre conforme aux aides d'État. La réforme initiée par la ministre de l'Emploi du Gouvernement précédent, les SAACE devenant des services d'intérêt économique, sera maintenue. Mes services ont fini le travail d'analyse des modes de financement des SAACE. La concertation avec les SAACE agréés pourra bientôt démarrer.

Monsieur Drèze, voilà, j'espère vous avoir donné les réponses les plus précises possible par rapport à vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Non seulement je suis heureux de la précision des réponses, mais surtout des réponses elles-mêmes puisqu'elles vont totalement dans le sens qui était le mien, à la fois sur la première question relative aux aides Impulsion en général. Sauf que sur le contrat d'insertion, vous apportez une nouvelle qui n'est pas enthousiasmante : quatre contrats d'insertion. Cela mérite un point d'attention extrêmement particulier, d'autant plus que cette mesure était emblématique de la campagne électorale précédente, où les critiques étaient nombreuses par rapport aux décisions du Gouvernement fédéral concernant la limitation à trois ans...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Vous constatez ma sagesse, je ne l'ai même pas abordé. Je deviens sage.

M. Drèze (cdH). - Sage, mais à mon avis, vous allez travailler. Je ne pense pas que je devrai vous le rappeler. Je vois bien dans les réponses que vous apportez que vous êtes dans les dossiers.

Au niveau du contrat d'insertion, je n'en dirai pas plus, mais il faudra quand même s'y pencher ensemble.

Au sujet de la problématique des périodes assimilées, je suis très heureux de votre option qui est de considérer que c'est une erreur et qu'elle doit être corrigée. J'apprends qu'il y avait un avis – je ne le savais pas ou cela m'avait échappé – du Conseil économique et social et de la Fédération des CPAS, ce qui est une bonne nouvelle. Cela veut dire que les acteurs de terrain sont unanimes sur le souhait de maintenir les périodes assimilées.

Sur Airbag, ce que vous évoquez rencontre notre souhait également. C'est effectivement une bonne nouvelle pour les germanophones, c'est une bonne nouvelle pour les indépendants à titre complémentaire et c'est une bonne nouvelle pour le secteur des SAACE, notamment indépendamment du fond, de savoir que vous allez les concerter. C'est très intéressant de parler avec les acteurs, quel que soit le secteur concerné, avant de prendre des orientations. Je vous en remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'INFORMATION ET LA CONCERTATION EN
VUE DE LA RÉFORME APE »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
POLITIQUES DE CRÉATION ET D'AIDE À
L'EMPLOI ET LE CADASTRE DES APE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « l'information et la concertation en vue de la réforme APE » ;
- de Mme Ryckmans, sur « les politiques de création et d'aide à l'emploi et le cadastre des APE ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas refaire un développement introductif puisque je pense que la situation est bien connue. D'ailleurs, nous

sommes tous régulièrement interpellés comme mandataires par le terrain, les pouvoirs locaux et les associations qui nous demandent ce qui va se passer suite à votre annonce de geler la réforme APE.

Un point sur le cadastre. Vous avez régulièrement dénoncé, au sein de cette commission, ce que vous annonciez comme une « opacité du système » et un appel à un cadastre. Le cadastre nous a finalement été remis par la ministre Tillieux le 20 avril 2016. C'était une brique assez importante vu le nombre d'employeurs et d'emplois concernés.

Le cadastre transmis à l'époque rencontre-t-il votre souhait de transparence ? Le cas échéant, a-t-il évolué sur non pas le contenu, mais sur sa forme ? Rappelez-vous qu'à l'époque, c'était quelque part un empilement d'informations pas toujours faciles à traiter.

Pensez-vous pouvoir faire fonctionner le système APE de manière plus satisfaisante dans son cadre actuel ? Dans l'attente d'une réforme qui, j'imagine, ne manquera pas dans votre chef, de nouvelles aides APE pourront-elles être octroyées ?

Depuis le 1er janvier 2016, la ministre Tillieux octroyait des points APE à durée déterminée. Est-ce dans ce sens-là que vous comptez aller dans les prochains mois ou avez-vous une autre orientation ?

Prendrez-vous des mesures pour garantir une objectivité et une transparence optimales des décisions d'octroi ou de refus ?

Souscrivez-vous à la nécessité de responsabiliser davantage les ministres fonctionnels ? Est-ce possible dans le cadre légal actuel ?

En avril dernier, les employeurs concernés avaient reçu une lettre de la ministre annonçant sa prochaine réforme et les lignes de force de celle-ci. Prendrez-vous une même initiative pour les informer de vos propres intentions ? Vous savez que ces milieux sont par nature enclins à s'inquiéter quant à la pérennité de leurs moyens de subsistance et l'on peut le comprendre.

Tel qu'elle était engagée, la réforme impliquait, en vue de leur forfaitarisation, une objectivation des moyens publics accordés à chacune des structures concernées. Il était question d'annexer au décret une liste exhaustive des nouveaux subsides au projet de décret final. Allez-vous intégrer cet élément à votre réflexion ? Cela suscitait beaucoup de craintes, notamment si cette annexe disposait d'erreurs matérielles, de savoir si ces erreurs pouvaient être corrigées et si elles pouvaient être concertées avec les employeurs concernés.

Un élément très important et qui était très controversé était la réintroduction d'APE rotatifs. Cela faisait débat au sein de la majorité, cela faisait même débat au sein du cabinet de la ministre. Chez nous, nous

n'en étions pas heureux. À titre personnel, j'estimais que c'était retourner 20 ans en arrière que d'avoir des aides à l'emploi qui soient dans ce cadre-ci à aspect rotatif non seulement pour les travailleurs concernés, mais aussi pour les employeurs concernés puisque le Gouvernement wallon, dans cette mouture-là, se réservait la possibilité chaque année de modifier ces orientations.

Je vais donc vous demander quelle est votre approche à ce sujet et si au moins une partie des futures APE pouvaient rester structurelles comme c'est le cas aujourd'hui.

Enfin, dans son état d'avancement, le projet de réforme avait donné lieu à un certain nombre de consultations et de concertations. Comptez-vous – les mots sont peut-être un peu forts – faire table rase et reprendre tout à zéro ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les questions sont assez proches et elles vont évidemment dans la suite de vos déclarations dans la presse et sur base de la DPR, pour savoir comment vous entendez assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Vous avez élaboré une stratégie pour répondre aux défis de l'emploi. Pourriez-vous nous en préciser les lignes centrales et le calendrier ? C'est évidemment une question très large.

La DPR met en avant, dans quasi tous les domaines de l'intervention publique ressortant de ses compétences, la nécessité ou la volonté de créer des emplois. Finalement, quels sont les leviers que vous avez prévu d'activer pour ce faire ? Quelles sont les orientations que vous avez envisagées dans les soutiens financiers et fiscaux aux entreprises, aux pouvoirs locaux, aux indépendants ?

S'agissant des aides à l'emploi, avez-vous déjà opéré le cadastre des APE que vous réclamiez en son temps, démarche à laquelle Ecolo s'était joint et qui avait abouti à ce que nous recevions un mémoire très peu utilisable ? Si oui, qu'en retirez-vous comme enseignements ?

De nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises sont évoqués par la DPR, pouvez-vous nous en dire plus ? Quelle sera la part réservée aux entreprises à finalité sociale et au secteur non marchand et bien sûr aux pouvoirs locaux ? Je pense important de rappeler l'importance de ce secteur en Région wallonne.

Le blocage de la réforme sur les APE portait notamment sur les budgets auprès des différents ministres fonctionnels et sur la prise en charge, on le sait, des évolutions des carrières, de l'emploi et de l'ancienneté au sein de chaque structure qui bénéficiait

des aides APE. J'aurais donc voulu savoir quelles solutions vous avez imaginées pour poursuivre ou non cette réforme. Dans quel sens va-t-elle ?

Dernière question et non des moindres, c'est la concertation avec les interlocuteurs sociaux. L'avez-vous entamée ? Avez-vous prévu de continuer à vous appuyer sur le GPSW et de faire confiance en quelque sorte à ce modèle de concertation ? Autant de questions pour tenter de cerner les axes de votre action future.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Monsieur les députés, le dispositif APE est un vaste débat, 1,1 milliard d'euros dans le budget de la Région wallonne.

Un dispositif – M. Drèze parlait des APE rotatifs – qui a été mis en place avec un objectif d'une réelle politique de résorption du chômage, de mise à l'emploi, de formation. On ne peut pas dire que l'évolution a maintenu réellement cette politique. C'est devenu une aide, que l'on le veuille ou pas – et je ne critique pas et vous l'avez dans les propositions que je fais, je ne la remets pas en cause – une aide structurelle pour les pouvoirs locaux, principalement pour les communes et pour les CPAS et pour le secteur non marchand.

Que les choses soient claires, ce n'est pas la philosophie que je remets ici en question.

Simplement, nous serons tous d'accord que quand on met en place une nouvelle réforme et un nouveau dispositif qui porte sur une masse financière aussi importante, il faut avoir une réforme en toute transparence et avoir des critères objectifs par rapport à ces aides à l'emploi et une responsabilisation des politiques fonctionnelles et donc des ministres fonctionnels, j'y reviendrai.

Je suppose que, sur cette ambition, tout le monde est d'accord, je l'espère en tout cas. Pour en revenir au cadastre, vous l'avez reçu, Monsieur Drèze, et je l'ai reçu, mais autant ne rien recevoir.

Comment voulez-vous travailler sérieusement sur une réforme des points APE avec le cadastre que j'ai reçu ?

Je me suis battu des années pour ce cadastre, j'ai l'ai reçu du ministre-président. À un moment donné, j'ai arrêté. Je me suis dit : « Je suis contre un mur, ils se foutent de moi », pour ne pas dire autre chose et être poli. On se fout de moi, c'est comme cela, mais on ne saurait pas faire ce travail sérieusement sans un véritable cadastre.

Cela a été une de mes premières demandes, le premier jour, j'ai demandé le cadastre, que je n'ai pas reçu parce que l'on m'avait peut-être mal compris, mais moi, c'est un cadastre très clair et je n'ai jamais dit que je voulais faire le procès de telle ou telle ASBL. Simplement, je voulais y voir clair par rapport aux APE pouvoirs locaux – je rappelle, pouvoirs locaux sur une grille de critères objectifs, pouvoirs locaux par rapport à ce que l'on appelle les besoins spécifiques exceptionnels. Il y aura encore des APE plan Marshall et puis tout le secteur non marchand.

J'ai dit que, par rapport à cette nébuleuse, je voulais y voir clair, notamment par rapport au secteur, au nombre de points APE, au nombre d'emplois que cela représentait, au type d'emploi que cela représentait, au statut d'emploi que cela représentait. C'est un cadastre de ce point de vue là qui est beaucoup plus complet.

Je maintiens que ce cadastre est le préalable à l'analyse de la réforme.

Je partage le souci de la précédente réforme – on peut parler de précédente réforme à ce stade, elle est enterrée aujourd'hui – de dire qu'il faut une simplification. Une simplification pour les travailleurs eux-mêmes, pour les employeurs, les communes, les CPAS, les ASBL.

Je pense donc que l'on doit aller dans un souci de simplification et au moment où l'on accepte que cela devienne ou que c'est devenu une aide structurelle, c'est de pouvoir dire que la forfaitarisation, avec la valeur faciale du point APE et la réduction de cotisation de charges suite à la sixième réforme de l'État – je rappelle qu'avant, c'était à charge de l'État fédéral, la réduction de cotisation, c'est à charge de la Région aujourd'hui – il y a donc un impact aussi budgétaire, soyons clairs.

Quand c'était le Fédéral qui payait la réduction de cotisation, il y a eu notamment dans les pouvoirs locaux, une optimisation du dispositif APE. Vous n'avez pas un agent contractuel aujourd'hui dans une commune ou alors, c'est que la commune n'est pas nécessairement bien gérée en bon père de famille. Je le dis très clairement parce que je suppose qu'il n'y a pas un contractuel sur lequel il n'y a pas un point APE pour bénéficier de la réduction de cotisation. Si vous connaissez des communes, il faut montrer du doigt, parce que, à un moment donné, on aurait pu faire des économies.

Deuxième élément par rapport aux pouvoirs locaux, ce sont les besoins spécifiques. Que constate-t-on ? C'est qu'ils étaient attribués à titre très exceptionnel avant et que c'est devenu quasi une règle. Vous avez des points spécifiques qui ont été accordés pour un projet bien précis, limité dans le temps et l'on constate aujourd'hui que ces communes-là bénéficient toujours de ces points alors que le projet est terminé depuis des années.

Quand vous avez la mise en place d'un nouveau service dans une commune, on bénéficie de points APE. Pourquoi une commune peut-elle bénéficier de points APE parce qu'elle met en place un service alors que d'autres communes ont déjà un service et ne pourraient pas en bénéficier ?

C'est cela que je veux connaître avant de pouvoir présenter au Gouvernement une note d'orientation et une réforme. C'est dans ce souci de transparence et d'objectivité.

Vous devez aussi savoir – et je ne jette la pierre à personne, mais c'est bien la preuve qu'il n'y avait pas de cadastre – que vous avez l'administration, la DGO6 qui instruit les dossiers, qui contrôle, qui peut sanctionner avec un processus de confort ministériel très compliqué, donc qui ne sanctionne jamais et le FOREm qui, en quelque sorte, se contente de payer les employeurs.

Aujourd'hui, qu'essaie-t-on de faire ? Je rappelle que la DGO6 qui est principalement concernée avec le FOREm n'a pas été associée à la réforme de Mme Tillieux, je trouve dommage d'exclure systématiquement la DGO6 de toutes des réflexions et des réformes aussi importantes.

J'ai demandé aujourd'hui au FOREm et à la DGO6 de reconstituer un véritable cadastre et le travail est effectué.

Je suis un peu comme Sœur Anne, on m'avait dit fin de la semaine. Cela va être dans les heures ou les jours qui viennent et j'espère, en tout cas, que je pourrai avoir une photographie la plus complète.

Je veux aussi qu'il y ait une équité dans la réforme. Je vais être très clair et très clash, dans la réforme, il y aura des contents et des mécontents. Au niveau des ASBL, on a aujourd'hui des besoins sociétaux que l'on n'avait pas nécessairement avant. Il y a aussi des demandes nouvelles des ASBL. Soyons clairs, dans la trajectoire budgétaire, si j'avais des mannes d'argent à côté de moi, on peut y aller. On devra faire avec les moyens budgétaires, soyons clairs aussi, le but n'est pas de se dire que cela va être la solution miracle pour le budget wallon. Ce n'est pas cela du tout, il faut simplement maîtriser. Quand on voit les dernières années, et notamment depuis la sixième réforme de l'État, il y a une inflation très forte par rapport au dispositif APE.

Quand je dis l'équité, c'est vrai aussi pour les ASBL, il faudra que l'on m'explique. Je dis, à nouveau, qu'énormément d'ASBL font un travail remarquable. Je n'ai pas de problème par rapport à cela. J'ai constaté dans les dossiers qui arrivent d'une ASBL avec le même objet social, le même type d'activité, vous pouvez avoir un nombre de points APE quatre ou cinq fois supérieurs pour un nombre d'emplois qui n'est pas nécessairement

proportionnel au nombre de points APE en plus. C'est cela la réalité aussi.

Autre élément, les sur-subventionnements pour des dizaines de milliers d'euros depuis des années. C'est chaque fois l'amnistie en termes d'équité par rapport aux ASBL, parce que cela concerne les ASBL, ce n'est pas juste. Je ne vois pas pourquoi certaines ASBL ont un sur-subventionnement important par rapport à d'autres.

Ce sont des règles que je souhaite mettre à plat afin de pouvoir travailler sur une bonne base.

Excusez-moi, Monsieur le Président, je vais un peu dépasser mon temps de parole, je l'ai peut-être déjà dépassé, mais ce sujet est très important.

C'est le premier constat par rapport au cadastre et ce que nous souhaitons comme base de réforme.

Concrètement, cela va-t-il changer quelque chose pour les communes ? Je souhaite – Monsieur Drèze, vous allez peut-être me prendre pour un fou, vous qui connaissez bien le secteur – que la réforme soit d'application au 1er janvier 2019. C'est-à-dire que l'on n'a pas un jour à perdre. Vous allez me dire que je prends du mou. Je peux vous dire que le travail est colossal si l'on veut le faire sérieusement. Je veux aussi impliquer – Mme Ryckmans me posait la question – les partenaires sociaux dans la concertation. Je vais faire l'inverse de Mme Tillieux, je ne vais pas laisser les partenaires sociaux faire la réforme, plus simplement la valider comme cela. Non, je vais faire la réforme et la soumettre aux partenaires sociaux et avoir une véritable concertation avec eux. Je n'ai pas de souci par rapport à ce point.

Les dispositions transitoires concernant les communes, je suis très clair. Je sais qu'elles font leur budget aujourd'hui. Il faut savoir qu'avant la réforme, je dois bien vous avouer que je n'ai pas apprécié du tout ce qu'a fait Mme Tillieux. C'est une réforme qui est passée en première lecture, même pas en deuxième lecture, même pas en troisième lecture, elle n'a pas été validée. Qu'a-t-on fait ? On a écrit des courriers de bonnes nouvelles. On a écrit aux communes, on a écrit à tout le monde. Vous savez que j'ai une carapace, je gère aujourd'hui, toutes les mauvaises nouvelles. Je mesure les dispositifs que l'on va prendre, l'inquiétude d'une commune, d'un CPAS qui fait son budget. Je trouve qu'anticiper à ce point une réforme qui n'avait pas été validée par le précédent Gouvernement, simplement déposée en première lecture, est culotté, c'est quand même très fort. Expliquer le nouveau dispositif, on l'explique en général quand le dispositif est voté au Parlement. Quel manque de respect pour le Parlement et les parlementaires que vous êtes. En tout cas, je ne procéderai pas de la sorte.

Par contre, en ce qui concerne les dispositions transitoires, je dois rassurer les communes. Un courrier

est prêt à ma signature. Quand je vous dis qu'il est prêt, c'est il était prêt vendredi, mais on n'est pas encore à l'administration quatre points numérique. On a du corriger quelques petites choses. Cela, c'est de la popote interne. Je n'accable personne, bien évidemment, je le dis très sérieusement et en boutade. Le courrier est prêt.

Que va-t-on dire aux communes et aux CPAS ? Que par rapport aux critères, aux points, critères objectifs évalués à 72 000 points, on va partir sur la même base qu'auparavant. Il faut savoir que c'est une grille d'analyse avec des critères et des pondérations qui datent de 2010, qui n'a plus été actualisée. Je souhaiterais actualiser cette grille, on sera en 2019, ce qui ne veut pas dire que je vais changer ou que je vais proposer de changer les critères ou la pondération. C'est un débat que l'on pourra avoir et que l'on aura peut-être. Je ne l'exclus pas, mais en tout cas d'actualiser. Le nombre de kilomètres de voiries, en général, ne change pas fondamentalement, mais le nombre d'habitants, le nombre de chômeurs, le nombre de minimexés, toute une série de critères peuvent évoluer. J'aimerais bien coller au plus près de la réalité.

Les communes, et sur la base sur laquelle on travaillait auparavant, pour 2018 et 2019, parce que j'estime qu'il y a une année électorale, il va peut-être y avoir des changements de majorité, il faudra faire un budget dans la foulée... Sur les critères objectifs et les points qui sont attribués par commune, et cela, on a le nombre de points. Le cadastre existe de ce point de vue sur les critères objectifs, il existe. La commune sait bien du nombre de points dont elle bénéficie avec à côté les réductions de cotisations. Et donc de dire, 2018-2019, vous aurez les points APE tels qu'ils étaient prévus initialement. Je rassure donc les communes.

Par rapport aux points APE spécifiques, cela représente plus d'un tiers des points critères et objectifs. C'est donc beaucoup trop. Là, je dis : pour 2018, faites votre budget. Je me mets à la place des communes, on ne va pas y toucher, mais, en 2019, faites attention. On va regarder et là je ne m'engage pas sur 2019. Cela, c'est pour les pouvoirs locaux.

Pour les ASBL, on va écrire un courrier. Faites le compte : 40 000 employeurs, quelques centaines CPAS-communes. Je pense que ce sera difficile de communiquer individuellement à toutes les ASBL. Par contre, on va organiser une communication, une sensibilisation, une information à l'attention des ASBL. Idem, rien ne change pour 2018. Je pense qu'il faut rassurer aussi les ASBL. Ce qui veut dire qu'après le 31 décembre 2018, je rassure aussi, toute une série d'ASBL, il y aura des corrections dans un souci d'équité. Toutes les ASBL continueront à bénéficier du nombre de points APE.

Voilà, l'information qui est donnée, qui va être donnée aujourd'hui pour rassurer les pouvoirs locaux et le secteur non marchand. Je peux vous dire qu'en ce qui

concerne le travail qui est fait, il n'y a pas un jour où mon cabinet ne travaille pas d'arrache-pied avec le FOREm et avec la DGO6. On a mis en place, en quelque sorte, une *task force* au niveau FOREm, DGO6 et mon cabinet pour travailler sur cette réforme qui poursuivra l'objectif d'aide à l'emploi, d'aide structurelle qui existe aujourd'hui par rapport aux pouvoirs locaux, par rapport au secteur non marchand dans un souci de transparence, d'objectivation et de responsabilisation fonctionnelle. Que cela veut-il dire ? Quand j'ai lancé un peu cette réforme ou tel que je la concevais, on m'a dit que j'étais fou, que je suis ministre de l'Emploi et que j'allais perdre tout mon pouvoir. C'est ce que certaines personnes m'ont dit. Je me moque du pouvoir que j'ai ici. Si je veux dire le fait du prince, c'est fini, c'est fini.

Je veux responsabiliser les ministres fonctionnels. Nous aurons des débats sur l'enveloppe et les priorités. Faut-il encore au niveau de la Région wallonne subventionner le sport ou la culture qui est, par ailleurs, subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Je rappelle qu'il y a aussi une convention au niveau Fédération Wallonie-Bruxelles, 14 500 points APE qui bénéficient aux politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont à charge de la Région wallonne. Là aussi, je veux un véritable cadastre des points APE.

Qui mieux que les ministres dans leur politique fonctionnelle peuvent évaluer les besoins, notamment dans le secteur non marchand ? Il y aura un débat par rapport aux priorités et aux enveloppes. Il y aura – je ne suis pas totalement naïf et stupide – une double signature du ministre de l'Emploi. Je veux responsabiliser. Ce qui veut dire que dans chaque secteur et dans chaque politique fonctionnelle, je souhaite établir dans le secteur non marchand, une grille de critères objectifs clairs. Cela existe par rapport à certains secteurs. Cela n'existe pas du tout dans d'autres secteurs. Par rapport à la grille, elle pourra avoir des éléments communs et transversaux. Par rapport aux politiques fonctionnelles, des critères pourront être spécifiques par rapport à la politique fonctionnelle.

Je souhaite être rassuré, mais vous dire que je travaille dans ce souci de transparence, d'objectivation des aides et de responsabilisation dans les politiques fonctionnelles.

Excusez-moi, Monsieur le Président et chers collègues, c'était peut-être important de donner toutes ces précisions.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces explications qui ont, à mon avis, suscité beaucoup d'intérêt pour chacun d'entre nous.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Concernant le cadastre, je parle plus librement aujourd'hui parce que vous avez une

vision claire et à laquelle je souscris totalement. En interne de mon parti, j'ai toujours dit et depuis de très nombreuses années, qu'il fallait la transparence totale dans les rapports entre l'autorité publique et le non marchand, sous réserve d'entretenir des fantasmes et des rumeurs qui dans 99 % des cas ne sont pas fondés.

Si je prends l'exemple de la Région de Bruxelles-Capitale où il y a eu le débat sous la législature précédente, quand Mme Fremault est arrivée en fonction de ministre de l'Emploi, elle a donné le cadastre. Dès l'instant où elle a donné le cadastre, les rumeurs ont cessé. Les journalistes ont regardé et n'ont rien trouvé à se mettre sous la dent. Cela a été terminé. J'ai la conviction que c'est ce qu'il faut faire en Région wallonne, aussi. Je n'ai rien dit lorsque j'ai reçu la brique de Mme Tillieux. Je trouvais que c'était déjà un premier pas. J'avais bien compris que de deux choses l'une : ou bien, on l'avait rendu indigeste et cela continuait à enfler une rumeur ou bien, il est indigeste par nature, dans le sens où le FOREm n'aurait pas eu à l'époque et je crains que cela ne soit le cas, un cadastre directement utilisable. Ce qui est invraisemblable. Pour confirmer cela, dans certaines de mes associations, j'ai demandé au FOREm une note volume globale de l'emploi pour savoir où l'on se situe. Le FOREm ne sait pas nous répondre. C'est quand même un travail colossal que vous avez devant vous. Il faudra construire quelque chose qui a disparu avec le temps. Je ne peux pas imaginer qu'il n'y en a jamais eu puisque l'on a pris des décisions. On a octroyé des postes et des points. Je ne sais pas quand les choses ont dérivé en termes de gestion administrative. Il faut absolument récupérer la main là-dessus. Cela me paraît évident.

Sur la concertation avec les partenaires sociaux, je n'étais pas totalement à l'aise. J'étais très à l'aise dans la concertation au niveau des aides structurelles pour mes questions de tout à l'heure, mais sur les APE, c'est le CESW qui a été concerté. J'ai été étonné que le CESW ait commencé à parler du non marchand avant de parler d'autre chose. Le secteur associatif n'a pas été concerté. Il l'a été après au niveau de l'UNIPSO. Les secteurs n'ont jamais été concertés. Les secteurs souhaitent être concertés, que cela soit avant ou après que vous ayez rédigé un texte. Cela c'est autre chose. Je respecte votre méthodologie. Les secteurs demandent à pouvoir s'exprimer sur les aspects qui les concernent parce qu'il y a des aspects tout à fait spécifiques à certains secteurs.

J'ai cru comprendre que votre décret était prêt. Si j'ai bien compris, le parcours va commencer.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Non, nous nous sommes mal compris. Tant que je n'ai pas toute la clarté sur la situation d'aujourd'hui, non.

M. Drèze (cdH). - J'avais mal compris. J'ai été étonné. Sinon, pour l'échéance du 1er janvier 2019, je la

comprends parfaitement. Je crois que si l'on veut faire un travail sérieusement, cela prendra nécessairement un peu de temps. C'est essentiel de le faire avant la fin de la législature. Une indication que vous avez donnée – et je termine par là – est votre souhait de forfaitariser. La sixième réforme de l'État nous donne les moyens de simplifier les différentes sources de financement et c'est un élément de simplification qu'il faut maintenir dans le projet.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces longues explications. Je crois que c'était important. Finalement, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'avoir ce débat général sur les orientations de vos politiques et, en particulier, sur cette politique des aides à l'emploi des APE.

Sur le cadastre, je l'ai dit dans mon introduction, l'on se rejoint tout à fait. Ecolo avait été en même temps que vous demandeur et M. Hazée était intervenu à plusieurs reprises et depuis longtemps pour que ce cadastre existe et soit communiqué. Je me réjouis de savoir que vous continuez avec ce même objectif. J'imagine bien que vous assurerez la publicité complète de ce cadastre. Ce sera une bonne chose de l'avoir et d'en disposer et d'objectiver les choses afin de pouvoir agir en toute transparence.

J'entends aussi votre souhait de rassurer les secteurs en tout cas sur les mesures transitoires et vous avez donné un horizon à savoir celui d'une réforme en 2019. On verra comment vous y arriverez à partir de ce cadastre à tenir ce calendrier. Maintenant, j'entends des problèmes éventuels émanant du FOREm sur le calcul des points et une perte d'informations administratives qui serait – je l'avoue – particulièrement interpellante si cela s'avérait réel.

Je voulais insister sur l'importance de toute la réflexion sur la responsabilité des ministres fonctionnels ce qui m'étonne un peu dans la mesure où c'est exactement le message ou le discours tenu précédemment par la majorité. Quels seront les changements par rapport à ce qui était en préparation d'un accroissement des moyens des financements de la part des ministres fonctionnels ? Je suis un peu inquiète de vous entendre évoquer les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous invite à réfléchir ou à nous dire quelles seraient les éventuelles mesures nouvelles et innovantes pour répondre aux enjeux que vous avez identifiés. Que le Gouvernement, dans son ensemble, et là je n'ai pas encore la réponse, mais je retournerai chez chacun des ministres pour savoir : on parle de la création d'emplois et du renforcement de l'emploi dans tous les secteurs et les politiques fonctionnelles. C'est comme cela dans la DPR. C'est un fait marquant de la DPR : « On va penser la création d'emplois dans chacun des secteurs ».

Comment cela va-t-il être réalisé ? D'autre part, quelles mesures innovantes, en tant que ministre de l'Emploi, allez-vous envisager pour répondre aux besoins particulièrement dans les zones où le sous-emploi est particulièrement élevé et réduire le chômage ?

M. le Président. - Merci Madame Ryckmans. Nous aurons encore l'occasion de débattre de ce sujet particulièrement important.

Une dernière petite incision Monsieur le Ministre.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Tout simplement une précision rapport au cadastre. Je n'accable en rien, ni l'administration, ni le FOREm. Je veux être très clair par rapport à cela. C'est une responsabilité politique de celle qui m'a précédée à l'emploi pendant cinq ans, d'avoir organisé une nébuleuse par rapport aux dispositifs APE. Qu'à un moment donné, on me reproche beaucoup de positions par rapport au FOREm, je souhaite travailler davantage avec le FOREm. On ne sera peut-être pas toujours d'accord. Il est indispensable que le ministre de l'Emploi puisse travailler avec le FOREm. C'est notre opérateur d'emplois et de formations. Je ne veux pas que le procès soit à l'égard du FOREm ou de la DGO6. C'est la responsabilité politique. C'est parce que l'on n'a plus voulu avoir ce cadastre que le problème se pose.

Personne n'a fait là, mais je veux être très clair par rapport à cela.

M. le Président. - Ceci est dit. On en prend acte, Monsieur le Ministre.

Le dernier mot revient au parlementaire.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste dire à ce moment-là, Monsieur Jeholet, malheureusement que les sorties que vous avez faites sur le FOREm ne faciliteront sans doute pas...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - On en débattrà à nouveau tout à l'heure. Vous me posez une question, Madame Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui, c'est effectivement une question...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ne mélangez pas les choses.

M. le Président. - On va éviter le débat qui ne peut en terminer. Il faut conclure sur ce point.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
MESURES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LA
RECONVERSION DES TRAVAILLEURS DE
CATERPILLAR ET LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN CATCH EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE
FORMATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures envisagées pour favoriser la reconversion des travailleurs de Caterpillar et la mise en œuvre du plan CatCh en matière d'emploi et de formation ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, le 2 septembre dernier, cela fait tout juste un an que le groupe Caterpillar annonçait la fermeture définitive de son site à Gosselies. Vous le savez, ce site de Gosselies était aussi la fin de plus de 2 000 emplois. C'était un moment extrêmement difficile à vivre non seulement pour Charleroi, pour son arrondissement, mais aussi pour l'ensemble de la Région wallonne.

Les bilans publiés à l'occasion de ce triste anniversaire m'invitaient à revenir avec vous sur ce dossier. Au-delà de son aspect économique, il me semble que le sujet doit être aussi abordé au travers des politiques de l'emploi et de la formation.

Début septembre, on annonçait que moins d'un quart des 1 600 travailleurs déjà partis avaient à ce jour pu retrouver de l'emploi. Il semblerait que ce soit les travailleurs les plus qualifiés. Il est évident que les choses peuvent évoluer. Il me semble que le vrai bilan un an après, ce sera fin avril, début mai puisqu'après l'annonce, les premiers départs ont eu lieu à ce moment-là. Il me semblait important de pouvoir faire le bilan avec vous aujourd'hui.

Au-delà de l'aspect qualification, y a-t-il également une influence du facteur âge par rapport aux personnes qui aujourd'hui ont déjà retrouvé de l'emploi ? La question de la qualification, mais aussi le facteur de l'âge.

Il y a encore nombre de personnes qui n'ont actuellement pas retrouvé de l'emploi. Mise-t-on aujourd'hui entièrement ou pas sur le travail des cellules de reconversion ? Des mesures complémentaires sont-elles envisagées pour favoriser leur réinsertion ?

Des démarches ont-elles pu être entreprises envers de gros employeurs ? Je pense par exemple à Infrabel puisque l'on sait qu'aujourd'hui nombre de personnes ont retrouvé du travail au niveau d'Infrabel. Pensez-vous que d'autres gros employeurs pourraient être intéressés par cette réserve de main-d'œuvre ?

Des programmes de formation particuliers peuvent également être imaginés pour accroître efficacement la reconversion de ces travailleurs. Quels sont-ils ?

Qu'en est-il du personnel des sous-traitants ? Souvenez-vous, à l'époque, on avait beaucoup parlé des travailleurs de Caterpillar, mais on voulait aussi inclure dans les cellules de reconversion tous les sous-traitants directement liés à Caterpillar et qui perdaient directement leur emploi. Quelle est leur participation à ces cellules ? On avait beaucoup insisté sur le fait qu'ils devaient faire partie des cellules de reconversion. Comment cela se passe-t-il par rapport aux sous-traitants ? Quel est leur taux de réinsertion ? Avez-vous également des chiffres, à l'instar des employés de Caterpillar, quant à leur réinsertion ?

Au niveau de toutes les questions de l'emploi, on avait parlé de la validation des compétences organisée sur le site. On avait salué cette validation de compétences. Aujourd'hui, cela se poursuit-il et avec quel type de résultat ?

Enfin, je conclurai par là, le plan CatCh, que vous connaissez bien, ambitionne aujourd'hui de revivifier l'ensemble du tissu économique carolo et d'y créer de 10 à 12 000 emplois dans une série de secteurs porteurs. Je pense par exemple au secteur de la santé. De quelle manière peut-on justement articuler nos politiques de formation avec ce plan plus spécifique, afin de disposer en temps voulu d'une main-d'œuvre bien formée pour gagner aussi ce pari de l'emploi sur l'ensemble de notre arrondissement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, merci pour votre question. Il est vrai que Caterpillar a secoué non seulement la région de Charleroi, mais l'ensemble de la Wallonie. Il faut rappeler que l'ensemble des actions menées par la cellule de reconversion concerne les travailleurs licenciés par Caterpillar, mais également les sous-traitants qui ont pu être identifiés.

Au 1er septembre 2017, 379 travailleurs licenciés par Caterpillar, soit 24 % des 1 599 personnes pour être précis directement impactées par la fermeture, avaient retrouvé un emploi. Au niveau des sous-traitants, 53 travailleurs licenciés, soit 19 % des 277 personnes indirectement impactées, avaient retrouvé un emploi.

Soulignons que 70 d'entre eux ont retrouvé un contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, 324 travailleurs impactés directement et 123 indirectement se sont ou sont engagés dans un processus de formation professionnelle proposée par la cellule de reconversion mise en place dans le cadre d'un partenariat FOREm et représentation et des travailleurs.

Au total, ce sont 48 % des travailleurs licenciés dans le cadre de la fermeture de Caterpillar, impactés directement et indirectement, qui ont retrouvé un emploi ou se sont engagés dans un processus de formation professionnelle encadré par la cellule de reconversion.

En regard des tranches d'âge, puisque vous posiez la question, le taux d'insertion à ce jour varie entre 16 % pour la tranche 30-34 ans et 7 % pour les travailleurs de plus de 50 ans.

Une demande d'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation sera introduite par la Belgique début octobre afin de poursuivre et renforcer encore les efforts de la cellule de reconversion, notamment en soutien des 220 travailleurs ayant manifesté une volonté de se lancer en tant qu'indépendant de manière individuelle ou collective.

La validation des compétences, assurée par le FOREm, est bien en cours et se poursuit. Des épreuves de validation des compétences ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues prochainement : caristes, peintres industriels, opérateurs de production. J'insiste toujours sur la validation des compétences, mais c'est un élément essentiel dans le cadre de la politique du FOREm et pas seulement dans la politique des cellules de reconversion.

Le FOREm assure la mise en relation des compétences des travailleurs licenciés par Caterpillar et de ses sous-traitants et les besoins tant des grandes entreprises que des PME. Par rapport aux grandes entreprises, notamment Infrabel, Alstom, Audi, Engie, GSK et la STIB.

Le FOREm est en contact régulier avec l'unité qui pilote les travaux relatifs au plan CatCh notamment dans le but d'articuler au mieux les actions liées au volet formation et compétences avec les perspectives ouvertes par ce projet. Vous avez abordé les sciences du vivant et la santé, on pourrait aussi aborder la logistique étant donné la proximité avec l'aéroport. Ce sont d'ailleurs les quatre secteurs retenus dans le plan.

L'instance Bassin-Enseignement qualifiant Formation-Emploi est également associée à la réflexion sur la formation afin de rencontrer les objectifs définis du plan. L'ensemble des partenaires a reconnu l'importance de ce volet, en particulier à Charleroi. Ils réfléchissent actuellement au lancement d'un projet « CatCh Capital Humain » qui viserait à assurer l'adéquation des dispositifs de formation avec les ambitions du plan CatCh.

Enfin, une rencontre est prévue cette semaine à mon cabinet avec les représentants de CatCh. Les prochaines échéances y seront discutées. Comme vous le savez, le 3 octobre à 8 heures, à votre demande, à la demande de mon président de parti, à la demande du bourgmestre de Charleroi, de l'ensemble des acteurs, au-delà des clivages politiques, je viendrai rencontrer les différentes forces vives.

Une dernière information, quant au site en tant que tel, c'est évidemment un élément très important. Je vous confirme que l'intercommunale Igretec et la SOGEPa sont actuellement en discussion, afin d'envisager la gestion du site ensemble. Il me semble essentiel que ces deux opérateurs puissent travailler main dans la main.

Il n'est absolument pas question, dans le chef du Gouvernement, d'abandonner la piste d'une reprise et même de l'ensemble du site. Différentes options sont prévues, c'est l'ensemble du site ou à un moment donné, un projet de repreneur avec un découpage du site, mais n'abandonne pas la piste d'un repreneur sur l'ensemble du site. Il faut être là, le plus ouvert possible.

Enfin, je rappelle à ce sujet que l'accord avec Caterpillar prévoit que les équipements seront entretenus d'ici la vente du site, ce qui permettra à la SOGEPa et à Igretec d'envisager plusieurs scénarios, dont celui d'une nouvelle exploitation industrielle. Par rapport à cela, il faut souligner que Caterpillar respecte les engagements qu'il avait pris concernant l'entretien du site. C'est un volet important si l'on ne retrouvait directement de repreneur de pouvoir continuer à entretenir ce site. Cela peut aussi avoir des conséquences importantes. Nous y sommes donc très attentifs.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse plus que complète, puisqu'il y a même des questions que je n'avais pas posées et auxquelles vous apportez une réponse, notamment sur le site. C'est bien, vous anticipez aussi les éventuelles prochaines questions écrites ou autres.

Sur tout l'aspect emploi-formation, je prends note qu'aujourd'hui, 48 % des travailleurs ont retrouvé ou sont en formation professionnelle. On peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. J'ai envie de le voir à moitié plein puisqu'après une catastrophe comme celle-là et moins de six mois après, voir que les différentes mesures mises en place par le Gouvernement wallon portent déjà leurs fruits, c'est évidemment important.

Comme je l'ai dit, le premier bilan, me semble-t-il, pourra être fait de façon beaucoup plus large et exhaustive fin avril, début mai, mais l'on voit déjà des chiffres extrêmement encourageants. On pressentait que la tranche d'âge des plus de 50 ans serait la tranche d'âge la plus difficile en termes de remise à l'emploi.

Le fait de la collaboration avec l'Europe plus tout le volet indépendant me semble aussi important à pouvoir soutenir.

J'ai fait à dessein la liaison entre la question Caterpillar et tout le plan CatCh, puisque vous l'avez souligné vous-même, j'avais mis en évidence l'aspect santé. Il y a quatre secteurs, l'aspect logistique semble le plus évident au niveau des formations à pouvoir mettre en place et l'ensemble des opérateurs qui gravitent sur le territoire direct de Charleroi.

Vous l'avez cité, l'aéronautique et tout l'aspect logistique pourraient être développés autour de l'aéroport et le Gouvernement wallon pourra continuer à soutenir le plan CatCh dans ses différents aspects. J'entends donc avec satisfaction le fait que vous continuez à y travailler, que vous allez recevoir la cellule cette semaine et je serai autour de la table avec le bourgmestre en titre et votre président de parti pour pouvoir vous rencontrer mardi prochain afin de pouvoir continuer à collaborer ensemble à ce dossier important.

Merci pour votre réponse sur le site que je n'avais pas spécifié et vous avez raison de souligner le fait que SOGEPA et Igratec doivent continuer à travailler ensemble et qu'aujourd'hui, ce serait intéressant de pouvoir déjà limiter les différentes options et de pouvoir l'ensemble des portes ouvertes, même celle de la reprise complète, me semble intéressant et une opportunité à saisir si celle-ci peut l'être dans les prochains mois.

M. le Président. - La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Chers collègues, chers amis, je vous propose de reprendre nos travaux.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE MENU DE LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX DE WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS À L'ÉGARD DU SECTEUR NON MARCHAND »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « le menu de la concertation avec les partenaires sociaux de Wallonie » ;
- de M. Prévot, sur « le respect des engagements pris à l'égard du secteur non marchand ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, d'une manière générale, vous avez déjà donné une indication sur votre approche de la concertation sociale.

Comme tout le monde le sait, en juin 2016, le Gouvernement wallon signait avec les partenaires sociaux un pacte pour l'Emploi et la Formation avec différents objectifs partagés : la réorganisation des aides à l'emploi, l'insertion des jeunes, la formation en alternance, la réorganisation des incitants à la formation continuée des travailleurs, l'orientation tout au long de la vie, le renforcement des outils du dialogue social, notamment. On parlait à l'époque d'un modèle mosan au niveau des rapports entre l'autorité publique et les partenaires sociaux.

Vous aviez indiqué, à l'époque, avoir une vision un peu différente. Je voulais revenir vers vous, maintenant, au début de votre mandat pour voir comment vous envisagiez cette concertation sociale.

Adhériez-vous au pacte pour l'Emploi et la Formation tel qu'il a été conclu ? Partagez-vous ses objectifs ? Allez-vous suivre les lignes qui ont été tracées à l'époque ?

Avez-vous déjà noué des contacts, programmé des rencontres, avec les partenaires sociaux dans le cadre du GPSW ?

Quel doit être, selon vous, le menu du GPSW dans les prochains mois ? Sur quelles thématiques inviteriez-vous les partenaires sociaux à plancher ?

M. le Président. - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le 15 septembre, alors que le front commun avait à peine publié son communiqué de presse, le cabinet du ministre Président, M. Borsus, réagissait pour convoquer les partenaires sociaux le 12 octobre.

Lors de la dernière rencontre avec l'ex-majorité wallonne, le 6 juillet dernier, le Gouvernement s'engageait à mettre en œuvre un accord social pluriannuel en renforçant les moyens budgétaires du non marchand. Le Gouvernement de M. Magnette avait alors décidé de dégager pour cet accord, des montants à concurrence de 10 millions d'euros en 2018, 20 millions d'euros en 2019 et 30 millions d'euros récurrents à partir de 2020.

Fin juillet, on le sait, la nouvelle coalition se met en place et prend soin d'écrire noir sur blanc dans sa DPR qu'elle est consciente des difficultés rencontrées par le non marchand et promet dès lors de respecter les engagements relatifs à l'accord obtenu sous l'ancien Gouvernement.

Qu'attendez-vous de cette concertation ?

Confirmez-vous que les montants dégagés seront bien les mêmes que ceux mis à disposition par l'ancien Gouvernement ?

Quelle est votre position sur les pistes avancées lors de la concertation du 6 juillet dernier ?

Comptez-vous soutenir la demande des travailleurs de consacrer cette enveloppe à une réduction du temps de travail avec embauche compensatoire ?

Comptez-vous mettre d'autres pistes en avant le 12 octobre ?

Si oui, pouvez-vous nous en dire davantage ?

Quels seront les impacts en matière de politique de l'emploi ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Messieurs les députés, par rapport à l'attitude que le Gouvernement ou que j'aurais avec les partenaires sociaux dans le sens d'une concertation. Il est vrai que l'on a beaucoup parlé du modèle mosan. Je ne m'attache pas à un modèle en particulier. Ce qui est important, c'est le dialogue, la concertation et l'efficacité des politiques que l'on peut mener en matière d'Emploi et de Formation.

Simplement dire que depuis que j'ai pris mes fonctions, je pense qu'en aussi peu de temps, je ne suis pas certain qu'un ministre ait reçu autant de délégations syndicales que je n'en ai reçues ces derniers jours et ces dernières semaines. C'est quasi tous les jours.

Il y a eu l'inquiétude de la FN, de la SONACA, du FOREm, des jeunes de la FGTB et j'en passe, des manifestations ou des actions menées devant mon cabinet et même sans volonté des uns et des autres d'avoir un contact. J'ai dit que ma porte était ouverte et vous dire que j'ai consacré pas mal de temps à recevoir ces délégations. Autant vous dire que je suis favorable à la discussion et au dialogue.

Concernant le GPSW, le Kern du Gouvernement a reçu le GPSW. Nous avons eu une première rencontre. Nous avons fixé notre méthodologie de travail, le calendrier et le timing de nos rencontres. En tant que ministre de l'emploi et de la formation, il y a aussi un rendez-vous début octobre qui est prévu par rapport à une série de dossiers me concernant plus particulièrement. Nous avons beaucoup discuté et dialogué sur la réforme des APE ce matin. Il est clair que c'est un point qui fera l'objet de l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Par rapport – ce n'est pas le GPSW – à la gestion paritaire du FOREm, j'ai été au premier contrat de gestion. J'ai été expliquer comment j'envisageais les choses au FOREm. J'ai pu rencontrer à de nombreuses reprises les syndicats. Je continuerai à le faire dans le cadre des réformes que l'on pourra mener aussi. Je l'ai répété ce matin.

Par rapport aux questions de M. Prévot, je vais être très clair. Je pense qu'il y a un engagement qui est pris par rapport à 2018 et à l'enveloppe non marchande de 10 millions d'euros. Je confirme aussi et l'on n'a pas encore fait – je vous rassure, Monsieur Prévot – le budget 2019 et le budget 2020. Je vous confirme aussi qu'il y a un engagement ferme de 20 millions d'euros et de 30 millions d'euros en 2020, comme l'accord le prévoyait avec le précédent Gouvernement.

Dernière question qui a été plus précise par rapport à la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire. Vous comprendrez que cela va faire partie d'une négociation. Je ne serai pas seul à négocier au sein du Gouvernement. Je négocierai notamment avec ma collègue, Mme Gréoli. Je vous mentirai en vous disant que c'est la piste privilégiée en ce qui me concerne.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour ce premier tour d'horizon assez général. On aura certainement l'occasion d'y revenir ultérieurement dans des dossiers bien précis.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'ai bien entendu que vous n'étiez pas attaché viscéralement à un modèle. Je suis souvent très attentif aux éléments de langage. Vous avez parlé de votre modèle. Vous privilégiez la discussion, le dialogue, l'efficacité. Je n'ai pas entendu le mot « concertation » qui était cher à l'ancien Gouvernement et qui était cher à votre...

C'est ce qui m'inquiète un petit peu. Vous dites : « On va respecter les accords ». Je suis heureux d'entendre, notamment, que pour 2018, on maintient les 10 millions d'euros. Pour 2019, promesse ferme des 20 millions d'euros. Pour 2020, promesse ferme des 30 millions d'euros. Là aussi, comme je suis très attentif aux éléments de langage, je n'ai pas entendu le terme « récurrent ». Je suppose que c'était sous-entendu.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je m'en réfère à l'accord qui était celui du précédent Gouvernement.

M. Prévot (PS). - Qui est donc récurrent ! À partir de 2020, 30 millions d'euros récurrents. Merci de me le confirmer, Monsieur le Ministre.

J'entends également que vous avez reçu énormément d'organisations syndicales depuis votre prise de fonction. Je suis heureux d'apprendre que nous avons maintenant un ministre des syndicats au sein du Gouvernement wallon et incarné par votre personne. Qui l'eut cru, Monsieur Jeholet ? Pourquoi je voulais et j'ai été très attentif aux mots utilisés et je sais que vous le faites à dessein, c'est que la seule fois où j'ai entendu le mot « concertation », et c'était lié à la négociation, c'est quand on a parlé de la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire où vous avez dit : « Cela doit faire l'objet d'une négociation au sein du Gouvernement », avec un petit rictus parce que l'on sait bien et vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de le dire, que ce n'est pas une des pistes que vous privilégiez. Je ne vous cache pas que je ne suis pas non plus le plus grand des naïfs. On se doute fort que l'option qui sera choisie ne sera pas celle-là.

Pour le reste, je vous dis que vous êtes fraîchement investi de votre mission. Je me permettrai très prochainement de revenir sur le secteur non-marchand, mais également sur le « plan dégraissage » du FOREM que je ne manquerai pas de revenir vers vous avec ces éléments également.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE GESTION
DU FOREM »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
MISE EN ŒUVRE PAR LE FOREM DES
POLITIQUES DÉFINIES PAR LE
GOUVERNEMENT WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Henquet, sur « la mise en œuvre du contrat de gestion du FOREM » ;
- de M. Drèze, sur « la mise en œuvre par le FOREM des politiques définies par le Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, on en a parlé très régulièrement il y a peu. Le contrat de gestion du FOREM 2012-2017 a été relativement critiqué par PVC. La réponse que le FOREM nous avait donné par rapport à ces critiques, c'était de dire que : « Le contrat de gestion précédent était relativement ambitieux et que le FOREM manquait de temps pour pouvoir le mettre en route ». Aujourd'hui, on a édicté un nouveau contrat de gestion 2017-2022. Il a été approuvé par le Gouvernement précédent le 7 mars 2017.

Le FOREM s'est engagé à partir de ce moment à mettre en place toute une série de mesures, et ce, dans les six mois. J'ai encodé dans mon agenda électronique mars 2017, plus six, cela fait septembre 2017. On y est. J'aimerais savoir si le FOREM vous a communiqué les mesures qu'il s'était engagé à prendre et pour voir si elles sont réalisées.

La première mesure, il devait adopter un plan d'entreprise. On devait communiquer de l'approche retenue en matière de spécification de l'accompagnement. Il fallait également préciser le modèle de tableau du suivi du personnel ou encore l'accessibilité par les tiers au dossier unique, à savoir le fameux dossier unique dont on parle depuis longtemps qui était des thématiques importantes et vitales pour cadrer avec les objectifs du contrat.

Je voulais vous poser les quatre questions suivantes en relation avec les quatre thématiques que je viens d'énoncer.

Comment envisagez-vous la relation entre le FOREm et les entreprises afin d'optimiser l'embauche des demandeurs d'emploi ? Ont-ils progressé dans cette définition ?

Comment optimiser la communication du FOREm afin de rendre l'accompagnement des demandeurs d'emploi plus spécifique ?

Comment évaluer les besoins du personnel afin d'améliorer le travail de ceux-ci ?

Les moyens mis à disposition pour la création du dossier unique sont-ils suffisants ? Si oui, quelles sont les prochaines étapes ? Si non, que comptez-vous faire pour essayer d'y remédier et en tout cas, d'insuffler le FOREm à pouvoir y parvenir ?

M. le Président. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez eu des mots perçus comme assez sévères vis-à-vis du FOREm avant votre entrée en fonction et au début de votre entrée en fonction. Je commence à comprendre votre manière de fonctionner. Je crois que vous tapez d'abord dans la fourmilière pour créer un débat. Après, vous venez avec une réflexion aboutie et une certaine vision. C'est celle-là qui m'intéresse.

Maintenant que vous devez passer à l'exercice des responsabilités et passer de la parole aux actes, voici mes questions d'entrée de jeu.

Globalement, vous estimez nécessaire d'amener le FOREm qui est une structure paritaire – c'est un petit peu la difficulté et la richesse – à s'inscrire plus loyalement dans les lignes définies par le Gouvernement.

Quelles mesures envisagez-vous pour y parvenir, en sachant que vos prédécesseurs ont notoirement éprouvé des difficultés à y faire valoir, semble-t-il, leur autorité ?

L'administratrice-déléguée du FOREm s'est plainte à plusieurs reprises de la difficulté à recruter ou à former des agents qualifiés pour assurer l'accompagnement individualisé des chômeurs. C'est un métier qui est tout sauf facile.

Comme le nouvel administrateur délégué de l'Union wallonne des Entreprises, vous déplorez une trop faible concentration des moyens humains affectés à la production, en regard de ceux affectés aux fonctions de support.

De quels leviers disposez-vous pour redresser la situation à cet égard ?

Vous avez ouvertement déploré l'influence prédominante d'une organisation syndicale dans la gestion du FOREm.

Comment pensez-vous rééquilibrer les choses dans le respect de la gestion paritaire évoqué tout à l'heure ?

Enfin, s'agissant de rencontrer les objectifs du contrat de gestion 2011-2016, évoqué aussi par M. Henquet, les résultats considérés comme pas excellents, en tout cas, expliqués par la réorganisation interne menée au cours de cette période, cette réorganisation territoriale et la structure hiérarchique telle que mise en place vous semble-t-elle devoir être remise en cause ? Comptez-vous imposer de nouveaux réaménagements au risque de susciter de nouvelles perturbations et de compromettre l'exécution du nouveau contrat de gestion ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Messieurs les députés, mon souci est l'efficacité dans les politiques que l'on peut mener en termes de formation et d'emploi.

Je n'agirai jamais dans une réflexion de la structure sur la structure. C'est clair, ce sont les politiques que l'on mène qui me préoccupent.

Je répondrai à toutes les questions, mais parfois à certaines questions de M. Drèze et parfois de M. Henquet. Il n'y aura peut-être pas un suivi chronologique des questions qui me sont posées, mais en termes de cohérence, je répondrai à l'un et à l'autre.

Tout d'abord, par rapport à M. Drèze, sur base d'une analyse des forces, mais aussi des faiblesses du FOREm, j'ai défini quatre objectifs stratégiques qui guideront l'action du FOREm dans le cadre de son nouveau contrat de gestion.

Quatre objectifs que j'ai transmis au Comité de gestion suite à la rencontre que j'ai eue avec le Comité de gestion lui-même :

- renforcer l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi vers l'emploi. D'autres questions me sont posées par la suite, donc je répondrai dans le détail ;
- renforcer l'identification des compétences portées par les demandeurs d'emploi et réorganiser la formation pour qu'elle soit tournée vers les métiers d'avenir et les métiers en pénurie ;
- renforcer la proactivité, l'efficacité vis-à-vis des employeurs ;
- améliorer la gouvernance du FOREm, réaffectation des ressources humaines, rigueur budgétaire, monitoring budgétaire et l'amélioration du fonctionnement des organes de gouvernance.

C'est la première chose qui est élémentaire.

Pour éviter que ces lignes d'orientation en restent simplement à de belles déclarations, chacune d'elles sera associée à des indicateurs d'impact et de progrès. Je suivrai évidemment ces indicateurs de très près.

Mon souhait n'est pas de modifier, même s'il y a une Déclaration de politique régionale nouvelle, le contrat de gestion. Je connais la lourdeur que cela entraînerait. Je pense que l'on doit être efficaces, concrets et pragmatiques. Il est clair que j'ai transmis ces objectifs stratégiques et à côté de ces objectifs stratégiques, des indicateurs de progrès et de résultats puisque c'était d'ailleurs une demande d'avoir des indicateurs à côté du contrat de gestion et que le précédent Gouvernement n'avait pas encore eu le temps ou ne l'avait pas fait précédemment.

Monsieur Henquet, en ce qui concerne la relation avec le FOREm et les entreprises, le contrat de gestion du FOREm prévoit une amélioration du service rendu aux entreprises à travers différentes mesures. Au-delà des mesures de type organisationnel, en particulier le déploiement de la logique de direction unique employeur sur l'ensemble du territoire wallon, ce qui compte avant tout pour les entreprises, c'est d'obtenir du FOREm des conseils et des réponses très concrètes et pragmatiques à leurs besoins.

Ce matin, j'ai évoqué le FOREm Namur et l'opération que le FOREm a pu mener avec l'entreprise Thomas et Piron qui était prête à engager 100 travailleurs, avec des profils différents, parfois hautement qualifiés, parfois moins qualifiés. Je pense que là, c'est une belle opération, une belle synergie avec d'une part un employeur et avec les services du FOREm.

Monsieur Henquet, en ce qui concerne la relation avec le FOREm et les demandeurs d'emploi, je plaide «oui pour plus de lisibilité» dans l'ensemble des services offerts par le FOREm, entre l'accompagnement individualisé, les maisons de l'emploi, les services clientèle unique, les ALE, les carrefours emploi-formation. Je pense que là, il peut y avoir aussi des progrès à faire afin que le demandeur d'emploi puisse davantage s'y retrouver, qu'il y ait plus de lisibilité dans l'offre telle qu'elle est possible et fournie aujourd'hui.

Monsieur Drèze, en ce qui concerne les relations et les ressources humaines, la pyramide des âges est vieillissante au FOREm, ce qui constitue une réelle opportunité de réaffectation au bénéfice des métiers en contact avec les demandeurs d'emploi et les entreprises. Et je sais que ce n'est pas évident, c'est tout le débat. Il y a 400 accompagnateurs aujourd'hui. Il en faudrait 600. Je pense que l'administratrice générale en est bien consciente, donc il faut, ensemble, que l'on puisse trouver des formules pour atteindre l'objectif. L'objectif des 600, ce n'est pas un objectif simplement structurel du FOREm. On a besoin de ces 600 personnes en contact direct avec les demandeurs d'emploi.

Monsieur Henquet, en ce qui concerne le dossier unique, je serai évidemment particulièrement attentif à sa concrétisation et aux échéances qui y sont liées. À l'heure actuelle, voici ce qui est prévu par le FOREm :

- mise à disposition des agents et des usagers via un accès sécurisé ;
- les trois informations majeures pour un usager particulier du FOREm, ce sont des documents administratifs dématérialisés et j'espère que l'on pourra y arriver d'ici la fin 2017 ;
- les informations relatives à sa situation sur le marché de l'emploi, nouvelle application en ligne permettant aux particuliers de réaliser leur profilage en ligne, aussi à l'objectif fin 2017 ;
- prévu pour 2018, information sur le rapport avec le service public, démarches, agenda, parcours, et cetera ;
- enfin, en ce qui concerne le pouvoir décisionnel, qui fait partie des quatre objectifs stratégiques, le bon fonctionnement des organes de gouvernance fait partie des quatre priorités que j'ai fixées. Dans ce cadre, il est prévu de redéfinir la manière dont les décisions sont prises et le rôle de chaque organe décisionnel.

J'ai eu le débat en Comité de gestion, tout le monde dit : « Pourquoi venez-vous, Monsieur le Ministre, avec cet objectif-là ? » Dans tous les contacts que j'ai eus, j'ai cru comprendre qu'il y avait une fenêtre, une opportunité pour rendre, en tout cas, ces organes plus performants et plus lisibles et à un moment donné de redéfinir le rôle de chacun. C'est surtout cela qui importe.

Enfin, en ce qui concerne la nouvelle organisation du FOREm, elle a en effet mobilisé énormément de personnes et d'énergie au FOREm, et ce, pendant plus de deux ans. Elle a inclus aussi l'intégration de la sixième réforme de l'État qui n'est évidemment pas rien, et je le mesure.

L'action du FOREm envers les demandeurs d'emploi et les entreprises en a probablement été affectée. Quand on voit le nombre de demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation, le problème des accompagnateurs, il y a une série de problèmes concrets – on en a déjà discuté dans cette commission lors de la présentation ou l'évaluation du précédent contrat de gestion et la présentation du nouveau contrat de gestion – il est important de passer à une étape complémentaire notamment par biais, et j'insiste, d'indicateurs d'impact et de voir concrètement comment on peut ramener l'action du FOREm vers l'emploi, que ce soit à travers l'accompagnement ou que ce soit à travers les formations.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces explications.

J'ai retenu un mot : « clé », qui est récurrent dans votre discours. C'est l'efficacité et je le rejoins évidemment.

Ce que je crains souvent, c'est que ces contrats de gestion ne restent que des documents théoriques que l'on remplit, que l'on rédige, parce que cela fait partie d'un système de structure. Finalement, la traduction dans les faits est souvent relativement faible et cela m'inquiète beaucoup parce que je vous dis, j'ai repris le contrat de gestion de mars 2017 dans lequel le FOREm s'est engagé à quatre objectifs qui rejoignent les vôtres. Quand vous dites qu'il faut renforcer l'accompagnement, les compétences des demandeurs d'emploi, la proactivité par rapport aux employeurs et l'efficacité des structures d'organisation, c'est exactement ce qui est mis dans le contrat.

Ce que je ne voudrais pas c'est que cela n'en reste qu'à un texte. Il faut le traduire dans les faits et je compte sur vous, je sais que vous le ferez, pour y arriver.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je partage aussi le souci de l'efficacité. Je suis heureux d'entendre que vous ne vous attachez pas à modifier à court terme le contrat de gestion. Ce serait dépenser beaucoup d'énergie et le combat n'est pas là.

Vous avez évoqué la mise en place et le suivi d'indicateurs, vous avez évoqué les 200 accompagnateurs manquants. Ce sont des choses très concrètes.

On n'a pas parlé du budget, puisque la question a été déposée avant le week-end et le budget s'est fait pendant le week-end. J'ai eu peur, en entendant les chiffres d'économies au FOREm. On en reparlera certainement à l'occasion du débat budgétaire, mais je déduis de votre discours que s'il y a des économies à faire au FOREm, ce n'est pas au détriment de l'action et que vous avez des ambitions pour cette action.

On aura l'occasion d'en reparler certainement, en tout cas au moment du contrôle budgétaire.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI DE LA
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
MENACES DE LA ROBOTISATION SUR
L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
TAXE SUR L'INFORMATISATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Nicaise, sur « les conséquences sur l'emploi de la révolution numérique » ;
- de M. Denis, sur « les menaces de la robotisation sur l'emploi » ;
- de M. Tzanetatos, sur « la taxe sur l'informatisation ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai pris connaissance, via la presse, des grandes lignes d'une analyse faite par Koen De Leus, économiste en chef chez BNP Paribas Fortis, qui a sorti son dernier livre sur les conséquences de la révolution numérique.

Si cette analyse est optimiste à long terme, elle met en exergue pas mal d'inquiétudes en ce qui concerne les premières années de transition de cette révolution numérique. Selon M. De Leus, cette période de transition devrait s'accompagner d'une hausse significative du chômage, touchant principalement la classe moyenne. Selon les prévisions de l'IWEPS, les emplois administratifs seront particulièrement exposés, et près de 4 emplois menacés sur 10 concernent une majorité de femmes.

Le défi est donc important, non seulement pour le Gouvernement, mais également pour entreprises qui doivent anticiper rapidement et mettre en place des procédures de transition pour amortir au mieux le choc technologique sur l'emploi.

Un plan de transformation digitale a-t-il été déjà esquissé à cet effet au niveau du Gouvernement

wallon ? Êtes-vous personnellement en contact avec des entreprises à ce sujet, en vue notamment de les sensibiliser sur la nécessité de prévoir un plan de transformation digitale ? Si, effectivement, vous avez eu des contacts, quel retour pouvez-vous nous en faire ?

De cette analyse, il ressort qu'un tiers des entreprises industrielles jugent inutile d'adopter un plan de transformation digitale. Par rapport à cette réticence, que comptez-vous faire afin de les conscientiser sur la problématique qu'ils vont devoir aborder à l'horizon 2020 ?

Les femmes apparaissent très exposées aux conséquences de cette évolution sur les emplois administratifs. Avez-vous prévu quelque chose de particulier pour ce groupe – oserais-je appeler – les femmes, un groupe cible ?

M. le Président. - La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, *L'Écho* nous relayait, il y a peu, que, selon un sondage réalisé par le groupe de service RH Acerta, 80 % des patrons estiment que la robotisation va tuer l'emploi en Wallonie. Ces mêmes 80 % estimaient, par ailleurs, que la robotisation les obligerait à licencier plus de 5 % de leur personnel, individuellement.

Les emplois menacés concernent aussi bien les personnes qualifiées que les personnes les moins qualifiées. Selon une étude de l'Université d'Oxford, la révolution numérique sera pour la première fois de l'histoire, une révolution qui ne va pas créer d'emplois. Selon l'OCDE, 5 millions d'emplois seront perdus en Europe d'ici 20 ans. Aux États-Unis, une étude estime qu'un robot entraîne la perte de six emplois.

Seul l'investissement dans la formation pourra permettre une reconversion vers des domaines plus porteurs, ce que l'on nomme désormais l'industrie 4.0. Parallèlement à tous ces constats et toutes ces déclarations, la DPR gouvernementale nous annonce une priorité absolue réservée à la création d'emplois.

Dans ce contexte où l'intelligence artificielle s'installe peu à peu à tous les échelons de la société, Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous de soutenir le maintien des emplois ou la reconversion des personnes menacées par la robotisation ? Disposez-vous d'indicateurs socio-économiques qui précisent l'ampleur de la tâche ? Quelle est la situation en Wallonie ? Dans quels secteurs comptez-vous donner la priorité ? Quelle stratégie souhaitez-vous mettre en place avec les services du FOREm et de la formation et les acteurs économiques pour répondre aux attentes du marché ?

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, comme quoi un même sujet peut générer des avis différents.

La numérisation, je ne dirais même pas qu'elle est à nos portes, elle est déjà bien présente. Comme j'ai coutume de le dire, surtout à Mme Tillieux à l'époque, on est, en Wallonie, déjà en retard sur le pari que représente la numérisation.

Certes, la numérisation et les avancées technologiques font perdre de l'emploi. C'est inévitable, les choses évoluent. Je pense qu'au lieu de s'en plaindre, il y a surtout lieu de s'adapter à la situation, à cette évolution. Je pense que le marché, de manière générale, et les technologies de manière générale, n'attendront pas que la Wallonie se mette au pas en matière de numérisation, mais au contraire, il y a lieu de faire en sorte que la Wallonie soit un peu plus proactive en la matière.

Mon collègue a cité des études qui signalent des pertes d'emploi suite à la numérisation. C'est clair, la numérisation entraîne des pertes d'emploi, mais combien en fait-elle gagner ? C'est là la vraie question. On sait qu'en France, c'est la question et les statistiques que j'avais déjà avancées à Mme Tillieux à l'époque, la numérisation sur les années 1995-2010 avait fait perdre 500 000 emplois, mais en avait créé 1,2 million en Wallonie. Je pense dès lors que l'on mettra la priorité sur la numérisation pour favoriser également les entreprises, parce qu'au-delà des pertes d'emploi, il y a aussi la concurrence économique qui doit être analysée au regard de cette numérisation. On ne peut pas demander à une entreprise en retard d'un point de vue numérique de pouvoir rivaliser avec des entreprises en avance sur le secteur. Il y va aussi de l'intérêt de nos entreprises wallonnes de mettre cette privatisation en place.

L'objet de ma question, c'était surtout pour sonder la politique qui était la vôtre par rapport à votre prédécesseur, qui visait à installer une taxe sur cette informatisation dans les entreprises. Vous engagez-vous sur la même voie ? Au contraire, souhaitez-vous revoir la politique wallonne en matière de numérisation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Messieurs les députés, merci à chacun d'entre vous pour les différentes questions qui sont posées.

On ne peut pas à la fois se battre pour un soutien au secteur numérique, prôner une administration 4.0, avoir réalisé un plan Marshall 4.0 et, à un moment donné, avoir à travers d'autres discours, des propos antinumériques ou des propos qui font peur en matière d'emploi.

Je ne serai pas un ministre de la contradiction par rapport à cela. Je suis le ministre de l'Économie et le ministre de l'Emploi, de la Formation. C'étaient peut-être des ministres différents lors du précédent Gouvernement. Il y avait un ministre de l'Économie, qui se battait pour le numérique, une ministre de l'Emploi peut-être plus frileuse. Moi, je ne serai pas le « ministre de la Contradiction » sur ce volet-là.

Des nuances semblent nécessaires à apporter concernant les études inspirées du protocole de l'étude de l'Université d'Oxford, par exemple l'étude de l'IWEPS et l'étude du Conseil supérieur de l'emploi. Ces nuances sont nécessaires relativement à l'équilibre, à la disparition et à la création de nouveaux métiers, ou l'évolution numérique des métiers existants et ses opportunités pour des profils moins qualifiés. Il ressort d'autres études que la part des emplois menacés d'automatisation serait largement plus faible, en abondant, comme M. Tzanetatos l'a dit aussi, la création d'emplois dans le secteur. Je veux donc évidemment une certaine prudence par rapport à cela.

Selon l'IWEPS, il apparaît que l'ensemble de l'emploi wallon actuel sera impacté par la digitalisation et la robotisation de l'emploi à des niveaux différents : disparition des emplois, avec 11 % avec un risque élevé ; une transformation des emplois, avec 50 % – et l'on sait que les emplois d'aujourd'hui ne seront pas les emplois de demain ; une adaptation des emplois, avec 39 % avec un risque modéré.

Cependant, je l'ai dit, ces estimations ne se basent que sur les emplois existants actuellement. Il faut tenir compte de la compensation à moyen et long terme, de l'apparition de nouveaux métiers, de la diffusion de ces nouvelles technologies, en fonction des secteurs et du niveau d'internationalisation des entreprises et des effets macro-économiques des innovations : gains de productivité, augmentation des salaires, baisse des coûts et des prix.

La stratégie pour anticiper, se préparer à cette évolution nécessite une approche globale et intégrée impliquant des acteurs multiples au niveau de décisions mondiales, européennes, fédérales, belges, régionales, mais aussi au niveau des secteurs et au niveau du financement. Mon action s'inscrira dans ce cadre.

Par rapport à ce que M. Tzanetatos abordait également, la Wallonie dispose d'une stratégie pour relever les défis de la transformation numérique et en capter le potentiel au profit du développement économique et social de la Région. Il s'agit de Digital Wallonia. Je salue le travail en amont qui a été fait par le Conseil du numérique sous les auspices de Pierre Rion.

Concernant l'impact de la transformation numérique sur l'économie wallonne et sur l'emploi, les études menées dans le cadre de Digital Wallonia par Roland Berger en 2015 ont montré la nécessité d'une

accélération forte non seulement au niveau du poids du secteur du numérique – pourcentage du PIB du secteur du numérique en Wallonie par rapport au pourcentage PIB en Belgique –, mais aussi au niveau des usages du numérique.

Le baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes publié par l'Agence du numérique en 2016 confirme cette nécessité d'une action forte permettant de créer un contexte favorable pour capter les opportunités immenses offertes par le numérique. Le baromètre montre ainsi que nos entreprises disposent d'une marge importante de progrès en matière de transformation numérique, notamment pour améliorer leurs processus internes et leurs relations client, mais aussi pour tirer parti du potentiel de l'e-commerce. Je fais la parenthèse : lorsque je vois le développement de l'e-commerce aux Pays-Bas par rapport à notre Région – ce n'est pas qu'un problème du numérique, c'est aussi un problème de flexibilité du travail – je pense que là, ce sont des occasions manquées. Je pense que l'on doit être très attentif à cela.

Le thème « Économie par le numérique » de Digital Wallonia met l'accent sur la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises au niveau de la transformation numérique, notamment via des outils de diagnostic de maturité numérique accessibles en ligne.

À ce jour, plus de 300 entreprises ont été sensibilisées et plus de 120 entreprises ont été approchées pour un accompagnement personnalisé et plusieurs d'entre elles ont déjà été accompagnées.

L'objectif final est d'accompagner 250 entreprises d'ici fin 2019 en réalisant des analyses approfondies de sept enjeux clés de la transformation numérique. Le quatrième enjeu du programme porte sur l'approche *Human-Centered Production*, et donc sur le développement de programmes permettant au personnel moins qualifié d'être formé et de devenir plus rapidement productif.

Digital Wallonia a aussi mis en place un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur la digitalisation des métiers administratifs, notamment au niveau de la digitalisation des flux d'informations et processus ainsi qu'à la gestion électronique des documents. Entre juin et décembre de cette année, 18 événements sont organisés.

Je voudrais également souligner que toutes ces actions font l'objet d'un monitoring spécifique. L'ADN a intégré à son baromètre un modèle de maturité numérique global pour les entreprises en adéquation avec les outils d'autodiagnostic décrits ci-dessus. Ce baromètre est planifié tous les deux ans afin, entre autres, de mesurer l'impact des actions publiques.

Je voudrais aussi souligner l'importance de l'éducation et de la formation en la matière.

Pour répondre à M. Tzanetatos concernant la taxation, je l'ai dit, je ne veux pas être le ministre de la contradiction. Je pense qu'il y a déjà eu un mauvais signal avec la taxe pylônes GSM et l'on a beaucoup trop traîné par rapport à un accord aujourd'hui qui est enfin intervenu avec des opérateurs. On pourrait aussi évoquer le vote électronique, qui va tout à fait à contresens – enfin la décision qui a été prise par rapport au vote électronique – de l'objectif numérique de la Wallonie.

Par rapport à la taxation de l'automatisation, de la robotisation des entreprises, c'est évidemment un *niet* catégorique, ferme, indiscutable, non négociable au sein du Gouvernement. Le message doit être très clair aussi par rapport au monde de l'entreprise, par rapport à celles et ceux qui osent, qui investissent, qui prennent des risques, notamment dans le numérique.

M. le Président. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je dirais que ce sujet met en exergue l'importance de la complémentarité de vos compétences parce qu'effectivement, être ministre de l'Emploi, c'est aussi, quelque part, « devoir » être ministre de la Formation.

Vous l'avez évoqué dans votre réponse. La numérisation va impacter certains emplois et, comme l'avait souligné mon collègue, M. Tzanetatos, par contre, va être à la source de la création d'autres emplois. Pour cela, votre compétence de formation est terriblement importante, puisqu'il faudra des formations adéquates avec un apprentissage, encodage, informatique et, parallèlement à cet élément, une identification des emplois appelés à disparaître et une identification de ceux qui devront être développés.

Tout cela, bien entendu, en liaison avec des formations qui pourraient être dispensées au niveau de l'ONEM.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, j'entends bien votre discours. Je m'attendais à ce genre de réponse. Le débat n'est pas qu'idéologique. On est face à un défi d'une ampleur extraordinaire que nos sociétés n'ont, à mon avis, jamais encore dû rencontrer. Heureusement, vous soulignez le travail du Gouvernement précédent avec la politique menée par M. Lacroix au niveau de l'administration, M. Marcourt au niveau du plan Marshall 4.0.

Évidemment, vous nuancez mes propos. Les études que je cite en disant que l'IWEPS dit qu'il y a de nouveaux métiers qui vont se créer, qui vont venir compenser. Je ne sais pas s'il y aura véritablement compensation.

D'autres chercheurs universitaires, particulièrement ceux de l'Université d'Oxford, disent que pour la première fois de l'histoire de l'humanité, nous allons avoir une révolution à caractère industriel qui va impacter négativement l'emploi. Lorsque j'entends les nouveaux métiers que vous mettez en évidence – évidemment, c'est vrai que la Wallonie, la Belgique, a un retard par rapport à l'e-commerce, par exemple – lorsque l'on voit les emplois qui sont créés dans l'e-commerce, qui demandent des modifications de la législation sociale de base avec du travail de nuit pour des mères de famille, le travail du week-end pour des parents, je me demande quelle société nous sommes en train de construire pour nos enfants.

Au-delà, au niveau de la taxation, oui, bien sûr, c'est un *niet* catégorique venant de votre part. Vous l'avez déjà dit haut et fort au moment où vous n'exerciez pas encore aujourd'hui les fonctions ministérielles. C'est un message clair au monde de l'entreprise. Moi, je lis, aujourd'hui, dans *L'Écho*, Bruno Colmant – ce n'est pas spécialement un « gauchiste », on ne peut pas dire que c'est un socialiste et encore moins un communiste ou alors il a fameusement viré sa cuti depuis la mise en place du nouveau Gouvernement, il est peut-être venu dans nos rangs – qui pose quand même la question de la taxation des robots. Il dit que nous sommes face à un problème gigantesque au niveau de la taxation des revenus du travail, du précompte professionnel et au niveau du devenir du caractère assurantiel de la sécurité sociale, qui sont fondés sur des économies traditionnelles.

Notre société, actuellement, dans ses fondements qui font qu'ils lui accordent une certaine stabilité, n'est pas prête à cette révolution. Si l'homme est remplacé par des processus informatiques ou par des robots, la base taxable se déplace des personnes physiques vers les entreprises. Or, on sait très bien qu'aujourd'hui, l'économie digitale transfère souvent la valeur ajoutée vers des cieux un peu plus cléments en matière d'imposition.

Dès lors, on a un souci énorme à se faire en ce qui concerne le niveau de vie de notre population, de nos concitoyens, ainsi que du financement de la sécurité sociale, qui est actuellement le plus beau filet que nous avons pu construire contre la paupérisation de la société.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je vous le disais lors de ma question, c'est un véritable débat idéologique. Je pense que la Wallonie doit suivre le pas de l'informatisation et du progrès. Oui, nos entreprises de demain travailleront dans le numérique, elles travailleront dans la robotisation. Je pense que l'on doit avoir égard à cela.

Je vous remercie pour le signal que vous lancez clairement aux entrepreneurs. Il y a lieu d'avancer et d'avancer avec son temps.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FIN DE LA CULTURE DE L'EXCUSE ET LA RESPONSABILISATION DES CHÔMEURS »

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE CONTRÔLE DES CHÔMEURS VIA LEURS ACTIVITÉS ET HABITUDES PAR INTERNET »

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES MESURES CONCRÈTES DE RENFORCEMENT DES SANCTIONS ET DES CONTRÔLES PRÉVUES PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES DEMANDEURS D'EMPLOI »

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ANALYSE DES STATISTIQUES DE SANCTIONS PUBLIÉES PAR LE FOREM »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE FOREM »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Gonzalez Moyano, sur « la fin de la culture de l'excuse et la responsabilisation des chômeurs » ;
- de Mme Gonzalez Moyano, sur « le contrôle des chômeurs via leurs activités et habitudes par Internet » ;

- de M. Prévot, sur « les mesures concrètes de renforcement des sanctions et des contrôles prévues par le nouveau Gouvernement à l'égard des demandeurs d'emploi » ;
- de M. Drèze, sur « l'analyse des statistiques de sanctions publiées par le FOREm » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le FOREm ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser ses questions.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, dans une récente interview à Sudpresse, vous avez affirmé haut et fort que le chômage n'était pas une rente et que vous souhaitiez « la fin de la culture de l'excuse dans les contrôles des demandeurs d'emploi ».

Vous souhaitez notamment que le FOREm n'accepte plus cette culture de l'excuse, mais responsabilise les chômeurs. À ce sujet, avez-vous fait part de votre volonté à l'administratrice générale du FOREm, Mme Vanbockestael ? L'avez-vous déjà rencontrée ?

Toujours dans cette entrevue, vous avez dit qu'il était anormal qu'un chômeur ne réponde pas à une convocation. À cet effet, qu'envisagez-vous de faire ? Envisagez-vous d'autres sanctions ? Très concrètement, qu'entendez-vous mettre en place ? De même, comment entendez-vous responsabiliser les chômeurs ? Êtes-vous certain que « la fin de la culture de l'excuse », pour reprendre vos termes exacts, sera l'élément déterminant de la fin du chômage en Wallonie ?

J'aborde la question suivante qui est jointe.

Vous venez d'annoncer que vous envisagez de contrôler les recherches d'offres d'emploi effectuées par les chômeurs sur Internet. Selon vous, cette initiative s'inscrit comme un moyen supplémentaire de soutenir, suivre et guider les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion et devrait permettre de repérer les demandeurs d'emploi qui ciblent mal leurs recherches et les réorienter le plus rapidement possible vers des emplois plus adaptés.

Vous vous référez sans doute à la volonté affichée par l'Office flamand de l'emploi, le VDAB, de surveiller les offres d'emploi que les chômeurs consultent sur son site Internet afin de contrôler si ceux-ci cherchent réellement du travail et de pouvoir contrôler quelles sont les offres d'emploi sur lesquelles cliquent les demandeurs d'emploi, à quelle fréquence et à quel moment de la journée ou de la semaine : un contrôle d'un type nouveau que le VDAB souhaiterait, à terme, mettre en place.

Vous aussi, Monsieur le Ministre, vous pensez qu'un chômeur qui serait jugé trop inactif serait alors convoqué pour un entretien, voire sanctionné dans un second temps.

Aussi, très concrètement, qu'entendez-vous faire ? Souhaitez-vous faire en sorte, tout comme le ministre nationaliste flamand de l'Emploi, M. Muyters, à l'égard du VDAB, que le FOREm exerce davantage de sévérité vis-à-vis des demandeurs d'emploi ?

Entendez-vous aller à l'encontre de la législation européenne sur le respect de la vie privée ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos éléments réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, lors de ma question d'actualité du 6 septembre dernier, je vous ai interrogé sur vos propos polémiques à l'encontre des demandeurs d'emploi. J'avais cru que c'était une erreur de langage, vous m'aviez confirmé que vous assumiez pleinement ces propos.

Je ne vais pas y revenir, mais je vais plutôt revenir sur le fait que vous avez également affirmé votre volonté de voir le FOREm davantage dirigé vers un objectif d'emploi à travers une orientation plus poussée, et ce, dès le départ. Vous n'avez pas eu l'occasion de nous en dire plus sur cet objectif très précis. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Comment comptez-vous, très concrètement, mettre en place cette orientation dès le départ ? Quel agenda vous êtes-vous fixé ?

Vous avez également parlé de responsabiliser le FOREm. Là aussi, au-delà des mots, comment allez-vous vous y prendre ?

Enfin, vous avez conclu votre réponse à ma question d'actualité par un tonitruant « vous aurez très rapidement des réformes sur la table de ce Parlement ». Quelles seront ces réformes ? Qu'entendiez-vous par « très rapidement » ?

M. le Président. - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, dans ce contexte, mon approche est relative aux statistiques publiées par le FOREm récemment portant sur le premier semestre 2017.

À première vue, ce qui a été livré comme information montre une forme d'amélioration par rapport aux chiffres qui avaient été communiqués pour 2016 et qui posaient question. Nous souhaitons aborder ce sujet avec nuance, sérénité et sans verser dans la polémique, mais aussi pour que tout soit mis en œuvre pour garantir à chaque demandeur d'emploi un accompagnement digne de ce nom et, si possible, des offres d'emploi et, si nécessaire, des possibilités de formation adaptées en suffisance.

Dans cet état d'esprit, voici mes questions.

Les statistiques relatives au premier semestre 2017 ont-elles dissipé les soupçons de laxisme, de « culture de l'excuse » – ce sont les termes que vous avez utilisés ?

Avez-vous adressé à l'Office des consignes en vue d'intensifier les contrôles, de sanctionner plus sévèrement les manquements, notamment les absences non justifiées aux convocations ?

Les activités d'accompagnement et de contrôle devraient-elles être, selon vous, plus décloisonnées, voire fondues en un même service ?

Serait-il envisageable que les communiqués relatifs aux sanctions doivent également livrer des informations chiffrées quant aux autres missions essentielles : le nombre de personnes accompagnées, les offres d'emploi transmises, les heures de formation, les remises à l'emploi ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez estimé – cela a déjà été redit – dans des termes qui ont choqué plus d'un, que les personnes en demande d'emploi adoptaient une position de « rentier » auprès des services du chômage, alors même que le FOREm peine à accompagner et remettre à l'emploi les 230 000 Wallonnes et Wallons qui espèrent y avoir accès.

Avez-vous mené ou demandé une évaluation qualitative des mesures d'accompagnement par les services du FOREm ? Dans la négative, envisagez-vous de le faire ?

Avez-vous des indications plus précises sur l'âge, le genre et la région d'origine des demandeurs d'emploi qui ne feraient pas recours au FOREm ? Surtout, en cernez-vous les raisons ? Quelles sont les pistes de solution que vous préconisez ?

Je pense qu'il est important de rappeler qu'il y a certainement des marges d'amélioration dans le travail d'accompagnement. Je pense que c'est un élément sur lequel nous revenons souvent. Vous venez de répondre et de noter le manque de 200 personnes pour l'accompagnement. C'est évidemment l'un des facteurs, mais il y a aussi, sans doute, la manière dont ces accompagnateurs et ces coaches travaillent et accompagnent les personnes en recherche d'emploi.

On parle souvent de la valorisation des compétences. Pour ma part, je me demande comment les coaches sont formés et soutenus pour pouvoir cerner justement les compétences multiples des demandeurs d'emploi. Des échos qui me reviennent de personnes qui font appel ou qui ont accès à ces coaches, il apparaît, d'abord, que leur suivi n'est pas nécessairement rapproché et que les outils dont ils disposent ou les offres qu'ils font pour valoriser

l'ensemble des compétences des personnes en face d'eux font défaut.

Je voulais savoir ce que vous en pensiez et comment vous pensez agir en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, il y a beaucoup de questions différentes, même si cela fait l'objet d'un tout. Je vais tenter de répondre de façon précise à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

D'abord, soyons clairs, ai-je déjà rencontré Mme Vanboeckstal ? Oui, également en tant que ministre et à plusieurs reprises. Nous sommes avec elle et avec les services du FOREm, en contact permanent au sein de mon cabinet. Pour être très précis, j'ai eu deux entretiens très longs avec Mme Vanboeckstal ; je l'ai dit, nous sommes en contact régulier et j'espère – et j'en suis convaincu – que nous pourrions encore travailler sur les sujets qui nous préoccupent.

Que les choses soient claires par rapport au FOREm, et je le dis d'emblée : je suis le ministre de tutelle aujourd'hui. Nous avons un opérateur de formation et d'emploi en Wallonie qui représente 4 600 personnes et 2,4 milliards d'euros de dotation.

Je souhaite bien évidemment travailler en parfaite collaboration et synergie avec le FOREm. Les discussions et entretiens que j'ai eus avec Mme Vanboeckstal ont été francs et directs. Je l'ai dit aussi : il y a eu l'implémentation de la sixième réforme de l'État, il y a eu la réorganisation interne du FOREm. Ce sont des tâches, évidemment lourdes, mais comme toute structure, quelle qu'elle soit, on peut aussi se remettre en question en analysant les forces, mais aussi les faiblesses, les choses à améliorer dans une structure telle que le FOREm. C'est mon intention.

Samedi, j'ai demandé à une entreprise d'aller voir une synergie remarquable entre une entreprise importante de Wallonie et les services du FOREm. C'est dans ce sens-là que je souhaite travailler, mais ne me dites pas de ne rien changer. Ne me dites pas d'avoir une vision un peu différente. Ne me dites pas de ne pas changer le contrat de gestion parce que l'on reconnaît tous que cela va être long, que cela risque de bloquer peut-être beaucoup de choses et de ne pas exiger des indicateurs d'impact et de résultats pour évaluer le travail du FOREm. Le travail du FOREm aujourd'hui, c'est la remise à l'emploi à travers l'accompagnement – j'y reviendrai – et à travers de formations qui mènent à l'emploi.

Je l'ai dit aussi dans les indicateurs : peu me chaut du nombre d'heures de formation dans différents métiers,

du nombre de personnes accompagnées. Non : l'accompagnement a-t-il mené à l'emploi ? Les formations dispensées par le FOREm ont-elles mené à l'emploi ? C'est cela qui guide mon travail et ma détermination aujourd'hui. C'est à cela que je veux arriver avec le FOREm.

Quand l'on me dit : « On ne sanctionne pas assez pour M. Jeholet alors que l'on a des résultats et que l'on sanctionne beaucoup plus que le VDAB », dites-vous bien que la sanction est un échec pour tous : pour nous, les politiques, pour le FOREm, et pour le demandeur d'emploi !

Quand je dis que l'on n'est pas assez dans la sanction – mais pas la sanction dans le sens de l'activation et des mesures qui sont prises au niveau du Fédéral – quand j'évoque les sanctions et le suivi personnalisé, Mme Ryckmans ne dit pas autre chose quand elle demande si les outils sont suffisamment adéquats, si le suivi est suffisamment régulier ou rapproché. C'est de dire que pour le demandeur d'emploi, il y ait vraiment, dès son inscription, un suivi personnalisé.

Je le dis d'emblée, c'est un débat très philosophique, mais que j'ai posé au Comité de gestion avec les partenaires sociaux : a-t-on, aujourd'hui le courage de dire qu'au FOREm il y a des demandeurs d'emploi, des personnes qui sont dans le processus d'activation et de demande d'emploi et qui sont tellement éloignés du marché du travail et de l'emploi qu'il faut peut-être envisager un autre dispositif ?

C'est un débat très philosophique et je sais que cela a parfois heurté les syndicats. Je suis ravi d'avoir entrevu une ouverture et d'avoir ce débat-là. Parce qu'à un moment donné, vous m'excuserez, mais demander à des personnes aujourd'hui demandeurs d'emploi qui sont au FOREm de faire une formation, une deuxième, une troisième, une quatrième et une cinquième, quand on sait qu'ils ne vont pas la terminer pour x ou y raison, quelle est l'efficacité de cela ? Quel est le coût d'argent public d'avoir ce dispositif-là ?

Soyons donc clairs par rapport à ces personnes. Ce n'est pas du tout de les laisser sur le bord du chemin. Je suis très clair par rapport à cela. J'ai posé la question au Comité de gestion et la réponse a été positive. C'est un vaste chantier, je n'ai pas la prétention – j'ai beaucoup d'humilité – de dire que je vais régler cela rapidement. Ne venez pas me reprocher, dans deux ans, de ne pas avoir réglé ce problème-là, mais je pense que c'est une question essentielle et fondamentale.

On a aujourd'hui des outils comme les MIRE, les SIS, les ALE, des maisons de l'emploi, des services sociaux CPAS, des services sociaux au niveau des communes et de réinsertion ; n'y a-t-il pas là un véritable enjeu de société, une véritable réflexion, un véritable débat de proximité, que l'on devra voir avec l'Union des villes et communes, car cela concerne les

communes, les CPAS et des acteurs qui existent aujourd'hui : ne peut-on pas essayer d'avoir là certains objectifs de guider et d'encadrer autrement des personnes qui sont très très éloignées du marché du travail ?

Je fais la parenthèse, mais je pense que dans la réflexion c'est quand même très important, parce que je reviens sur les statistiques de sanctions : cela reste un échec pour tout le monde.

Quand j'ai parlé de responsabilisation, soyons très clairs, il ne s'agit pas de responsabiliser les personnes par rapport à leur situation de demandeur d'emploi, mais bien de les responsabiliser par rapport à leur démarche de recherche d'emploi.

Quand on parle de responsabilisation, vous serez ou pas d'accord avec moi, on a chacun des responsabilités. C'est trop facile de dire : c'est le FOREm qui n'assume pas. C'est trop facile de dire, et je n'ai jamais dit cela, « ce sont les demandeurs d'emploi qui ne se responsabilisent pas suffisamment ». C'est trop facile de dire aussi : « ce sont les politiques qui n'ont rien compris et qui ne prennent pas les bonnes mesures et les bons décrets ».

Je pense que l'on a tous collectivement une responsabilisation et y compris le demandeur d'emploi. Le demandeur d'emploi de faire les démarches ; mais pour cela, il faut avoir un encadrement et c'est le rôle du FOREm adéquat pour dire « je fais les démarches pour suivre une formation qui mènera à l'emploi ». Je répète que l'on a quand même 57 métiers en pénurie ; ce n'est pas nécessairement la panacée, mais je veux quand même bien réexpliquer le besoin. On pourrait dire que 57 métiers en pénurie, ce sont des statistiques, et cetera. Il faut être sur le terrain pour voir quand même que dans certains secteurs, beaucoup d'entreprises sont en manque de personnel suffisamment qualifié. Ce n'est pas un *matching* de dire qu'il y a autant d'offres dans les métiers en pénurie et donc autant de demandeurs d'emploi et cela va coller. Certainement pas. Je suis bien lucide par rapport à cela.

Voilà ce que je voulais dire en préambule et en réponse à la première question.

Par rapport à Internet, Madame Gonzalez Moyano, j'ai simplement dit qu'il y avait une expérience au niveau du VDAB et que, comme toute expérience, je n'étais pas opposé à ce que l'on me l'explique et à avoir une réflexion sur le sujet.

Par rapport à ce que vous dites : contrôle, sanction par rapport au dispositif, ce n'est pas comme cela que je l'entends. Je l'entends comme une orientation, comme guide des demandeurs d'emploi. Vous ne sauriez pas vérifier des demandeurs d'emploi chez eux. C'est toute une série de demandeurs d'emploi qui viennent à des carrefours-formation, qui viennent dans une maison

de l'emploi ou dans un service du FOREm, qui regardent et de voir s'ils sont bien orientés, si par rapport à leur employabilité, à leurs compétences, ils ne s'égarer pas, ils ne vont pas faire des démarches par rapport à des emplois pour lesquels ils n'ont évidemment pas la formation, ni même les prérequis.

C'est simplement dans ce guidage et de cette orientation. J'ai envie de dire « point final » par rapport à cela. Ou l'on m'a mal compris ou je me suis mal exprimé, peu importe, mais ce n'est pas, à un moment donné, contrôler le demandeur d'emploi par rapport au clic, par rapport à Internet, et cetera. Je veux être clair par rapport à cela et je sais qu'il y a le respect de la législation sur la vie privée.

Par rapport à M. Prévot, je pense que j'ai déjà expliqué par rapport aux sanctions et par rapport à l'accompagnement : il y a aujourd'hui un dispositif légal et il est appliqué par le FOREm. Je n'ai jamais remis cela en question. Quand je vois le nombre de sanctions en Wallonie, cela ne me réjouit pas. Je suis certain que cela ne vous réjouit pas et que cela ne réjouit pas le FOREm. Au FOREm, on a des conseillers, des accompagnateurs et puis des agents qui contrôlent et qui sanctionnent. Mme Ryckmans demandait s'il fallait avoir des personnes ou la même personne qui fasse les deux métiers. Je ne suis pas du tout convaincu de cela. Doit-il y avoir une cloison impénétrable ? Je ne vais pas jusque-là ; je pense que si l'on veut aider le demandeur d'emploi, il peut y avoir des échanges, mais ce sont deux métiers différents.

Pour répondre à M. Prévot, je pense que la prise en charge immédiate doit nécessairement passer par un conseiller référent, mais peut s'appuyer aussi sur d'autres moyens. Je pense notamment à une offre de service en ligne, attractive et connectée à l'emploi qui permettrait aux demandeurs d'emploi de se mettre immédiatement en action, mettre en ligne son CV pour que les entreprises puissent le consulter directement – j'ai répondu à M. Henquet tout à l'heure aussi par rapport au dossier unique – recevoir des offres d'emploi pertinentes, que ce soit via Internet, mais aussi via des SMS. Je sais que cela existe, mais on peut voir comment intensifier ce genre de choses. Des besoins en termes de formation doivent également être détectés au plus tôt pour y remédier rapidement.

Je souhaite que l'on puisse orienter vers des formations qui mènent à l'emploi. J'ai presque envie de dire – je vais être très direct et très brutal : faut-il consacrer des formations aujourd'hui, quand on sait que les personnes qui vont suivre la formation ont 0 % de chance de trouver un emploi ? C'est une vraie question qu'il faut se poser.

Vous savez qu'aujourd'hui, même dans des métiers en pénurie, vous avez un nombre de personnes qui suivent la formation et vous avez un pourcentage, mais terriblement réduit, si pas nul, de personnes qui vont

avoir un métier dans la formation qu'ils ont suivie. Par rapport à des indicateurs d'impact, cela me semble quand même important d'avoir une vue pour ne pas louper les objectifs que l'on poursuit.

Monsieur Prévot, je pense que l'on peut parfois polémiquer, mais aussi se rejoindre sur certains éléments. Les indicateurs du contrat de gestion adaptés ont été transmis, ils seront discutés lors d'un prochain contrat de gestion ; je ne me leurre pas, cela ne se fera probablement pas tout seul et d'un coup de cuillère à pot, mais je souhaite avancer sur ces indicateurs de résultat. Quand je dis « de résultat », je pourrais plutôt parler d'indicateurs de progrès. On ne va pas révolutionner le monde en un jour, on sait que l'on est aussi en face d'un public parfois difficile, d'un public différent. Quand je vous parlais des personnes fort éloignées du marché du travail et celles qui le sont moins, voilà ce que je souhaitais répondre.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - J'avais demandé le profil des demandeurs d'emploi qui ne font pas recours au FOREm.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je ne vois pas trop à quel demandeur d'emploi vous faites allusion. Pour bénéficier d'allocations d'insertion ou de chômage, il est nécessaire d'être inscrit comme demandeur d'emploi au FOREm. De plus, certains publics ne bénéficiant pas d'allocations de chômage doivent également être inscrits comme demandeurs d'emploi. Ils ne bénéficient pas d'allocations de chômage, mais ils sont considérés comme demandeur d'emploi. Je pense notamment aux bénéficiaires du revenu d'intégration.

M. le Président. - Vous aurez l'occasion de répliquer chacun à votre tour. M. le Ministre pourra répéter sa réponse si vous le souhaitez.

La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre, pour ses réponses, tout d'abord contenant les contacts qu'il a avec Mme Vanboeckstal. Concrètement, je pense qu'il a fait un état des lieux de l'office ; on partage pas mal de constats. Vous avez bien évoqué qu'une réorganisation interne était importante et que la tâche était lourde. Vous avez évoqué notamment les relations avec les entreprises, via le FOREm, et le fait que cela se passait pas mal.

Vous avez dénoncé des dérives, notamment, les gens qui suivent une, deux, trois formations et qui arrêtent en cours de parcours. Concrètement, pour responsabiliser le chômeur, vous ne m'avez pas donné de solution, si ce n'est que celle que l'on connaît tous, à savoir le suivi personnalisé du chômeur. Toutefois, il se fait qu'il y a un manque d'accompagnateurs. En outre, vous évoquez maintenant une réduction de moyens. Malgré ces

constats très justes, je me demande comment on va pallier autrement que par des sanctions pour responsabiliser les demandeurs d'emploi.

Par rapport à la deuxième question, vous m'avez rassurée, Monsieur le Ministre, et je vous remercie pour votre réponse. Je pense qu'actuellement, les agents qui travaillent au carrefour formation ne font que cela : guider les demandeurs d'emploi qui sont devant eux à trouver les bonnes offres et les bonnes formations. Je pense que c'est un travail qui est déjà effectué par les agents du carrefour formation.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Président, avant d'entamer ma réplique, je voudrais simplement que vous nous précisiez l'usage au niveau de la réception par écrit des réponses de M. le Ministre. Je vois que certains de mes collègues reçoivent les réponses par écrit, notamment sur l'avenir du secteur non marchand. Je n'ai pas eu la chance de recevoir cette réponse par écrit. Je vois ici que mon collègue a reçu tout à l'heure une réponse de M. le Ministre. Y a-t-il un usage différencié ? Est-ce le fait du prince ?

M. le Président. - Il n'y a pas de règlement, il n'y a pas d'usage ; c'est à la discrétion de M. le Ministre.

M. Prévot (PS). - À la discrétion de M. le Ministre.

M. le Président. - Tout à fait, c'est lui qui décide s'il communique ou pas la réponse papier.

M. Prévot (PS). - Je n'ai pas eu de chance, dans ce cas.

M. le Président. - Cela dépend. Je peux le constater, M. le Ministre s'écarte quand même relativement souvent de ce qui est écrit sur son petit papier. Je ne pense pas que ce soit une question de procès d'intention à l'égard de l'un ou l'autre d'entre vous.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je suis jeune et petit nouveau, donc soyez indulgents.

(Réaction de Mme Zrihen)

C'est la première fois que je viens en commission et je m'éloigne très fort des réponses que l'on m'a préparées. Je veux bien, pour la fois prochaine, essayer d'avoir une réponse plus standard, mais cela fait partie du débat. J'essaie de répondre au maximum. Ce que je ne voudrais pas, c'est vous donner la réponse et puis dire qu'il y a eu des éléments que je n'ai pas dit parce que je les barre, j'ai barré beaucoup de choses, j'ai dit beaucoup de choses, et cetera. Quand je me suis tenu à la réponse qui était préparée, je la donne.

Il n'y a aucun procès d'intention, Monsieur Prévot, mais je suis certain que vous n'en doutiez pas.

M. Prévot (cdH). - N'hésitez pas, Monsieur le Ministre, à l'avenir, à vous laisser aller et laisser parler votre cœur. On ne vous bridera jamais dans votre expression.

Par rapport à votre réponse, j'ai entendu parler énormément d'efficacité, d'efficace. Malheureusement, par l'absurde, vous avez pris le contrepied de cette efficacité : vous avez parlé beaucoup, mais vous avez concrètement répondu très peu quand je vois les questions que je vous ai posées... Je vous ai demandé notamment très pratiquement ce que vous entendiez par l'orientation poussée dès le départ. Je demande des éléments concrets, mais vous me parlez d'une offre de service de CV en ligne. Sauf grosse distraction de ma part, je pense que cela existe déjà. Vous parlez d'un service SMS qui me semble déjà exister. Je n'entends donc pas d'éléments nouveaux.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Quels indicateurs de résultat ? Si vous avez vous des indicateurs de résultat, c'est que moi je ne les ai pas. Par rapport à toute action qui est émise par rapport au niveau du FOREm, je souhaite avoir des résultats. Vous allez me dire : « Des formations, il y en a », oui il y a des centaines de milliers d'heures, mais avec quel résultat ? C'est cela que je veux avoir, à un moment donné. Ce n'est pas un procès d'intention que je fais, mais si l'on veut être efficace, à un moment donné, il y a des actions qui sont faites, mais avec quels résultats ? Si les résultats sont entièrement satisfaisants, je n'ai pas de souci par rapport à cela. Je pense simplement, je suis intimement convaincu que l'on peut réorienter, intensifier, corriger certaines actions par rapport à cela.

Par rapport à l'accompagnement, on parle tout le temps de l'accompagnement par rapport aux sanctions, par rapport au dispositif légal. Ce sera aussi un des objectifs premiers de trouver des accompagnateurs en suffisance, mais je souhaite avoir un accompagnement personnalisé, pas nécessairement dans les délais tels qu'ils sont prévus dans le dispositif aujourd'hui. Il n'y a rien de pire de voir quelqu'un et puis de dire : « On te reverra dans trois mois parce que le dispositif légal nous impose de te revoir dans trois mois, dans quatre mois ou dans cinq mois ». C'est simplement du bon sens par rapport à cela.

Maintenant, si vous ne vous attachez qu'au dispositif légal et à la sanction in fine, ce n'est pas ma perception des choses. Ce n'est en tout cas pas ma volonté.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Quand on vous pousse un peu et que vous parlez avec votre cœur, on a un peu plus d'éléments.

Je reste quand même sur ma faim, parce qu'effectivement vous dites que vous voulez intensifier des outils qui existent déjà. Pour l'instant, pas d'élément nouveau, pas d'idée nouvelle dans votre chef. Cela viendra peut-être. J'entends que pour l'instant il n'y a pas d'idée nouvelle.

Vous voulez également, vous l'avez dit, responsabiliser le FOREm. À part nous dire que vous avez eu deux rencontres avec Mme Vanboeckstal et que la discussion a été franche, je n'ai pas non plus entendu d'éléments sur cette responsabilisation du FOREm ou sur le fait que vous vouliez absolument qu'il y ait à tous les étages une responsabilisation des cadres du FOREm, de sa directrice générale et autre ; je n'ai pas non plus entendu de réponse par rapport à cela. On est dans une musculation.

C'est ce que je vous avais déjà dit la semaine dernière : on est dans la musculation du discours, mais pour l'instant, on ne voit rien venir.

Enfin, encore une non-réponse – mais je ne vous en tiens pas rigueur – vous aviez dit que vous arriveriez très rapidement avec des textes sur la table du Parlement. Je vous ai demandé quand et quoi ; je n'ai eu aucune réponse à ces deux questions.

Voilà, Monsieur le Ministre, pour ma réplique. Vous conviendrez avec moi qu'il est compliqué de répliquer sur des réponses qui n'ont pas été données.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Trois choses. Je pense qu'en deux mois, j'en ai dit plus qu'en cinq ans de celle qui me précédait.

(Réaction de Mme Zrihen)

Attendez, Madame Zrihen, on peut polémiquer sur ce que l'on veut.

Monsieur Prévot, vous savez qu'il y a un management au niveau du FOREm. Vous savez qu'il y a un comité de gestion. Là, on m'a déjà reproché de m'immiscer beaucoup dans la gestion du FOREm. À un moment donné, je vais donner les orientations. Si vous voulez que je devienne à la fois ministre, administrateur général et président du comité de gestion, je peux déposer un décret. Si vous le soutenez, on ira peut-être plus vite dans les réformes. Je pense que ce sera compliqué.

Je respecte le rôle de chacun, je l'ai dit. On ne peut pas déjà me reprocher d'être très dirigiste dans les réformes à venir et avoir un rôle que je ne peux pas exercer.

Par rapport aux réformes sur la table, et cetera. Réforme APE, vous allez me dire que c'est quand même 1,1 milliard d'euros. Vous n'étiez pas là ce matin, j'ai expliqué tout le dispositif APE. Je pense que c'est une réforme majeure.

(Réaction de M. Prévot)

Ce n'est pas un reproche. Vous savez, j'ai été à votre place.

Par rapport au comité de gestion, j'ai été au comité de gestion et j'ai expliqué la politique que je souhaitais mener. Je me suis engagé à remettre des objectifs stratégiques – M. Henquet le disait tout à l'heure, c'est déjà dans le contrat de gestion –, j'ai souhaité prioriser certains objectifs et je suis venu avec des indicateurs. Je rappelle que la personne qui me précédait aurait pu remettre les indicateurs ; c'est une obligation dans le contrat de gestion. Je suis venu avec une proposition d'indicateurs au comité de gestion – puisque c'est encore un débat au comité de gestion – relativement précis.

En termes de mesures concrètes, j'estime qu'en deux mois, c'est pas mal comme mesures concrètes.

Par rapport à l'accompagnement, j'ai déjà demandé et je souhaite que le FOREm et les agents du FOREm puissent agir. Je ne peux pas accepter que des personnes qui sont demandeurs d'emploi, 30 à 40 % refusent ou ne viennent pas à un appel du FOREm pour un contact. On ne peut pas accepter qu'un demandeur d'emploi ne réponde pas à une sollicitation du FOREm. Aujourd'hui, c'est le cas. À un moment donné, on l'invite une deuxième fois, une troisième fois. J'avais eu le débat, je me souviens très bien, dans cette commission avec Mme Vanboeckel. C'est une préoccupation qui l'inquiétait autant que moi. À un moment donné, ce n'est pas acceptable.

Dans l'accompagnement individualisé et personnalisé, voilà quelque chose sur laquelle je souhaiterais que l'on travaille. Vous ne pouvez pas me demander d'être ministre et à la fois être l'accompagnateur qui va aller montrer du doigt un demandeur d'emploi qui ne répond pas à une sollicitation du FOREm. Je veux bien le faire, mais on me le reprocherait par ailleurs.

M. le Président. - Je propose à M. Prévot de conclure quant à sa réplique.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je vais évidemment conclure.

Ne me bridez pas dans mon expression alors que vous avez été clément avec M. le Ministre.

M. le Président. - Sûrement pas, Monsieur le Député.

M. Prévot (PS). - Quand je vous entends, vous avez fait plus en deux mois que votre prédécesseur en cinq ans. Je vous ai connu plus modeste. Je ne vous le cache pas, mais on dit souvent que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Si vous vouliez un bouquet de fleurs, vous vous l'êtes offert vous-mêmes, grand bien vous fasse.

Quand vous dites : « Monsieur Prévot, je peux très bien passer en force par un décret pour responsabiliser le FOREm ». Encore une fois, ce n'est pas à M. Prévot qu'il faut le dire. Ce n'est pas moi qui ai dit dans la presse : « Je veux responsabiliser le FOREm ». C'est cela que je vous reprochais notamment dans vos déclarations tonitruantes, c'est le fait que vous avez musclé votre discours parce que...

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

On vous connaît, Monsieur le Ministre. Vous êtes là pour un court temps, vous avez envie de marquer de votre empreinte et il fallait à un moment donné pouvoir faire des déclarations-chocs. Vous les avez assumées par la suite.

Ce que je vous reprochais notamment, j'ai eu un peu plus de réponses en grattant un petit peu, c'était les déclarations tonitruantes, puis après, quand on vous demandait concrètement dans les faits, on n'avait pas grand-chose.

Maintenant, ce que je vous demanderais à l'avenir, Monsieur le Ministre, comme vous affirmez haut et fort que vous êtes le ministre de l'Emploi et de la Formation, de l'Économie, je vous demanderai de ne pas être un nouveau, un deuxième ministre de la communication – on a déjà M. Carlo Di Antonio – et d'agir concrètement justement pour l'emploi et la formation.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai quatre éléments.

La première chose, vous venez d'aborder les personnes qui ne font pas recours au FOREm, ceux sur lesquels je souhaitais avoir plus d'information.

Vous dites, les 30 ou 40 % des personnes qui ne répondent pas aux convocations. Avez-vous des indications plus précises sur leur âge, leur genre, leur région d'origine ? Quelles sont les explications ? Y en a-t-il ? Quelles sont les raisons ? Au lieu de dire que ce n'est pas admissible et la réponse est la sanction, qui sont-ils et pourquoi ?

J'entends, comme piste de solution, la sanction n'est pas admissible, donc on sanctionne.

Deuxième chose, je vous suis complètement sur la nécessité d'adapter les indicateurs d'impact et de résultats du FOREm. Je vous invite peut-être à réfléchir sur la manière dont, en matière de résultat et de progrès, on va, par exemple, tenir compte des évaluations des formations qui sont données. Chaque demandeur d'emploi à qui on propose une formation est soumis à une évaluation à la fin du processus. Ces évaluations sont-elles traitées ? Sont-elles suivies d'effets ? Les formations sont-elles adaptées, actualisées le cas échéant ?

Nous avons tous des exemples à n'en plus finir de personnes qui ont suivi un cursus de formation et qui, au final, disent que la formation n'est pas adaptée, qu'elle ne leur a pas servi, qu'elle n'a pas été utile, qu'elle n'est plus à jour, et cetera. C'est là, je pense, qu'il y a un axe important. J'imagine qu'il y aura des questions et des débats dans le volet formation de notre commission.

Troisième chose, je suis d'accord avec vous quand vous dites : « A-t-on le courage de se dire que pour un certain nombre de personnes très éloignées de l'emploi, il faut un autre dispositif ? » et que c'est une question philosophique. Oui et non, oui parce que c'est important. Il y a déjà toute une série de mécanismes qui sont opérationnels, qui accompagnent ces personnes très éloignées de l'emploi, les MIRE, les CISP, les ALE, les différents services sociaux, vous les avez dits vous-même. Quel est l'horizon que vous proposez à tous ces services d'accompagnement ? Est-ce renforcer les moyens pour ces personnes, ces associations, ces instances d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi ? Est-ce réduire leur nombre, réduire les missions, réduire les financements pour ces structures ?

Si je lis la DPR et l'accord de Gouvernement, l'orientation va plutôt dans ce sens, alors que la question est philosophique et consiste à pouvoir, me semble-t-il, renforcer ses aspects.

La dernière chose qu'il serait peut-être intéressant, dans ce cadre, de développer, à titre d'expérience pilote, c'est la réflexion autour de territoires zéro chômage, dans lesquels des acteurs locaux, publics, associatifs, privés aussi sont mobilisés afin d'offrir une formation, un emploi pour chaque personne volontaire en trouvant des mécanismes de financement pour cette dynamique. Ce serait certainement une expérience à mener.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
REDÉPLOIEMENT DES AGENCES LOCALES
POUR L'EMPLOI (ALE) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le redéploiement des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, votre déclaration de politique régionale prévoit un redéploiement des agences locales pour l'emploi, ALE.

Pouvez-vous nous préciser ce qui est entendu par ce verbe « redéployer » ? S'agit-il d'un renforcement des ALE au sein de chaque commune ?

Des synergies avec les maisons de l'emploi sont-elles prévues ? Quel sera le lien entre les ALE et le FOREm ?

La DPR prévoit que ces ALE soient redéployées au départ des compétences des demandeurs d'emploi. Pouvez-vous également nous préciser ces termes ?

L'offre de travail des travailleurs ALE sera-t-elle développée ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le dispositif ALE permet – on le sait – la mise à l'emploi d'un public plus précarisé qui, probablement, sans ce dispositif, ne trouverait pas, ou avec moins de chances, un emploi. De même, on le sait – à nouveau, je reviens sur les mandataires locaux – ce dispositif permet que des services à la collectivité, tels que la garderie scolaire, soient assurés. Horaires coupés, heures éparées, une heure le matin, une heure à midi, deux heures en fin de journée : c'est un dispositif pas toujours très rémunérateur. Le dispositif étant destiné à un public précarisé et vu qu'il y a un service à la collectivité, je pense que ce dispositif mérite d'être soutenu. La Déclaration de politique régionale va dans ce sens.

Par redéploiement, il faut entendre l'optimisation du recours à ce dispositif. Cela inclut notamment une meilleure articulation avec d'autres acteurs de proximité visant le même objectif. Je rejoins la réplique de Mme Ryckmans et ce que j'avais dit déjà dans ma réponse, notamment les maisons de l'emploi, les CPAS,

les régies de quartiers, les services des communes, mais on pourrait parler des MIRE, des CISP et d'autres exemples.

Je pense que toutes ces structures gagneraient à travailler de manière plus coordonnée. C'est aussi une réponse à la réplique de Mme Ryckmans. Ce n'est pas toujours une question de moyens. Je pense que, parfois, les moyens sont là et que les moyens budgétaires, de toute façon, s'ils ne sont pas là, on ne sait pas les inventer et les trouver. Il faut donc pouvoir les utiliser de façon la plus efficace possible.

Actuellement, on le sait, il y a 249 ALE en Wallonie. Vous devez savoir qu'il y a des ALE qui fonctionnent et il y en a qui ne fonctionnent pas bien aujourd'hui. Il y a des conseils d'administration d'ALE qui ne se sont plus réunis depuis un an, un an et demi, depuis deux ans. Cela, c'est la situation des ALE aujourd'hui. C'est pour cela qu'il y a une préoccupation dans la Déclaration de politique régionale.

Sur ces 249 ALE, 27 se situent dans les maisons de l'emploi. Je vais vous donner un exemple que je connais bien, celui de ma ville. Il y a un service ALE et une Maison de l'emploi dans un même bâtiment et ils ne se parlent pas. On ne peut pas dire qu'ils ne se connaissent pas, mais c'est presque cela. À un moment donné, je pense qu'il y a des efforts à fournir. Une situation, à nouveau, n'est pas l'autre. Je ne dis pas que c'est systématiquement, mais je pense qu'au niveau des maisons de l'emploi, au niveau des ALE, il y a des efforts de coordination à faire.

C'est donc dans la Déclaration de politique régionale. Le tout est de voir comment intégrer la réflexion de ce dispositif à d'autres dispositifs qui existent et avec le double objectif : le bénéfice au demandeur d'emploi, mais aussi le bénéfice aux collectivités, comme je l'ai dit, par rapport à des besoins sociétaux importants.

Je prends le problème de garderie scolaire et extrascolaire. Je pense que cela mettrait à mal beaucoup de communes de pouvoir garantir un service comme on le garantit aujourd'hui et ce serait évidemment au détriment des enfants, des familles. Voilà, il y a un double objectif dans le dispositif ALE, mais j'y suis évidemment très attentif et il n'est pas question – parce que je l'ai déjà entendu aussi, vous savez j'entends beaucoup de choses, je dis beaucoup de choses, mais j'entends beaucoup de choses aussi – de supprimer le dispositif des ALE.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - J'enregistre votre volonté d'optimiser le recours à ces ALE au travers de multiples institutions qui permettent à ces personnes, il est vrai, fort précarisées, parfois même au ban de la société de retrouver un travail, de retrouver une

discipline de vie et de pouvoir de cette manière être réinsérées dans le monde de l'emploi parce que certainement que dans votre commune, comme dans la mienne, nous avons des préférences à engager ces personnes qui ont travaillé pour l'ALE dans le cadre par exemple de la surveillance des enfants dans les écoles, plutôt que de continuer à fonctionner avec l'ALE lorsque l'opportunité se présente, que ce soit une aide ou que ce soit une situation financière plus favorable.

Je ne vous ai pas entendu sur la seconde question que je vous ai posée concernant le lien entre les ALE et le FOREm parce qu'il y a une crainte au niveau du personnel des ALE. Ce sont souvent des agents qui sont détachés du FOREm et il y a des rumeurs tenaces qui circulent et qui leur font penser qu'à un moment donné ils vont devoir réintégrer l'administration mère. De ce fait, les ALE disparaîtraient là où les agents seraient retirés.

Peut-être pouvez-vous apporter quelques éclaircissements par rapport à cela ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je vais dire simplement : ce n'est pas la règle générale aujourd'hui, je l'ai dit. Il y a une évaluation, il y a des ALE qui fonctionnent, d'autres qui ne fonctionnent pas. On va donc évidemment faire l'inventaire, mais le dispositif ALE tel qu'il existe aujourd'hui, nous souhaitons le maintenir.

Il n'est pas dans mes intentions, par rapport à la réflexion que nous menons par rapport aux ALE et aux opérateurs de proximité, de ramener les ALE. Que cela voudrait-il dire ? Supprimer ou faire un *phasing out* avec les ALE dont on estimerait le dispositif qui n'est plus pertinent. Ce n'est donc pas dans mes intentions.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces compléments d'information.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
PIÈGE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL POUR
CERTAINS MÉTIERS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation, sur « le piège du travail à temps partiel pour certains métiers ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, voilà quelque chose qui à mes yeux, en tout cas, est assez préoccupant. C'est dans certains secteurs d'activités comme la grande distribution, le service d'aides aux personnes, nombreux sont ceux qui occupent des emplois à temps partiel.

Il s'agit majoritairement de femmes. Une fois engagé dans un tel cadre, le travailleur se trouve souvent démuné pour décrocher un complément de travail lui permettant d'augmenter ses revenus. Il est en effet difficile de concilier les horaires, mais surtout une pierre d'achoppement importante est que la personne ne se trouve plus demandeuse d'emploi et ne correspond donc pas aux critères du dispositif des aides à l'emploi.

C'est une réalité de plus en plus criante qui conduit indubitablement à la précarisation de la société. Ces personnes se trouvent piégées dans une situation qu'elles ne maîtrisent pas, malgré leur bonne volonté de vouloir travailler davantage et donc de mieux subvenir à leurs besoins propres et à ceux de leur famille.

Monsieur le Ministre, comment appréhender cette problématique, tant pour les travailleurs que pour les employeurs ? Quelles pistes peuvent être envisagées pour permettre le basculement plus aisé vers un élargissement de prestations ?

Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions en la matière ? Car outre les chiffres et statistiques, il importe aussi de se préoccuper de la qualité de vie et l'épanouissement professionnel de nos concitoyens en apportant des réponses concrètes à leurs attentes et besoins.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, que fait le ministre ? Je dis cela en boutade.

La situation du marché du travail évolue, on le sait. Le temps partiel y occupe une place importante. En 2016, le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie était de 26 %.

C'est une réalité à laquelle il faut s'adapter. L'emploi à temps plein, l'emploi à durée indéterminée, l'emploi à vie dans la même entreprise, cède progressivement la place, qu'on le veuille ou non, à une autre forme de parcours professionnel ou se succéderont des emplois multiples sous différents statuts. C'est la flexibilité du travail, c'est un vrai débat, idéologique,

dogmatique, philosophique. Plutôt que de lutter contre cette réalité, il faut l'anticiper et s'y préparer.

Dans l'immédiat, il faut rappeler que le temps de travail à temps partiel est plus répandu dans certains secteurs comme l'HORECA, la santé, par exemple. On pourrait également dire l'enseignement.

(Réaction d'un intervenant)

Il y a en a beaucoup. Quand vous avez les instituteurs, les institutrices aujourd'hui, il y en a déjà...

(Réaction d'un intervenant)

Ce n'est pas une critique. J'émet simplement un constat. Il est évidemment nécessaire que les demandeurs d'emploi en tiennent compte dans leur projet au moment de se lancer dans ces formations ou ces études. Quand je dis « les demandeurs d'emploi », c'est vrai aussi pour les étudiants.

Par ailleurs, si certaines personnes travaillent à temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein, pour d'autres, c'est un choix. C'est clair. Près d'un travailleur à temps partiel sur quatre déclare avoir choisi le travail à temps partiel pour des raisons familiales. Le travail à temps partiel peut donc être une opportunité de concilier vie professionnelle et vie privée.

Par rapport à mes réflexions, c'est un vaste débat qui concerne, soyons très clairs, plus encore le Fédéral que le niveau régional, mais je pense que c'est un constat aujourd'hui : c'est un choix pour certains, pour d'autres ce n'est pas un choix et cela ne les arrange pas nécessairement, mais c'est une réflexion que l'on peut mener. On peut être ouvert à certaines propositions, mais je pense que c'est un débat qui concerne la situation de l'emploi, mais qui, comme je l'ai dit d'emblée, fait part d'une flexibilité du travail beaucoup plus importante aujourd'hui, et ce, qu'on le veuille ou non.

Je suis aussi intimement convaincu que, par rapport aux jeunes aujourd'hui, il y a une ouverture beaucoup plus forte sur la flexibilité du travail, sur le statut du travail. Je pense qu'un contrat à durée indéterminée, pour notre génération, c'est clairement un objectif à atteindre. Aujourd'hui, quand on voit l'esprit d'entreprendre et le nombre de jeunes qui veulent se lancer comme indépendant ou lancer leur activité, c'est aussi quelque chose de réjouissant. Je pense que c'est tout simplement une approche différente. C'est une évolution de la société. Là aussi, ce sont des aspects positifs dont il faut tenir compte.

Je ne suis pas insensible à la situation actuelle du marché du travail, mais elle évolue également fortement dans le sens d'une flexibilité beaucoup plus forte.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je rebondis sur ce que vous me dites. Vous dites qu'il y a un quart des emplois à temps partiel qui sont choisis, qui sont consentis. On peut donc en déduire qu'il y en a trois quarts qui sont imposés. Là où je vous suis moins, c'est lorsque vous me dites qu'aujourd'hui, les jeunes sont moins à la recherche d'un CDI, d'une certaine stabilité au niveau de l'emploi. Je me pose des questions. J'ai un garçon et une fille qui sont en âge de s'installer, qui ont les ambitions de leur âge et qui, vu qu'ils n'ont pas de CDI, se voient refuser des emprunts au niveau des banques pour pouvoir se lancer dans la vie.

C'est vrai que le temps partiel, il faut le reconnaître, c'est un salaire partiel, ce sont des cotisations sociales qui sont partielles, c'est, en fin de carrière, une pension de misère, c'est une protection sociale qui est écornée. Vous ajoutez à cela les flexi-jobs, et vous avez la face obscure du miracle économique allemand, de ces chiffres du chômage qui font pâlir tous leurs partenaires européens, vous avez une population qui est déboussolée et, au-delà, des politiques qui sont aux abois depuis, par exemple, dimanche dernier, les résultats des dernières élections de la chancelière fédérale.

Si l'on passe à la loupe les fameuses créations d'emploi dont les différents niveaux de pouvoir se gaussent, on remarque – et ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'Institut de recherche pour le travail et la société, HIVA, un organisme qui dépend de la KUL – que la moitié des nouveaux emplois en 2015 sont des emplois temporaires ou à temps partiel.

Je me pose de questions quand, par exemple, dans *La Libre Belgique* du 14 septembre, Étienne de Callatay – ce n'est pas non plus le président du PTB, Étienne de Callatay ; il est proche de vos rangs, c'est sans doute un proche du chef de cabinet de M. Borsus, Vincent Reuter – cite les travaux d'un économiste italien, Giuseppe Bertola, qui démontre que la rigidité de l'emploi a des effets bénéfiques sur l'efficacité économique. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont des économistes libéraux qui développent cela.

Dans l'intérim, on parle de contrats d'un jour qui se multiplient. En 2014, 44 % des contrats d'intérim étaient journaliers. En 2016, la proportion dépasse les 66 % et l'on parle maintenant de l'étendre à la fonction publique. À mes yeux, c'est tout proprement un scandale, parce que c'est un détricotage de la fonction publique telle que nous la connaissons aujourd'hui et c'est aussi une privatisation larvée de nos pouvoirs locaux.

Conséquence dans tout cela, la Belgique est le seul pays de l'Union européenne où le pouvoir d'achat des salariés a baissé en 2016 si l'on compare la hausse des prix avec l'augmentation des salaires qui est de 0,3 %.

(Réaction d'un intervenant)

Qui dit cela ? Non, c'est une... Encore aujourd'hui, par exemple, des interpellations. La FGTB l'a dit aujourd'hui dans la presse, je crois, et lors d'une conférence de presse.

(Réactions dans l'assemblée)

On nous dit qu'aujourd'hui, le pouvoir d'achat a baissé en 2016.

M. le Président. - On conclut, cher collègue.

M. Denis (PS). - Parallèlement à cela, les dirigeants des grandes entreprises, celles du Bel20, ont vu, eux, leur rémunération augmenter de 13 %, mais cela on le tait un peu plus.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'OBTENTION DU PASSEPORT APE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'obtention du passeport APE ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question très terre à terre qui va nous empêcher peut-être de partir dans les hautes sphères, de hautes considérations.

L'obtention du passeport APE, comme vous le savez, il est très important d'avoir ce document à la fois pour pouvoir le mettre en annexe de son curriculum vitae et pour parfois tout simplement pouvoir postuler ou aussi connaître ces possibilités d'emploi puisque pas mal de contrats d'emploi sont faits sur la base de la conditionnalité d'avoir ce passeport.

Il m'a été fait écho que lorsqu'un demandeur d'emploi s'est présenté dans les bureaux du FOREm pour renouveler son passeport APE, parce qu'il n'est valable que trois mois, et on lui a répondu que la politique interne d'attribution avait été revue et qu'il n'était pas question de lui faire l'impression de ce renouvellement de document, pour des raisons d'économie de papier et dans une dimension écologique, sans qu'il ne présente une possibilité d'offre d'emploi, en sachant que de plus en plus, les demandeurs d'emploi – on en a parlé ce matin – doivent s'orienter vers le

numérique, faire eux-mêmes l'impression de leur document, communiquer avec les structures d'aide à l'emploi, entrer en contact avec un potentiel employeur.

Il faut remarquer que cette démarche, qui a été faite sans aucune alerte des demandeurs d'emploi, est tout à fait préjudiciable et ne tient pas compte des difficultés que ces demandeurs peuvent avoir à la fois en matière de mobilité et d'accès au numérique.

Monsieur le Ministre, nous avons largement débattu aujourd'hui de la révolution numérique, de ces impacts, de ces avantages et de ces problèmes, des innovations technologiques. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Ne serait-il pas intéressant, de la même manière que l'on peut avoir des extraits d'acte de naissance ou des compositions de famille, qu'un tel document puisse être envoyé avec des dispositifs de code par voie électronique, autant pour faciliter le flux des personnes au sein des bâtiments du FOREm que le quotidien des demandeurs d'emploi, au moment où il semblerait que l'on ait envie de contrôler des recherches Internet des demandeurs d'emploi ? Vous vous êtes expliqué sur ce dernier point.

Je n'y reviendrai donc pas.

Très pratiquement, très concrètement, que peut-on faire par rapport à cela ? Vous êtes le ministre de l'Emploi.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le passeport APE est nécessaire lorsqu'un employeur engage un travail sous points APE.

Pour délivrer ce passeport APE, il faut systématiquement vérifier le nombre de points attribuables. Il peut varier, notamment par rapport à la durée du chômage. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on délivre ce passeport pour trois mois.

Il faut savoir – je ne connais pas le cas, mais je veux bien regarder la situation – qu'il y a des demandeurs d'emploi qui, une fois le délai arrivé, viennent systématiquement demander un nouveau passeport APE « au cas où ».

Moi, je peux vous assurer qu'il y a 49 000 passeports APE qui sont délivrés par an. C'est beaucoup.

Deuxièmement, vous savez que parfois, vous pouvez avoir une personne qui n'a pas son passeport APE. Il en a besoin pour être engagé et il y a donc un délai de réactivité qui est tout à fait positif au niveau du FOREm toujours, à nouveau, par rapport à l'emploi.

Je vous comprends. Je vais trouver des solutions. Vous venez avec un problème très pratique, non seulement en termes de ministre de l'Emploi, mais aussi en termes de ministre du Numérique, je peux, à un moment donné, aussi comprendre que quand on voit la masse de travail, que l'on puisse dire : « Attention, on ne va pas non plus, après les 49 000 passeports que l'on délivre, commencer à dire chaque fois, trois mois, il y a quelqu'un qui vient ». Vous savez, il faut mesurer.

Dans les maisons de l'emploi, trois mois, ce n'est pas un passeport de temps en temps que l'on va faire en plus au cas où sans emploi à la clé.

Je pense donc que là, il y a une démarche que l'on peut comprendre au niveau du FOREm.

Deuxièmement, je suis d'accord avec vous. À un moment donné, par rapport au numérique et les personnes qui n'ont pas nécessairement les outils, le dispositif, et cetera.

Je suis donc ouvert. Je vais regarder et en tout cas, j'interrogerai le FOREm, mais je ne veux pas non plus – soyons clairs aussi – que l'on en arrive à 49 000 passeports délivrés, que l'on arrive à 62 000 passeports, car ils seront, de toute façon, périmés et qu'il faudra encore revenir. À un moment donné, ce sont des charges aussi. On parlait des charges pour les agents du FOREm.

Il y a donc eu une démarche non pas de rationalisation, car c'est toujours mal vu, mais je pense qu'il y a tout de même une démarche positive.

Il ne faudra donc pas non plus que quelques cas compréhensibles, que je peux admettre, entraînent un volume de travail « un peu inutile ».

Je suis donc tout à fait d'accord et ouvert et, avec le FOREm, je vais déterminer si c'est conséquent, si l'on a des évaluations et voir ce qu'il est possible de faire. Je vous propose, Madame Zrihen, de revenir vers vous très vite, quand j'aurai pris un contact, car il y a deux problèmes différents.

Il y a le problème de l'organisation du FOREm, qui est très sollicitée. Je dis 49 000 par journée, ce n'est pas rien.

Vous savez, quand on met des dérogations, c'est pour avoir le double d'attributions de passeports APE. C'est aussi un volume de travail par rapport, à nouveau, à l'objectif de l'emploi. Si c'est simplement rassurer le demandeur d'emploi d'avoir le passeport d'autant – j'insiste – et cela me poserait plus de problèmes, c'est la réactivité du FOREm pour accorder le passeport APE en cas d'emploi.

Là, il y a vraiment une réactivité. J'ai vraiment très peu ou rarement entendu quelqu'un dire : « On a attendu notre passeport APE et cela nous a freinés ».

Je vais examiner la situation et reviendrai vers vous sans souci.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - C'est simplement que celui qui, à un moment donné, postule doit avoir la possibilité d'inscrire sur son CV, en toute légitimité, qu'il est détenteur d'un passeport APE et s'il le met et qu'il ne l'a pas en main, car il ne l'a pas fait réactiver, cela pose un problème.

J'aurais donc plutôt posé le problème à l'envers, en disant que tout employeur qui désire engager une personne pourrait avoir un accès à une base de données où il pourrait – on le fait bien sur le plan médical – voir quel est le profil, quelles sont les compétences.

Je signalerai aussi qu'il n'y a pas 49 000 passeports au même endroit et au même instant et que l'on peut très bien décider qu'il y ait des dispositifs quand même un peu plus légers. Je pense surtout aux jeunes.

Les jeunes, on leur refuse une fois, on leur répond de travers au guichet, je peux vous dire qu'ils font partie de vos 44 % qui ne se représentent plus.

C'est donc la difficulté que nous avons aujourd'hui. Il faudra que l'on parle de ces « NEET » que l'on n'a pas encore évoqués.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je suis tout à fait d'accord. On va y regarder. Aussi par rapport aux employeurs. Vous savez bien, même dans une commune, vous avez parfois combien de personnes que l'on engage et qui n'ont pas le passeport APE. Cela suit très vite aussi la réactivité du FOREm.

L'employeur public n'est pas toujours l'employeur privé. Il n'a pas toujours la même patience, et cetera.

**QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS
D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU
CONTRAT ARTICLE 60 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefebvre à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation, sur « l'élargissement des possibilités d'emploi pour les bénéficiaires du contrat article 60 ».

La parole est à M. Lefebvre pour poser sa question.

M. Lefebvre (PS). - Monsieur le Ministre, dans le cadre du droit à l'intégration sociale, une des missions des CPAS est de proposer un emploi à certains allocataires sociaux afin de leur procurer une expérience professionnelle ou de leur permettre de récupérer leur droit à une allocation sociale.

La spécificité du contrat article 60 est d'engager un bénéficiaire du RIS, avec un contrat de travail à durée déterminée, pendant la période nécessaire pour que cette personne puisse justifier de ses droits aux allocations de chômage.

Des analyses afin d'élargir les possibilités d'emploi des articles 60 aux employeurs tiers du secteur marchand et non marchand ont-elles déjà été réalisées ou sont-elles envisagées ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

À combien s'élèvera le subside régional pour la mise à l'emploi en article 60 pour l'année 2018 ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il ne sera pas revu à la baisse ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, c'est une bonne question !

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, la mise à disposition des bénéficiaires d'un contrat article 60 auprès d'un partenaire privé commercial est déjà autorisée dans le cadre du subside principal – financement issu du Fédéral et transféré aux Régions – octroyé aux CPAS.

La réforme envisagée viserait éventuellement à étendre cette possibilité dans le cadre du subside complémentaire octroyé par la Région aux CPAS.

Cependant, cette réforme doit être envisagée dans sa globalité et la réflexion est en cours en ce moment. Vous avez raison, c'est une discussion budgétaire. Nous sommes sortis d'un conclave et comme vous le savez, le conclave, ce sont les masses budgétaires. Il y a les articles budgétaires et donc, j'ai envie de vous dire que l'on va se fixer rendez-vous d'ici quelques semaines pour avoir un débat intéressant par rapport aux articles 60.

Je l'ai dit, j'ai vécu l'expérience dans ma commune. C'est donc un dispositif qui pour moi, a de la pertinence pour autant qu'il y ait aussi une volonté politique de se dire que c'est un dispositif transitoire et que l'objectif est aussi de remettre de façon moins précaire à l'emploi,

mais c'est un débat budgétaire que nous aurons dans les prochains jours, j'en suis persuadé.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Effectivement, c'est un débat fort intéressant.

D'ailleurs, nous avons hâte d'avoir le détail de vos masses budgétaires. Aujourd'hui, vous avez globalisé un certain nombre de choses et l'on a vraiment plein de questions et interrogations sur le sujet, d'autant que le contrat article 60 est un dispositif on ne peut plus important tant pour les pouvoirs publics... D'abord, pour les bénéficiaires, car cela rouvre leurs droits ou cela les remet à l'emploi, mais a fortiori, pour les pouvoirs publics et petites ASBL dans nos villes qui sont demandeuses de ce genre de contrat.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
BASSINS EMPLOI-FORMATION DANS
L'ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE »**

M. le Président. - L'ordre de jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les bassins emploi-formation dans l'arrondissement de Philippeville ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, l'arrondissement de Philippeville, qui compte sept communes, a cette particularité en matière de bassin de vie que si cinq communes ont rejoint le bassin de Charleroi, les deux autres ont rejoint le bassin de Namur.

Lorsque les collègues communaux ont été appelés à poser un choix, ils n'ont reçu que peu d'informations quant aux différents impacts qu'entraînerait leur décision. Il se trouve qu'après quelques années, certaines communes constatent qu'elles ne se trouvent pas dans le « bon bassin », si je peux l'appeler comme cela.

L'accord de coopération du 20 mars 2014 relatif aux instances bassin enseignement qualifiant formation-emploi précise les modalités d'évaluation du dispositif.

Lors d'une réponse à ma question sur le sujet, votre prédécesseur me précisait que l'évaluation des différents bassins était en cours et qu'un rapport devrait être soumis au Gouvernement courant de ce semestre. Le

Gouvernement pourra, le cas échéant, revoir les découpages géographiques des différents bassins.

Êtes-vous en possession de ce rapport ? Sinon, quand pensez-vous en disposer ? Si vous en disposez déjà à l'heure actuelle, que préconise-t-il par rapport à l'arrondissement de Philippeville ?

La décision prise par les communes au niveau des bassins formation-emploi est-elle réversible ?

Une concertation des communes de l'arrondissement pourrait-elle être à l'ordre du jour ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le décret de 2014 portant création des 12 instances bassins auxquelles sont rattachées des communes a effectivement fait l'objet d'une consultation préalable auprès des communes.

Pour certaines entités territoriales, tel que l'arrondissement de Philippeville, le choix n'a certainement pas dû être facile et je conçois bien qu'après trois années de fonctionnement, des ajustements s'avèrent opportuns.

Je porte à votre connaissance que l'instance bassin de Namur devrait se positionner très prochainement sur cette question. Je serai attentif à ce qu'une réponse appropriée soit apportée à la situation particulière de l'arrondissement de Philippeville.

À cet effet, le décret prévoit la réalisation d'une évaluation après deux ans de fonctionnement. Chaque instance bassin a remis son rapport pour les années 2015 et 2016. L'assemblée des instances bassins a rédigé son propre rapport qui sera soumis pour approbation lors d'une de ses prochaines réunions.

Je serai en attente de ce rapport et je ne manquerai pas de revenir vers vous ou vous reviendrez vers moi pour avoir les résultats de ce rapport et des orientations de celui-ci.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, je reviendrai effectivement vers vous parce qu'il est vrai que dans l'arrondissement, certaines communes qui ont rejoint le bassin de Charleroi en son temps ne sont pas satisfaites de ce choix et aimeraient éventuellement avoir la possibilité d'en changer.

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
PROGRAMME « ERASMUS POUR JEUNES
ENTREPRENEURS » EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre de jour appelle la question orale de Mme Moinnet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » en Wallonie ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis 2009, le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » permet aux futurs entrepreneurs d'acquérir de meilleures compétences pour créer leur entreprise grâce à la mobilité européenne. De nouveaux entrepreneurs se voient ainsi offrir la possibilité d'acquérir ou d'échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un entrepreneur expérimenté dans un autre pays de l'Union européenne pendant une période de un à six mois, partiellement financée par la Commission européenne.

Le 28 juillet dernier, le journal *L'Avenir* consacrait un article sur ce programme. On y apprend notamment que 93 % des nouveaux entrepreneurs et 86 % des entrepreneurs d'accueil ont déclaré que l'échange a contribué au développement de leur activité.

« Erasmus For Young Entrepreneurs » contribuerait également à initier des coopérations à long terme entre les entrepreneurs, faciliterait l'internationalisation de leur activité et consoliderait les projets de création d'entreprises des jeunes.

Pourtant, aucun des neuf points de contact du programme en Belgique ne se trouve en Wallonie. Sept sont situés à Bruxelles et deux à Gand.

La Wallonie est-elle impliquée dans le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » ?

Des jeunes entrepreneurs wallons y ont-ils participé ? Des collaborations ont-elles été établies entre ce programme, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation, les incubateurs de start-up étudiantes, les intercommunales de développement économique ou encore le plan Marshall ?

Pourquoi la Wallonie ne dispose-t-elle pas de point de contact pour ce programme sur son territoire ? Allez-vous y remédier ?

Plus généralement, quels sont les objectifs et les dispositions mises en œuvre pour favoriser la mobilité internationale de nos jeunes entrepreneurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la Belgique est impliquée dans le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » et à travers celle-ci, nos jeunes entrepreneurs wallons ont accès à tous les points de contact belges ou d'un autre État membre lorsqu'ils souhaitent participer au programme ou obtenir des informations. Le programme est organisé sur un plan national même si les points de contact sont régionaux.

Aucune collaboration n'a été établie entre ce programme, l'AEI, les incubateurs de start-up étudiantes, les intercommunales de développement économique ou le plan Marshall.

Vous me posez la question : « Pourquoi la Wallonie ne dispose-t-elle pas de point de contact pour ce programme sur son territoire ? » Actuellement, la Wallonie ne dispose plus de point de contact wallon pour le programme. Il y a quelques années, la Wallonie avait un point de contact assuré par l'AWEx d'abord et par le BEPN ensuite. Ces deux organismes ne se sont soit pas portés candidats pour renouveler un mandat comme point de contact, soit ne l'ont pas obtenu via l'appel à candidatures organisé par la Commission européenne.

Les points de contact actuels arrivent en fin mandat en 2018 ou 2019. La mise en place d'un nouveau point de contact wallon et la collaboration avec un point de contact existant seront dès lors étudiées.

Plus généralement, vous me posez la question : « Quels sont les objectifs et les dispositions mises en œuvre pour favoriser la mobilité internationale de nos jeunes entrepreneurs ? » Parallèlement à ce programme européen, il existe d'autres possibilités de bourses qui visent des objectifs assez similaires.

Les bourses Entrechok visent à offrir aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles de 20 à 35 ans la possibilité de réaliser une mission internationale leur permettant de les aider dans la définition, l'amélioration et le perfectionnement de leur projet entrepreneurial au sens large. Il existe également des bourses de Wallonie-Bruxelles International - Stages en entreprise à l'étranger pour jeunes créateurs d'entreprises. Il existe également des bourses linguistiques, afin de préparer nos futurs entrepreneurs aux langues étrangères.

Mon objectif est de contribuer à remettre la capacité d'entreprendre de la jeunesse au centre de l'action publique et de développer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, en soutenant les jeunes entrepreneurs

et en offrant un contexte qui facilitera l'écllosion de nouvelles idées et de création d'entreprises. Ce programme européen est particulièrement en lien avec ces objectifs. Dès lors, j'y apporterai une attention particulière, ainsi qu'à tous les dispositifs destinés à ce public qui me semble prioritaire aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Je note positivement qu'à l'avenir, il y aurait éventuellement des possibilités d'avoir un point de contact en Wallonie via un nouvel appel à projets. Par cette question, je voulais principalement attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offrent les programmes « Erasmus Plus », bien au-delà de la mobilité des étudiants du supérieur. Je serai attentive à ce que tout ce programme soit mis en place dans les prochains mois via un nouveau point de contact wallon.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
MISE EN PLACE DU PÔLE
MULTIPARTENARIAL NAMUROIS
D'ORIENTATION ET DE FORMATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise en place du pôle multipartenarial namurois d'orientation et de formation ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, la Wallonie compte aujourd'hui 229 000 demandeurs d'emploi. Pour s'insérer ou se maintenir sur ce marché de l'emploi, les jeunes et demandeurs d'emploi, mais aussi les travailleurs, doivent évidemment faire évoluer leurs compétences tout au long de la vie pour qu'elles soient en adéquation avec les besoins du terrain.

Le Gouvernement s'est ainsi engagé à développer l'offre de formation tout au long de la vie. Comment ? En s'appuyant sur le réseau des Cités des métiers, sur un service support et ressources et s'est engagé aussi à soutenir une offre de formation actualisée, répondant aux besoins des entreprises et anticipant les besoins émergents. D'autre part, le FOREm, l'IFAPME et certains partenaires de l'Instance Bassin de Namur sont confrontés à des écueils au niveau de leurs infrastructures et centres de formation.

Ainsi, le Gouvernement wallon a pris acte, en 2016, du projet d'installer un pôle multipartenarial namurois d'orientation et de formation tout au long de la vie. Ce projet a pour ambition de rassembler, dans un objectif de synergies et de mutualisation d'expertises, sur un domaine bien précis qu'est le domaine militaire du Polygone du Génie à Jambes, la Cité des Métiers à l'exclusion de la première ligne, l'ASBL WorldSkillsBelgium, le service support, des activités de formation du FOREm Formation, de l'IFAPME et des centres de compétence, une antenne de Formaform et les activités d'insertion socioprofessionnelle de la MIRENA.

Où en est ce projet ? Des contacts récents ont-ils été pris avec la Défense ?

Quel sera le délai de mise en place de ce pôle multipartenarial au domaine du Sart-Hulet ?

Le Gouvernement wallon avait décidé, le 31 mai 2017, de mandater le FOREm pour qu'il dédicace un chargé de projet à l'Instance bassin Enseignement-Formation-Emploi de Namur. Où en est la procédure d'engagement ?

Dans quel délai le chargé de projet entrera-t-il en fonction pour pouvoir mener à bien ce projet d'envergure, mais surtout un projet orienté vers les besoins de nos citoyens ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, s'engager dans un projet d'une telle envergure, même s'il répond à des besoins en matière d'orientation et de formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs, ne se fait évidemment pas sans passer par une phase approfondie d'analyse, vous en conviendrez, même si des orientations ont déjà été prises sous le précédent Gouvernement.

Le projet de pôle multipartenarial au Sart-Hulet, tel qu'il se présente aujourd'hui, est un projet très engageant à long terme et qui requiert des investissements financiers plus qu'importants. C'est aussi un projet qui ne fait manifestement pas l'unanimité. En réponse aux besoins des partenaires de l'Instance Bassin de Namur, je souhaite avant tout explorer plusieurs pistes avant de prendre une option dans une direction plutôt qu'une autre.

Quant au détachement d'un chargé de projet du FOREm au sein de l'Instance Bassin, je ne peux évidemment que m'interroger sur cette décision. Ma première préoccupation par rapport au FOREm, on a eu le débat dans le courant de la journée, ce sont les usagers et leur accompagnement vers l'emploi.

En ce qui concerne ce détachement, je reste préoccupé de la désignation de personnes affectées à des structures de coordination. En effet, le FOREm, ce n'est pas à vous que je dois le dire, compte moins de 390 équivalents temps pleins dédiés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur un total de 4 600 agents.

Nonobstant ces réserves, croyez bien que l'orientation tout au long de la vie en support à un accompagnement efficace et rapproché vers l'emploi est une de mes priorités. De même que je suis très attentif à la mise à disposition d'infrastructures modernes en soutien à une dynamique de formation et d'emploi efficace et efficiente.

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, on peut s'étonner : pourquoi détacher quelqu'un à la coordination du projet ? J'ai cité énormément de partenaires. Je crois que l'on est dans une société qui évolue, qui a besoin de faire la place à énormément de synergies. Vous qui voulez faire la part belle aux économies, je pense que le mot synergie, cela va évidemment vous parler. Certains disent que c'est le projet de l'ex-ministre actuelle députée namuroise par ailleurs. Non, c'est un projet qui d'abord et avant tout a été porté par l'instance du Bassin, par les acteurs de la chambre de l'enseignement, par ceux qui aujourd'hui, se battent encore sur le terrain pour qu'il y ait une meilleure entente, une meilleure coordination, au bénéfice de ceux qui doivent se former, de ceux qui doivent s'orienter, en particulier de nos jeunes, en particulier de nos demandeurs d'emploi.

Les premiers à parler – comme cela je vous mettrai vraiment à l'aise – de cette cité des métiers élargie au pôle multipartenarial, c'était en mai 2014 – voyez que j'étais loin de me douter que j'occuperais le fauteuil à l'époque qui est le vôtre aujourd'hui. La ville aura ses cités des métiers. Elle disposait effectivement dans l'article de question d'espace de formation, d'orientation professionnelle, de rassemblement de l'IFAPME, du FOREm, et cetera. « Le projet vise une meilleure orientation, une meilleure reconnaissance, une meilleure formation de tous ceux qui ont du talent dans les mains. On manque d'ardoisiers, d'électriciens, de maçons, d'ébénistes ». Je crois que cela doit être en phase vraiment avec vos options politiques ; ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est que le bourgmestre de Namur, M. Maxime Prévot.

Par ailleurs, j'ai un autre article qui fait la part belle à cette cité des métiers et au lieu multipartenarial. Là, c'est un autre nom bien connu puisqu'il nous a précédés tous les deux, ce n'est autre que M. Antoine et c'était aussi en mai 2014.

Vous voyez, ce n'est pas mon projet, c'est le projet d'acteurs de terrains qui ont justement l'opportunité et

l'occasion de se rassembler pour mettre en commun leurs synergies, au bénéfice de nos concitoyens, au bénéfice d'une politique qui, à mon avis, vous est très proche sur la question des métiers en pénurie et notamment dans la construction, puisque même la Confédération de la construction wallonne était intéressée par ce projet, parce qu'il y a là, au Sart-Hulet, une formation dans les métiers du génie civil, notamment, or on sait que l'on a toujours des difficultés pour trouver les terrains pour l'exercice des engins de chantier, et cetera.

Ce projet, vous pouvez évidemment prendre du temps pour l'examiner, mais je crois que 2014 est déjà loin et que chaque mois, chaque semaine, chaque heure perdue dans ce dossier est perdue au détriment de nos concitoyens, des demandeurs d'emploi et de nos jeunes en recherche d'orientation.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
DIMINUTION DU NOMBRE DE CHÔMEURS
SOUHAITANT SUIVRE UNE FORMATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la diminution du nombre de chômeurs souhaitant suivre une formation ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, finalement, nous avons déjà quelque peu abordé cette problématique de la formation des travailleurs sans emploi dans le cadre du chapitre consacré à l'emploi. J'aborderai ici le problème sous un autre angle de vue : le porte-parole du FOREm affirme qu'il y a de moins en moins de travailleurs intéressés par le suivi d'une formation. Selon lui, ce phénomène s'expliquerait par le fait que le FOREm n'ait pas atteint ses objectifs, notamment en ce qui concerne le nombre de formations dispensées.

Ce phénomène semble généralisé à toute l'Europe et il semblerait que c'est effectivement au niveau européen que l'on constate un réel recul au niveau de la volonté des demandeurs d'emploi de suivre une formation. L'une des raisons de cette désaffection serait le manque de temps et de moyens pour une population de plus en plus précarisée qui considère que suivre une formation est un luxe qu'elle ne peut plus se permettre.

Quel est votre sentiment à l'égard de ces propos ?

Avez-vous accès aux chiffres au niveau européen et confirment-ils effectivement un net recul de cette volonté, de façon généralisée, sur l'Europe ? Des actions sont-elles prévues au niveau du FOREm pour sensibiliser à la nécessité de se former, notamment dans les métiers en pénurie ? Vous avez eu l'occasion, déjà au cours de cette journée, d'aborder une partie des réponses que vous auriez pu me donner ici.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je peux me tromper, mais je pense que vous faites allusion à un article dans un hebdomadaire bien connu où j'ai vu mes propos relatés, mais aussi les propos de la porte-parole du FOREm. Elle est là, mais je ne la vise pas, parce que je doute que ce soit vraiment ce qu'elle ait dit aux journalistes. « Les demandeurs d'emploi n'ont plus le temps de se former », je ne pense pas que c'est ce qui a été dit. Je peux le dire parce que j'ai eu le journaliste très longtemps et quand j'ai lu l'article, je me suis demandé si j'avais bien eu le même journaliste, puisque la conclusion était qu'il fallait refaire le service militaire.

Je le dis parce que je ne me suis pas du tout retrouvé dans l'article et dans ce que j'ai dit. Je pense que cela a été un peu déformé.

Concernant la désaffection des centres du FOREm par les demandeurs d'emploi, j'ai envie de dire : peu importe le *benchmark* européen, peu importe le nombre d'heures de formation. Ce ne sont pas les statistiques qui m'importent. C'est de se dire : aujourd'hui, est-on en capacité d'orienter et de former les demandeurs d'emploi jeunes et moins jeunes dans des métiers de demain, dans des métiers en pénurie, en tout cas dans des métiers qui donneront un maximum de chances de réintégrer du travail ? C'est vraiment cela qui me préoccupe plutôt que le *benchmark*.

Le système, le dispositif de formation tel qu'il existe aujourd'hui en Belgique, en Région wallonne, en Europe, n'y a-t-il pas une désaffection ? Cela m'interpelle : on a quand même investi énormément dans des centres de formation, dans des centres de compétence. À un moment donné, je pense qu'il faut être prudent aussi. Il faut faire en sorte que l'on puisse vraiment orienter au mieux vers des formations.

Mme Zrihen n'est plus là, mais elle me parlait des needs tout à l'heure. Aujourd'hui, il y a 19 % de needs, de personnes qui ne sont pas dans une situation scolaire, qui ne sont pas dans un système ou dans un dispositif de formation, qui n'ont pas d'emploi ; ils n'ont pas eu la chance, parce qu'ils ont eu un accident de parcours, peu importe les raisons, d'avoir une formation, parfois ils n'ont pas non plus – c'était à nouveau le débat philosophique – de base et les prérequis aussi. Il y en a

quand même qui ont les prérequis, qui peuvent suivre des formations. On doit vraiment agir sur cette cible-là pour les amener vers des formations qui les conduiront à l'emploi demain. Cela, on peut le faire et l'on peut être efficace quand on a des indicateurs d'impact.

Je reviens à cela. On ne peut pas sans arrêt se dire que l'on a un dispositif aujourd'hui, ou alors on part du principe que tout fonctionne bien, c'est nickel, et cetera. Je pense que tout le monde le dit avec beaucoup d'humilité. Vous avez des agents du FOREm qui le disent ; politiquement, j'ai entendu tout le monde aujourd'hui, Mme Ryckmans l'a dit, Mme Zrihen l'a dit. Ce n'est pas nécessairement un reproche, que l'on arrête toujours parce que l'on dit qu'il y a quelque chose qui ne va pas, qu'on le prend sur soi. Je pense qu'à un moment donné, passons un peu ce stade-là.

Voyons comment on peut aujourd'hui réorienter peut-être certaines formations.

Je répète les formules que j'ai dites. Vous savez que j'avais un souhait pour que cela soit plus contraignant, mais AGORIA est venue avec une proposition de dire, en termes d'incitant, comment ne peut-on pas revaloriser dans le défraiement des formations par rapport à des métiers en pénurie ? C'est un incitant. J'y suis tout à fait opposé. Je l'ai dit au FOREm. Le FOREm est tout à fait ouvert sur ce volet-là aussi.

Soyons très clairs, je ne suis pas ici en disant « On va révolutionner tout. J'ai les recettes, et cetera ». Ce que je veux en tout cas, c'est qu'il n'y ait pas de vache sacrée, qu'il n'y ait pas de tabou, que l'on ne puisse pas dire « On ne touche pas, parce que cela fonctionne ». C'est parfois des mesures comme celles-là qui permettront d'avoir des résultats. C'est cela que l'on doit se dire. C'est concret.

Si, on peut se dire que l'on a rapproché x pour cent d'une année en plus vers le marché du travail, ce sera un objectif réussi. On sait bien que l'on n'arrivera pas à le faire avec tout le public du FOREm.

Dès lors, le *benchmark* européen, c'est l'administratrice générale qui a évoqué cela. Les statistiques, c'est une chose ; à un moment donné, ce sont des objectifs concrets et cela part au départ d'impacts concrets, d'impacts de résultat et d'impacts de progrès.

(Mme Brogniez, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Effectivement, je crois que nous avons abordé, tout au long de cette journée, plusieurs éléments qui doivent être pris en considération.

Tantôt, vous évoquiez des formations qui étaient dispensées, mais qui ne conduiraient manifestement jamais la personne à qui elles étaient dispensées vers un emploi, parce que trop éloignées au niveau des compétences attendues par l'entrepreneuriat. Il y a effectivement le problème d'une certaine précarité.

Je vous rejoins tout à fait : je ne veux pas dire que l'Europe n'est pas notre problème, mais je pense effectivement que le véritable problème en Belgique, c'est d'adapter la formation, en tout cas de la faire rimer avec efficacité. Je pense aussi que cela passe par la revalorisation des travaux manuels, parce que j'ai souvent le sentiment qu'elles ne sont peut-être pas suffisamment mises en avant.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
CITÉS DES MÉTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les cités des métiers ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, la Cité des métiers de Charleroi est un projet extrêmement intéressant. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

Cette ASBL vise à mettre en œuvre une programmation multipartenaire, multipublique et prépare le fonctionnement du premier centre d'excellence d'orientation, d'enseignement, de formation et de créativité de Wallonie. Les portes de la cité devraient ouvrir en 2021. Les bâtiments de la Cité des métiers de Charleroi se situeront à la ville haute dans le quartier de l'Université du Travail.

Une Cité des métiers est également prévue à la fois à Namur, mais également à Liège, avec un objectif identique et commun, à savoir de mettre l'excellence au centre de la formation et de l'éducation, même si de manière précise les missions dévolues à ces cités différeront légèrement de celle de Charleroi.

Les cités des métiers sont portées conjointement par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, le financement fait encore l'objet de certaines inquiétudes de la part des acteurs de terrain, afin de voir leur projet réellement mis sur les rails.

Suite à votre nouvelle entrée en fonction, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement des

différentes cités de métiers en Wallonie ? Avez-vous prévu des rencontres avec votre collègue ministre de l'Enseignement à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Avez-vous pu rencontrer les différents acteurs du terrain ?

(M. Dodrimont, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le projet de création de trois cités des métiers en Région wallonne en soutien à une politique d'orientation tout au long de la vie est un projet qui retient toute mon attention. J'ai déjà développé la question avec Mme Tillieux. Je ne vais pas revenir sur toutes les réserves que j'ai pu émettre sur la cité des métiers à Namur. Je ne vous cache pas qu'en termes de fonctionnement au niveau de l'ASBL à Liège, j'ai aussi certaines réserves aujourd'hui. Je suis en train d'étudier le sujet.

Il est clair que par rapport aux moyens que ce type de projet demande, on doit vraiment pouvoir avoir une connaissance approfondie des dossiers.

Des rencontres ont déjà été programmées. J'ai rencontré, la semaine dernière, ma collègue de l'Enseignement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour évoquer quelques dossiers, dont la cité des métiers de Charleroi, puisque c'est là qu'il y a le plus de synergie, partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents types d'enseignement. J'ai envie de dire que Charleroi me paraît un dossier abouti dans l'articulation. Il importe évidemment que ces cités de métiers apportent la visibilité sur les métiers, les professions en pénurie, mais aussi les professions et les métiers d'avenir sur le marché du travail, qu'elles viennent aussi en appui des actions déjà menées par d'autres opérateurs en matière d'orientation et de formation et qu'elles créent des synergies.

Soyons clairs : les cités des métiers, ce n'est pas un opérateur, ce n'est pas un outil en plus pour faire ce que l'on fait par ailleurs. Je pense que cela doit vraiment être un projet très fédérateur et qui permette de se dire à un moment donné : « Voilà ce que l'on fait à la cité des métiers, on ne le fait peut-être plus par ailleurs ». Il n'y a rien de pire que des activités redondantes et cela, ce sera vraiment aussi un souci que je poursuivrai et que je suis sûr que vous poursuivrez aussi, c'est de voir l'efficacité et, à un moment donné, de se dire, une Cité des métiers permettra aussi, par ailleurs, d'avoir une certaine simplification ou rationalisation d'autres dispositifs ou d'autres outils.

Les contacts sont prévus aussi avec les différents responsables de la Cité des métiers de Charleroi pour tenter d'avancer le plus rapidement possible sur le dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je partage votre avis, en tout cas sur le dossier que je connais le mieux, à savoir celui de la Cité des métiers de Charleroi qui me semble être un dossier abouti qui, en termes d'efficacité, trouve son intérêt parce qu'il va regrouper différents acteurs, mais il va également prendre en charge l'évolution technologique et l'évolution des métiers dits manuels, mais également dans un volet un peu plus moderne.

Il est important, d'une part, pour le ministre que vous êtes, d'aller sur place pour d'abord vous rendre compte de la motivation du porteur de projet que j'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises, mais également sur le site.

Je ne vais pas faire de sous-régionalisme, mais je suis carolo. La Cité des métiers présente un intérêt, au-delà de la qualité du projet, complémentaire pour la grande ville qu'est Charleroi, c'est qu'elle ne dispose pas d'université comme Namur, comme Liège. Aujourd'hui, différentes universités collaborent pour implanter des formations et dispenser des cours universitaires sur le territoire carolo, mais cette Cité des métiers, au-delà de l'intérêt que cela représente, revêt aussi un aspect symbolique. Je ne veux pas faire de la symbolique pour faire de la symbolique.

La symbolique ne doit pas prendre du budget wallon uniquement pour respecter la symbolique, mais c'est une ville industrielle comme Liège et c'est une ville où le développement des métiers manuels dans son efficacité, mais également dans son étendue et dans sa complémentarité avec les besoins du secteur touché, mérite vraiment que l'on s'y attarde.

(Mme Nicaise, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN
DE L'IFAPME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réduction du temps de travail au sein de l'IFAPME ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, je vais essayer d'être le plus bref possible. On sait que votre prédécesseur avait fait une sortie assez remarquée concernant sa volonté d'introduire une expérience pilote de réduction de temps de travail au sein de l'organisme de l'IFAPME.

Cette sortie peut choquer aussi d'un point de vue des principes qui sont les nôtres, en tout cas pour le Mouvement réformateur, mais n'avait pas manqué de toucher également le président du comité de gestion de l'IFAPME qui considérait être une structure qui fonctionnait assez bien, qui remplissait ses missions, en tout cas telles qu'elles lui étaient dévolues, et qui considérait qu'aussi bien, aussi louable le projet soit-il, il aurait un impact sur l'organisation à terme d'une structure qui fonctionne pourtant bien.

Ma question est toute simple, vous êtes le nouveau ministre, quel est votre point de vue sur le projet initié, en tout cas l'idée. Souhaitez-vous le maintenir ou, au contraire, revoir la position du Gouvernement wallon en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, question simple, réponse simple. Je vais vous rassurer tout de suite.

Si la ministre précédente avait annoncé vouloir mettre en place une expérience pilote de réduction du temps de travail avec embauches compensatoires au sein de l'IFAPME, notamment suite à une visite en Suède – on avait découvert l'eau chaude –, aucune suite concrète n'a été donnée à ce projet. Aucune étude ni démarche n'ont été faites. D'ailleurs, cela ne fait pas partie du contrat de gestion que je proposerai au Gouvernement dans les semaines qui viennent et donc, très clairement, il n'est pas dans mes intentions de mettre en place un tel projet, un tel dispositif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
DISPENSES DU FOREM POUR LES
FORMATIONS AUX MÉTIERS EN PÉNURIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les dispenses du FOREm pour les formations aux métiers en pénurie ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, la formation aux métiers en pénurie est un cheval de bataille qui nous tient à cœur et je le sais, à vous aussi tout particulièrement.

Pourtant, un exemple de cette année nous montre encore le gouffre qui existe entre les intentions affichées pour remédier aux métiers en pénurie d'une part et, d'autre part, les réalités telles que vécues par des citoyens en contact avec le FOREm.

Il y a eu un exemple assez concret où une dame s'est vue refuser par le FOREm une dispense alors qu'elle souhaitait suivre une formation pour un métier dit en pénurie puisqu'elle suivait une formation en langues germaniques. Le refus a été justifié sur base du fait qu'elle disposait déjà d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau équivalent, mais dans un tout autre domaine à savoir en gestion de transport et logistique d'entreprise.

Alors certes, les conditions actuelles d'octroi pour une dispense sont clairement édictées : être chômeur complet indemnisé à la date de la demande de dispense, avoir terminé ses études depuis au moins deux ans, ne pas être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. On aurait pu tout de même s'attendre à ce que le FOREm accorde une dérogation étant donné qu'il s'agissait d'une formation sur les métiers en pénurie.

Suite à votre nouvelle entrée en fonction, comptez-vous aménager cet accès aux formations liées aux métiers en pénurie ? Allez-vous demander à ce que plus de dispenses soient accordées en ce sens par le FOREm ? Avez-vous déjà pu avoir un contact avec le FOREm afin de dynamiser l'accès à ces métiers en pénurie de manière générale ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député,

question moins simple que la précédente. Sans connaître la situation exacte de la personne à laquelle vous faites référence, on pourrait être interpellé par le fait que cette dame soit déjà titulaire d'un diplôme porteur et donnant accès à un métier en pénurie – gestion de transport et logistique d'entreprise – et qu'elle fasse une demande de dispense pour reprise d'études dans un autre métier, les langues germaniques.

Ceci étant, on peut aussi comprendre que cette dame a peut-être fait le tour dans son métier ou qu'elle n'est plus émancipée, elle n'est plus épanouie dans son métier.

Il est vrai que la règle est de ne pas donner de dispense dans le type de situation telle que l'on rencontre.

La situation que vous évoquez, j'ai rencontré la même où une personne voulait rentrer dans l'enseignement parce qu'elle n'avait pas d'emploi, mais que sa formation fait partie des formations menant à des métiers en pénurie, elle n'a pas de dispense.

J'en ai rencontré un autre cas où c'était par rapport à une formation d'infirmière. Or, on sait que l'on a besoin – je pense que je l'ai évoqué tout à l'heure – d'infirmières.

Je vais vous répondre que la question mérite d'être posée et affinée avec le FOREm. Il ne faut évidemment pas que cela devienne nécessairement une règle, il faut objectiver à nouveau pourquoi cette personne qui se trouve avec des diplômes menant à des métiers en pénurie, à un moment donné, veulent se tourner vers une autre formation et vers un autre métier.

En tout cas, je n'ai pas de tabou ou une position carrée, je vais donc évaluer la situation avec le FOREm et je reviendrai vers vous. Ce n'est pas un cas unique. Vous pouvez aussi être demandeur ou demandeuse d'emploi avec un métier ou une formation en pénurie et ne pas avoir d'emploi tout simplement parce qu'il n'y en a pas dans votre région ou une autre raison.

À un moment donné, je suis en tout cas pour la souplesse, la flexibilité et à nouveau, je suis orienté emploi. Je ne voudrais pas que, parce qu'un dispositif est prévu, que cela bloque nécessairement l'emploi et l'objectif de l'emploi même si, je dis que d'autres paramètres doivent intervenir par rapport au coût des formations, et cetera, mais c'est un débat qui mérite d'être posé et il le sera.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, on a la possibilité, avec ce changement de gouvernement, d'infléchir les règles, en tout cas les mentalités telles qu'elles existaient auparavant. Je ne dis pas que tout était à jeter, mais l'on voit vraiment que, dans les politiques d'aide à l'emploi ou ici concernant les métiers

dits en pénurie, on retrouve indéniablement des pièges à l'emploi à l'une ou l'autre étape du processus.

Je crois que la volonté qui a toujours été celle de notre groupe, et j'imagine qu'elle n'a pas changé avec votre nouvelle casquette de ministre, était d'éviter tant que faire se peut ces pièges à l'emploi. On ne sait pas tout faire parce que l'on a un budget limité, je suis d'accord et c'est ce que je disais déjà sous la précédente majorité, je ne voudrais jamais au Gouvernement de ne pas remettre tout le monde à l'emploi. On fait avec ce que l'on a, mais tant que l'on a une manne et qu'elle n'est pas utilisée, tant que l'on a la possibilité de permettre à des gens de se former et qu'il reste de la place pour ces formations, laissons un libre accès à l'ensemble de ces emplois, à l'ensemble de ces formations. On ne sera jamais perdant d'avoir une dame, pour reprendre l'exemple, qui présente un diplôme en gestion de transport et logistique d'entreprise et qui, en plus, se trouve être bilingue germanophone. On ne sera jamais perdant. Ce genre de cas doivent être, pour ma part, évités le plus possible.

Il faut donc veiller à assouplir, que ce soient les mentalités, en tout cas les règles en matière d'emploi.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
RESPECT PAR LE FOREM DE LA VIE PRIVÉE
DES DEMANDEURS D'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre de jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le respect par le FOREm de la vie privée des demandeurs d'emploi ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai interpellé à plusieurs reprises votre prédécesseur au sujet du respect de la vie privée des demandeurs d'emploi par le FOREm. Il s'est avéré que les bases de données du FOREm étaient utilisées afin de faire parvenir des courriers de propagande syndicale aux demandeurs d'emploi.

Le FOREm a introduit, le 13 février 2017 une demande d'avis auprès de la Commission de protection de la vie privée et celle-ci a rendu son analyse le 9 mars 2017.

Dans sa dernière réponse, à une question écrite que je lui avais adressée en mai 2017, votre prédécesseur disait ceci : « Dans son analyse, la Commission de la

protection de la vie privée relève qu'il n'y a pas en l'état de communication des données à caractère personnel aux organisations syndicales ». Néanmoins, elle met en évidence que « la manière dont le FOREm procède à l'heure actuelle donne l'impression du contraire aux destinataires des enveloppes ».

Je suis étonnée de cette réponse, car s'il n'y a pas transmission, il y a bien une utilisation des données du FOREm au profit des syndicats. Peu importe que ces données soient communiquées ou utilisées par l'intermédiaire du FOREm. La législation semble explicite à cet égard.

Serait-il possible d'obtenir le document émanant du FOREm pour sa demande ? Même question pour la réponse de la Commission de protection de la vie privée.

Votre prédécesseur précisait que la convention existante entre le FOREm et les organismes de paiement serait adaptée suite à l'avis rendu par la commission. Cette convention a-t-elle été modifiée ?

N'est-il pas judicieux d'opérer à une distinction entre, d'une part, les organismes de paiement et les syndicats et, d'autre part, entre transmission des données et utilisation de celles-ci à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été récoltées ? Ne pas tenir compte de ces nuances n'est-il pas de nature à modifier la réponse à la question de la légalité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la convention conclue entre le FOREm et les organismes de paiement a été modifiée sur base des recommandations de la Commission de la protection de la vie privée.

Elle prévoit dorénavant que les organismes de paiement stipulent clairement qu'ils ne disposent pas des coordonnées des destinataires et que c'est le FOREm, en toute neutralité, qui effectue les envois pour chaque organisme de paiement, dans le respect des règles de la protection de la vie privée.

Pour éviter que les prospectus ne contiennent des éléments de propagande syndicale et qu'ils comportent bien des informations neutres par rapport à l'objet de la démarche, la convention adaptée mentionne aussi l'engagement des organismes de paiement à soumettre, au préalable, au FOREm un exemplaire du support qui sera envoyé aux demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne la demande de distinction, j'y suis favorable.

Par rapport aux courriers, c'est plus délicat de transmettre des courriers internes entre le FOREm et la Commission de la protection de la vie privée, mais je suis disposé à répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Si la convention a été modifiée, il y a déjà une amélioration, dans la mesure où auparavant le FOREm transmettait des enveloppes qu'il n'avait pas ouvertes, en tout cas dont il n'était pas en connaissance du contenu. Pour un courrier d'un syndicat bien particulier, il s'agissait de propagande antimesures fédérales.

Il y a déjà là une amélioration de la situation. Nous verrons donc si tout se passe bien à l'avenir.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je partage votre indignation.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Lenzini, sur « le devenir du site d'Arcelor Mittal de Chertal » ;
- M. Dupont, sur « l'impact de l'allongement de la durée des études en infirmerie sur l'obligation de recherche d'emploi des élèves concernés » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « l'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans par les conseillers du FOREm » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Dufrane, sur « le commerce respectueux de l'environnement » ;
- M. Henry, sur « les permis d'implantation commerciale » ;
- M. Collignon, sur « les volontés de refédéraliser le commerce extérieur wallon » ;
- M. Hazée, sur « la mise en œuvre d'une politique *open data* et l'exécution du décret conjoint du 12 juillet 2017 relatif à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes *open data* » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « la fracture numérique en matière d'emploi » ;
- Mme Morreale, sur « la réforme des APE et le statut des personnes handicapées » ;
- M. Henry, sur « l'avenir après Caterpillar » ;
- Mme Nicaise, sur « les conséquences de la révolution numérique sur l'emploi » ;
- M. Onkelinx, sur « l'avenir des titres-services au sein des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- M. Onkelinx, sur « le refus de certains travailleurs des titres-services de prêter chez certaines minorités » ;
- M. Henry, sur « le prêt Coup de pouce » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « les critiques émises à l'encontre du FOREm et de ses capacités de fonctionnement » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « le championnat mondial des métiers techniques et manuels » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 45 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Philippe Dodrimont, Président
M. Benoit Drèze, cdH
M. Yves Evrard, MR
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Laurent Henquet, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique,
de l'Emploi et de la Formation
M. Bruno Lefebvre, PS
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	agence du numérique
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
AGORIA	fédération de l'industrie technologique
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BEPN	Bureau Économique de la Province de Namur
CDI	contrat à durée indéterminée
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CV	curriculum vitae
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
EPN	Espaces Publics Numériques
EWA	Entreprises wallonnes de l'aéronautique
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GDPR	<i>General Data Protection Regulation</i>
GPSW	Groupe des Partenaires sociaux wallons
GSM	Global System for Mobile
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
Igretec	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques SCRL
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
MIRENA	Mission Régionale pour l'Emploi des Arrondissements de Namur et Dinant
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIP	organismes d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise-
PIB	produit intérieur brut
PTP	programme de transition professionnelle
RH	Ressources humaines
RIS	revenu d'intégration sociale
SAACE	structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SIS	service d'insertion sociale
SMS	Short Message System
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
TPE	très petites entreprises
UCL	Université catholique de Louvain

ULg
UNIPSO
VDAB

Université de Liège/Gembloux/Arlon
Union des entreprises à profit social
Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding